

1950

BANQUE NATIONALE DE BELGIQUE

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

DES

ACTIONNAIRES DE LA BANQUE NATIONALE DE BELGIQUE

DU 26 FEVRIER 1951

RAPPORT

PRESENTE PAR LE GOUVERNEUR, AU NOM DU CONSEIL DE REGENCE,

sur les opérations de l'année 1950

ET

Rapport du Collège des Censeurs

BRUXELLES

IMPRIMERIE DE LA BANQUE NATIONALE DE BELGIQUE

1951

BANQUE NATIONALE DE BELGIQUE

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

DES

ACTIONNAIRES DE LA BANQUE NATIONALE DE BELGIQUE

DU 26 FEVRIER 1951

RAPPORT

PRESENTE PAR LE GOUVERNEUR, AU NOM DU CONSEIL DE REGENCE,

sur les opérations de l'année 1950

ET

Rapport du Collège des Censeurs

BRUXELLES

IMPRIMERIE DE LA BANQUE NATIONALE DE BELGIQUE

1951

RAPPORT

SUR LES OPERATIONS DE L'ANNEE 1950

PRESENTE PAR LE GOUVERNEUR

AU NOM DU

Conseil de Régence

Il y a un peu plus de cent ans, le 5 mai 1850, le premier de nos Rois sanctionnait la loi créant la Banque Nationale dont Frère-Orban venait d'obtenir le vote aux Chambres. Cette loi jetait les fondements de notre Maison, au moment même où les circonstances exigeaient de façon impérieuse la création d'une institution susceptible de contribuer au rétablissement du crédit public et de fournir à la Belgique un moyen indispensable d'assurer sa place dans une économie qui devenait mondiale.

Le 2 janvier suivant la Banque Nationale ouvrait ses guichets et, reprenant l'exercice des privilèges de la Société générale pour favoriser l'Industrie Nationale et de la Banque de Belgique, inaugurerait sa carrière d'institut d'émission, d'agent et de conseiller du gouvernement.

Pendant ce premier siècle d'existence elle n'a cessé de développer son activité dans tous les domaines de son ressort. Peu de temps après sa création déjà elle exerçait les fonctions d'une banque centrale dans le sens large. Depuis lors elle a constamment adapté ses techniques et ses modes d'intervention aux besoins changeants de la vie nationale.

Si elle a pu, de cette façon, servir le Pays, c'est parce que dès l'origine elle a été armée, selon les paroles de Frère-Orban, pour « venir au secours du pays dans les moments difficiles et contribuer à diminuer l'intensité des crises »; c'est aussi parce que jamais le législateur ni les autorités monétaires n'ont perdu de vue les bases de la charte initiale, conçues de façon à permettre une adaptation aisée des moyens d'action aux besoins changeants issus des transformations économiques.

Les conceptions des fondateurs ont inspiré les traditions forgées par les générations successives qui ont siégé dans nos conseils : le souci exclusif de la chose publique et le désir constant de maintenir le rôle

et l'influence de l'institution dans les limites techniques qui lui ont été assignées, les plus sûrs garants du maintien de son indépendance.

La réforme de 1948 est la première qui ait modifié de façon essentielle la loi et les statuts de 1850. Elle a assuré à l'Etat une participation importante dans le capital de la société, mais elle n'a pas porté atteinte à son autonomie. Les conditions nouvelles de désignation des dirigeants prouvent que le législateur a voulu soustraire les conseils de la Banque aux vicissitudes de la politique aussi bien qu'à l'influence des intérêts privés.

La Banque n'a pas abusé d'une indépendance nécessaire à son bon fonctionnement; elle n'a jamais oublié que, dans le régime de liberté auquel le pays demeure si attaché, son devoir primordial est de maintenir la stabilité monétaire en adaptant le volume de la circulation et du crédit aux besoins légitimes de la collectivité.

*
* *

Ce devoir l'a incitée à demander qu'il soit mis fin au régime temporaire régissant notre statut monétaire depuis le 1^{er} mai 1944, les conditions indispensables à l'établissement d'un statut solide étant à son avis réalisées.

Jusqu'à présent le gouvernement n'a pas jugé opportun de répondre à ce vœu.

Toutefois, la Commission sénatoriale des Finances, reprenant une de ses conclusions antérieures, a suggéré, le 19 décembre dernier, lors de l'examen du budget des Voies et Moyens pour l'année 1951, de « restituer au Parlement le pouvoir de décision en cas de dévaluation »; elle a rappelé en même temps le souhait qu'elle avait émis, cinq mois auparavant, de voir remettre en vigueur l'article de nos statuts fixant une proportion de couverture, afin d'affermir la confiance dans la monnaie nationale.

La Banque souhaite que ces propositions aboutissent aussitôt que les circonstances le permettront : les freins qu'elles comportent jouent en faveur de l'économie nationale tout entière et constituent pour les pouvoirs publics eux-mêmes un important élément de protection.

Inspiré par le souci de cette orthodoxie monétaire dont le Parlement lui a toujours imposé le maintien, la Banque a exprimé, en même temps que le précédent, un second vœu, celui de voir affecter au remboursement définitif d'une partie de ses créances sur l'Etat, l'accroissement d'actif résultant de la réévaluation de nos avoirs nets en or et en devises au 21 septembre 1949, sur la base des taux en vigueur depuis le 22 de ce mois.

Ce vœu n'a pu davantage être exaucé. La loi du 10 août 1949 a attribué à l'Etat cette plus-value, qui atteint fr. 4.279 millions. Le transfert s'est fait aux termes d'une convention intervenue entre le Ministre des Finances et la Banque le 12 août 1950. En vertu de ce texte la plus-value a été portée au crédit d'un compte spécial, puis versée intégralement au Trésor. Les circonstances ont amené le Ministre des Finances à affecter cette somme à la couverture de dépenses d'investissement figurant au budget extraordinaire. Il a toutefois manifesté la volonté de réalimenter le compte spécial quand le marché des capitaux pourra procurer au Trésor des disponibilités suffisantes.

En attendant l'utilisation éventuelle de ce compte conformément aux vœux de la Banque, les données du problème ne sont pas modifiées. La situation monétaire se trouve en effet affaiblie aussi bien par l'affectation de la plus-value comptable résultant de la réévaluation à des dépenses d'investissement que par son application à la couverture des dépenses courantes.

*
* *

Le maintien du pouvoir d'achat du franc, contrarié par les tendances à l'inflation qui se manifestent dans le monde entier, exige de la Banque une vigilance particulière.

Une tension s'est fait sentir dès juillet sous l'influence des événements politiques étrangers et nationaux ainsi que de leurs conséquences économiques. La proportion de couverture des engagements à vue passa de 39,2 % le 15 juin à 34,6 % le 14 septembre. L'effet déflatoire issu de la réduction des réserves de change absorbées par le déficit de la balance des paiements extérieurs, qui aurait dû normalement aider à redresser la situation, fut compensé par un appel croissant au crédit de la Banque en vue de régler des achats massifs de matières premières. Il en résulta dans le bilan de la Banque, en contre-partie d'une circulation sensiblement étale, une substitution d'actifs constitués par du crédit intérieur à des actifs constituant nos réserves de change.

Lorsqu'il apparut que le déficit de la balance des paiements et l'expansion du crédit par le moyen du réescompte risquaient, s'ils se poursuivaient, de peser dangereusement sur la situation monétaire par leur jeu combiné, l'institut d'émission résolut de resserrer le contrôle qu'il exerce sur le marché de l'argent par une application classique de la politique d'escompte dès que les circonstances politiques intérieures le permettraient.

Le 11 septembre la Banque releva le taux officiel de 3,25 à 3,75 % ; elle réduisit de 30 jours les délais d'échéance maxima des effets représentatifs d'importations de marchandises; elle recommanda enfin aux banques de restreindre le crédit couvrant les ventes à tempérament qui semblait s'être développé outre mesure.

Le 7 décembre, elle porta le taux des acceptations de banque et effets documentaires représentatifs d'exportations de marchandises de 3 à 3,75 %, l'alignant ainsi sur celui du papier analogue couvrant des importations, un taux préférentiel pour favoriser l'exportation ne se justifiant plus dans la conjoncture actuelle.

*
**

Le gonflement de nos importations, occasionné par le désir général et légitime qu'eurent les entreprises belges de se couvrir contre la hausse, et par les premières manifestations du réarmement et du redressement de la conjoncture, donna une ampleur exceptionnelle aux achats à terme de devises.

L'institut d'émission qui, jusqu'alors, était la seule contre-partie possible, prit diverses mesures en vue d'adapter les conditions des opérations à terme à la situation réelle du marché. Il releva les taux de report et de déport dans la même proportion que le taux officiel; il aligna ensuite le report sur le taux des traites acceptées en banque, et édicta d'autres dispositions découlant normalement des termes de la réglementation de change en vigueur.

Un nouveau règlement, appliqué depuis le 20 novembre 1950, abandonna le marché à l'appareil bancaire, les cours officiels servant évidemment de base. Au même moment la Banque cessa de vendre à terme les devises autres que le dollar, ses ventes de livres sterling et de couronnes suédoises ayant déjà été suspendues depuis le 17 octobre. Afin de créer les conditions les plus favorables à l'équilibre entre l'offre et la demande dans la mesure des besoins réels, la plus grande liberté fut laissée aux banques comme aux clients, tant pour la couverture de leurs positions que pour la durée des opérations.

La Banque fut ainsi rétablie dans son rôle traditionnel de régulateur, qui lui permet d'appuyer de façon encore plus efficace qu'auparavant l'action entreprise par l'Institut Belgo-Luxembourgeois du Change afin de prévenir les mouvements désordonnés de capitaux qui, depuis 1930, ont si souvent contribué à l'éclosion de crises et accentué l'instabilité des changes.

Grâce à ces diverses mesures, appliquées avec les ménagements requis par les circonstances exceptionnelles que le Pays a traversées, le volume de la circulation fiduciaire et le stock monétaire global ont pu être maintenus, pendant toute l'année, à un niveau stable,

sans que les besoins extraordinaires de notre commerce extérieur et ceux d'un approvisionnement massif en matières premières et en produits alimentaires fussent en aucune façon contrariées par la politique de crédit de la Banque.

*
* *

En fin d'année 7 % des actifs de la Banque étaient constitués par les créances sur l'étranger régies par des accords de paiement. Ces créances, bien qu'elles jouissent de la garantie de l'Etat, comportent du point de vue monétaire un risque d'immobilisation; elles contrarient au surplus la tendance au multilatéralisme que les pays de l'Organisation Européenne de Coopération Economique s'efforcent de réintroduire.

Ce danger est clairement illustré par le déficit important que les comptes de compensation des Pays-Bas présentent vis-à-vis de l'Union Economique Belgo-Luxembourgeoise; ce déficit n'a pu être résorbé, bien que les Pays-Bas aient épuisé les droits de tirage reçus à titre d'aide conditionnelle.

Aussi longtemps que la balance générale des paiements des Pays-Bas restera déséquilibrée dans l'ensemble et aussi longtemps que les créances et les dettes en devises étrangères de ce pays ne pourront être compensées, le fonctionnement de l'Union Economique se heurtera à des difficultés fondamentales.

Il est toutefois permis d'espérer que les difficultés qui subsisteraient le jour où l'équilibre de la balance des paiements des Pays-Bas serait réalisé, pourraient être surmontées par une meilleure coordination de la politique agricole et de la politique commerciale des deux pays.

*
* *

Afin d'écartier les inconvénients qui résultent pour l'institut d'émission des créances en accords de paiement, et afin de revenir à un régime plus normal de financement du commerce extérieur, la

Banque et les pouvoirs publics ont étudié les moyens de commercialiser le système des crédits globaux en l'incorporant dans le circuit du crédit bancaire privé.

Ce projet présente de nombreux avantages : il diminue dans une large mesure les inconvénients qui viennent d'être signalés, il assouplit le jeu des accords bilatéraux et rend pratiquement impossible la consolidation de créances ou l'octroi de délais excessifs de remboursement. Mais sa réalisation est ardue : elle comporte la solution de nombreux problèmes techniques et l'accord de diverses instances nationales et internationales.

*
**

Les efforts de la Banque en vue de restreindre les pratiques bilatérales sont dans la ligne de ceux de l'Organisation Européenne de Coopération Economique qui a progressé dans cette voie par la création de l'Union Européenne de Paiements.

Le premier accord de compensation multilatéral a été conclu le 18 novembre 1947 entre la France, l'Union Economique Belgo-Luxembourgeoise, les Pays-Bas, l'Italie et la zone anglo-américaine d'occupation en Allemagne. Une certaine ampleur fut donnée aux compensations inter-européennes en général par les accords du 16 octobre 1948 et du 7 septembre 1949, organisant l'aide conditionnelle et les droits de tirage. La nouvelle Union prend leur suite. Elle s'étend aux pays membres de l'Organisation Européenne de Coopération Economique. Elle laisse subsister leur organisation des changes interne. Mais elle exige des débiteurs le règlement partiel des soldes en or, ce qui tend à rétablir les conditions normales des paiements internationaux.

Elle s'appuie sur l'aide des Etats-Unis, l'Economic Cooperation Administration fournissant un fonds d'assistance spécial destiné à venir en aide aux pays ayant à surmonter des difficultés graves et imprévisibles, ainsi qu'un fonds de roulement en dollars libes, de façon à encourager la libération des échanges et des paiements inter-

européens. Chacun des membres de l'Union accorde à celle-ci un crédit égal à 60 % d'une quote-part calculée d'après la valeur de ses transactions visibles et invisibles avec les états-membres. Il reçoit en contre-partie un crédit équivalent. C'est dans ces limites que seront réglés les excédents et déficits par des crédits et des paiements en or.

La participation à l'Union Economique Belgo-Luxembourgeoise a été fixée à 360 millions d'unités de compte équivalent à la valeur-or actuelle du dollar, soit 9,1 % du total. Cette proportion est considérable si on la compare à celles de la France et du Royaume-Uni.

L'Union marque un progrès indiscutable sur les systèmes antérieurs. Elle ouvre la voie à un règlement satisfaisant des dettes existant au moment de sa conclusion. Au surplus, les monnaies étant désormais convertibles entre elles pour autant que la compensation fonctionne normalement, il n'y a plus, sous cette réserve, d'inconvénient de principe à autoriser, dans une mesure plus large, arbitrages et transferts, et à supprimer les mesures discriminatoires.

L'Union ne portera cependant ses fruits que si ses membres remplissent deux conditions essentielles : suivre une politique monétaire parallèle excluant l'inflation comme la déflation, toutes deux incompatibles avec le bon fonctionnement du système multilatéral, et s'efforcer d'équilibrer leur balance des comptes; les crédits mis à leur disposition devant être considérés comme un simple moyen d'aider, pendant une période de transition, à rétablir cet équilibre.

*
**

L'évolution économique des deux dernières décades a démontré que la politique monétaire doit non seulement se préoccuper du maintien de la stabilité de la monnaie et du volume de la circulation, mais aussi tenir compte de nombreux autres facteurs économiques parmi lesquels le crédit public joue désormais un rôle décisif.

Les responsabilités de la Banque deviennent ainsi d'autant plus lourdes que, dans les divers domaines qui dépassent le crédit à court terme — son seul champ d'activité, — elle ne peut agir que comme conseiller, et que, dans ce champ d'activité où le financement du budget et celui du secteur privé entrent en compétition, les circonstances politiques intérieures et internationales accentuent les besoins de crédit au point d'exercer une pression inflatoire constante.

Toute expansion nouvelle de crédit qui serait injustifiée ou qui répondrait à des solutions de facilité en matière de finances publiques et privées compromettrait la solidité de notre monnaie autant par la détérioration de sa position technique que par les répercussions psychologiques susceptibles d'ébranler la confiance du public.

La structure économique de notre pays est telle qu'une expansion abusive de crédit engendre inévitablement la hausse des prix et des salaires, diminue le pouvoir compétitif de nos exportateurs et provoque le déficit de la balance des paiements.

Les événements de l'année écoulée ont confirmé une fois de plus cette vérité : le déséquilibre résultant des troubles politiques est allé de pair avec un relèvement des prix, des revendications salariales, la baisse de la rente et la hausse des valeurs à revenus variables, le déficit de la balance extérieure et la contraction des réserves de change.

Il est certain que le contrôle auquel la distribution du crédit bancaire est soumise depuis septembre ne pourra se desserrer que dans la mesure où la conjoncture monétaire s'améliorera. L'effort financier que le gouvernement sera amené à exiger dans l'avenir doit s'accomplir dans une atmosphère de confiance et de stabilité. A défaut de moyens suffisants provenant des sources de financement actuellement ouvertes, un nouvel effort budgétaire ou fiscal devra être demandé. On ne peut en effet perdre de vue qu'un recours excessif au crédit de la Banque centrale a toujours fini par imposer au pays, au bout d'un temps plus ou moins long, l'application de mesures beaucoup plus graves par les répercussions économiques et les injustices sociales qui en sont la conséquence inévitable.

EVOLUTION MONETAIRE ET FINANCIERE

La stabilité du volume des instruments monétaires à la disposition de l'économie est caractéristique : bien que les phénomènes qui influencent la quantité de monnaie existante aient accusé d'amples mouvements au cours de 1950, leurs effets se sont largement compensés. Circulation

Evolution du stock monétaire
(en millions de francs)

Fin de mois	Total de la monnaie fiduciaire (1)	Monnaie scripturale				Total (2)	Total général
		Comptes courants B.N.B. (2)	Comptes Chèques Postaux (2)	Avoirs à vue en francs belges dans les banques privées et institutions para- étatiques (2)			
1948 Décembre	88.488	2.251	18.654	40.668	61.573	150.061	
1949 Novembre	89.709	1.076	19.021	42.002	62.099	151.808	
Décembre	91.040	1.531	20.204	43.149	64.884	155.924	
1950 Janvier	90.448	702	18.145	43.743	62.590	153.038	
Février	90.737	715	18.143	42.547	61.405	152.142	
Mars	90.710	650	18.425	43.477	62.552	153.262	
Avril	90.216	839	18.422	43.459	62.720	152.936	
Mai	89.417	802	18.661	43.318	62.781	152.198	
Juin	90.696	689	19.157	43.709	63.555	154.251	
Juillet	92.157	506	18.696	43.248	62.450	154.607	
Août	91.652	516	18.839	42.651	62.006	153.658	
Septembre	89.983	554	18.460	43.501	62.515	152.498	
Octobre	90.023	582	18.890	43.822	63.294	153.317	
Novembre	89.734	563	18.125	43.812	62.500	152.234	

(1) Billets et monnaies du Trésor et de la Banque Nationale de Belgique, sous déduction des avoirs détenus par les établissements bancaires.

(2) Avoirs appartenant à des résidents, sous déduction des comptes des établissements bancaires.

Au cours des premiers mois de l'année, la contraction habituelle après l'expansion de fin d'année s'est produite normalement.

Si on considère le premier semestre dans son ensemble, la situation de la Trésorerie est demeurée équilibrée : le recours de l'Etat au crédit des organismes monétaires ne s'est pas accru. De même, les avances de la Banque aux institutions paraétatiques se sont retrouvées, à fin juin, à un chiffre assez voisin de celui de fin d'année. Le déficit des paiements extérieurs a provoqué une contraction du volume monétaire que l'expansion des crédits du système bancaire au secteur privé n'a compensé qu'en partie : la quantité de monnaie à la disposition de l'économie a donc diminué de 1,7 milliard de fin décembre 1949 à fin juin 1950.

Au cours du second semestre, les facteurs internes sont devenus nettement expansionnistes. Cependant, leurs effets ont été plus que compensés, dans l'ensemble de la période de fin juin à fin novembre, par l'incidence du solde déficitaire des transactions internationales.

A fin novembre 1950, le volume monétaire a atteint un montant quelque peu supérieur à celui auquel il se situait un an plus tôt.

La quantité de monnaie à la disposition de l'économie ayant relativement peu varié en 1950, la vitesse de rotation des instruments monétaires s'est vraisemblablement accélérée au cours de l'année, de façon à satisfaire les besoins accrus de moyens de paiements.

Dépôts bancaires

Le montant des dépôts bancaires s'était contracté dans les derniers mois de 1949, après l'émission de l'emprunt de 8,3 milliards de certificats de Trésorerie. Il est demeuré à un niveau étale en janvier et février 1950. Ce n'est que dans le courant de mars que les dépôts se sont reconstitués : l'accroissement du volume du crédit distribué par les banques à l'économie privée y a contribué.

De fin mars à fin juillet, l'ensemble des dépôts bancaires a fluctué dans des limites plus étroites. Les événements politiques internationaux n'ont pas provoqué de retraits nets; le circuit monétaire a régulièrement reconstitué les avoirs en comptes bancaires. Mais, en août, le déficit considérable des paiements extérieurs a déterminé un fléchissement sensible des dépôts. Au cours des mois suivants, leur montant s'est relevé et, à fin novembre 1950, il est plus élevé qu'un an auparavant.

Dépôts bancaires

Fin de mois	En millions de francs
1948 Décembre	51.751 ⁽¹⁾
1949 Septembre	53.929
Octobre	53.047
Novembre	52.577
Décembre	52.679
1950 Janvier	52.672
Février	52.420
Mars	54.180
Avril	54.607
Mai	53.409
Juin	54.251
Juillet	53.707
Août	52.440
Septembre	53.921
Octobre	54.672
Novembre	54.246

(1) Y compris les comptes temporairement indisponibles.

Quant aux avoirs des particuliers aux Comptes Chèques Postaux, ils se sont maintenus à un niveau moyen légèrement inférieur à celui qu'ils avaient atteint au second semestre de 1949; au cours de l'année, la moyenne journalière de ces dépôts monétaires a oscillé aux environs de 17 milliards. Ils se sont quelque peu renforcés dans les deux derniers mois de l'année.

Avoirs libres des particuliers à l'Office des Chèques Postaux

Moyennes journalières	En millions de francs
1949 2 ^e semestre	17.608
1950 1 ^{er} trimestre	16.928
2 ^e »	16.857
3 ^e »	17.049
4 ^e »	17.265

Avoirs aux Comptes Chèques Postaux

Selon les estimations les plus récentes, l'exécution des budgets ordinaires des exercices 1949 et 1950 laissera un excédent.

Finances publiques

Le projet de budget ordinaire présenté pour 1951 se solde par un léger boni.

Malgré les charges additionnelles résultant du renforcement de l'armée une nouvelle contraction a pu être apportée pour l'exer-

cice 1951 au montant des dépenses inscrites au budget ordinaire qui, en 1950 déjà, avait subi une réduction.

Evolution générale de la situation budgétaire depuis 1949

(en millions de francs)

Source : Ministère des Finances

	Exercice 1949 (1)	Exercice 1950 (2)	Exercice 1951 (3)
A. Budget ordinaire			
1) Dépenses :			
ordinaires	55.647	58.423	59.170
résultant de la guerre ...	13.086	6.344	4.575
Totaux	66.733⁽¹⁾	64.767	63.745
2) Recettes :			
ordinaires	63.653	63.259	63.427
résultant de la guerre ...	3.471	2.658	425
Totaux	67.124	65.917	63.852
Excédent de recettes	391	1.150	107
B. Budget extraordinaire			
Dépenses ⁽⁴⁾	15.742	14.713	15.832

(1) Dépenses : crédits votés. Le total des dépenses inscrites au budget ordinaire est inférieur de 2 milliards à la somme de ses deux composantes en raison de l'annulation probable de certains crédits pour un montant équivalent. Recettes : faits réalisés.

(2) Dépenses : montant des crédits actuellement sollicités y compris le feuilleton d'ajustement déposé, mais non compris le deuxième feuilleton d'ajustement en préparation, ni les annulations de crédits probables. Recettes : prévisions révisées.

(3) Prévisions.

(4) Non compris les opérations d'assainissement monétaire ni les crédits destinés au maintien à leur valeur or des avoirs en francs belges détenus par les organismes de Bretton Woods.

Les recettes ordinaires prévues au budget de 1951 sont du même ordre de grandeur qu'en 1949 et en 1950. Par contre, les recettes résultant de la guerre, qui ont d'ailleurs un caractère exceptionnel et temporaire, sont beaucoup moins importantes.

En raison de l'évolution de la situation conjoncturelle, et en vue de faciliter le financement de l'effort de réarmement, de substantielles réductions ont été apportées au programme d'investissements civils qui avait été inscrit au *budget extraordinaire* de 1950 et dont une

fraction importante devait encore être exécutée en 1951. Les crédits d'investissement globaux ont été ramenés de 14,2 à 10,7 milliards; compte tenu des avances et participations — 4 milliards dont 2 milliards pour le Fonds de Soutien des Chômeurs et 1,4 milliard pour la Société Nationale des Habitations et Logements à Bon Marché et la Société Nationale de la Petite Propriété Terrienne — les crédits extraordinaires maintenus à charge de l'exercice 1950 atteignent donc 14,7 milliards.

Les prévisions établies pour 1951 comportent 2,5 milliards d'avances et de participations et 13,2 milliards d'investissements, soit au total 15,8 milliards.

Les crédits prévus pour le financement des avances et participations sont inférieurs de 1,5 milliard au montant porté au budget de 1950; ceci s'explique en partie par la réduction des avances récupérables au Fonds de Soutien des Chômeurs qui, en raison de la diminution du nombre des personnes dépourvues d'emploi, ont pu être ramenées de 2 à 1,3 milliard.

Les crédits d'investissements de l'exercice 1951 dépassent de 2,5 milliards les crédits de même nature maintenus à charge de l'exercice 1950. Toutefois, la majoration s'explique entièrement par l'accroissement — à concurrence de 3,9 milliards — des investissements dépendant du Ministère de la Défense Nationale. Les autres crédits d'investissements ont été réduits à concurrence de 1,4 milliard.

L'attribution à l'Etat, en vertu de la loi du 10 août 1950, du produit net de la réévaluation de l'encaisse en or et en devises de la Banque — soit 4.279 millions — a facilité, au cours de l'année écoulée, la couverture des besoins généraux de la Trésorerie.

La *dette publique totale*, qui s'élevait à 252.087 millions à fin décembre 1949 n'atteignait plus que 248.362 millions à fin décembre 1950.

La *dette intérieure consolidée* a diminué de 6,3 milliards d'une année à l'autre; aucun emprunt n'a été contracté, tandis que les amor-

tissements se poursuivaient régulièrement. Les recettes effectuées au titre des impôts d'assainissement monétaire se sont élevées à 6,1 milliards pour l'ensemble de l'année, et le montant non amorti de l'emprunt d'assainissement monétaire a été ramené de 33,3 milliards à fin décembre 1949 à 28,2 milliards à fin 1950. Au budget de 1951, les opérations d'assainissement monétaire figurent en recettes et en dépenses pour un montant de 3,6 milliards.

Les fluctuations de la *dette intérieure à moyen terme* ont été d'ampleur modérée. Il n'y a eu aucune émission de certificats destinés au public.

La *dette intérieure à court terme* s'est quelque peu accrue d'une année à l'autre.

Enfin, la *dette extérieure* a légèrement augmenté : les amortissements contractuels ont été plus que compensés par l'émission de certificats de Trésorerie libellés en devises étrangères.

Evolution de la Dette publique

Source : Administration de la Trésorerie et de la Dette publique
(en millions de francs)

Fin de mois	Dette intérieure			Dette extérieure	Dette totale
	consolidée	à moyen terme	à court terme		
1949 Décembre	119.746	38.258	77.592	16.491	252.087
1950 Janvier	119.395	38.281	75.722	16.984	250.382
Février	118.409	38.806	75.662	16.996	249.873
Mars	117.543	38.869	77.496	16.819	250.727
Avril	116.851	39.381	79.310	16.803	252.345
Mai	116.353	38.842	78.473	16.568	250.236
Juin	115.939	39.409	77.926	16.746	250.020
Juillet	115.567	39.409	78.283	16.909	250.168
Août	115.219	39.051	77.598	16.868	248.736
Septembre	114.921	39.654	76.510	16.608	247.693
Octobre	114.210	40.049	76.544	17.302	248.105
Novembre	113.874	39.571	77.895	17.215	248.555
Décembre	113.473	38.824	78.838	17.227	248.362

Les *avances à l'Etat et aux établissements paraétatiques* consenties par la Banque dans le cadre de la convention du 14 septembre 1948 ont atteint leur montant le plus élevé à fin juillet. Elles se sont

contractées en août, par suite de l'attribution au Trésor du produit de la réévaluation de l'encaisse en or et en devises de la Banque. Après avoir diminué légèrement jusqu'en octobre, elles ont repris plus d'ampleur au cours des deux derniers mois de l'année.

Crédits bancaires au Trésor et aux organismes paraétatiques

(en millions de francs)

Fin de mois	Banque Nationale				Banques privées		
	Certificats du Trésor	Effets émis par des organismes dont les engagements sont garantis par l'Etat	Autres effets publics	Total	Certificats de Trésorerie et effets publics	Fonds publics	Total
1949 Novembre	4.245	2.598	5	6.848	28.363	6.725	35.088
Décembre	6.250	3.064	38	3.352	27.468	6.737	34.205
1950 Janvier	5.435	2.526	1	7.962	28.196	6.708	34.904
Février	5.115	872	34	6.021	27.916	6.598	34.514
Mars	5.825	2.232	27	8.084	28.302	6.574	34.876
Avril	6.330	3.007	1	9.338	29.171	6.637	35.808
Mai	5.135	2.490	3	7.628	28.489	6.464	34.953
Juin	4.855	3.356	161	8.572	29.120	6.424	35.544
Juillet	5.475	4.331	9	9.815	29.061	6.619	35.680
Août	3.750 ⁽¹⁾	3.539	1	7.290	28.291	6.497	34.788
Septembre	2.870	4.376	11	7.257	28.993	6.524	35.517
Octobre	1.770	4.527	14	6.311	29.684	6.509	36.193
Novembre	4.255	3.623	14	7.892	29.591	6.484	36.075
Décembre	3.945	4.530	191	8.666			

(¹) Après comptabilisation du produit de la réévaluation de l'encaisse en or et en devises de la Banque.

Les crédits dispensés au secteur public par les banques privées se sont accrus en fin d'année.

Les avoirs nets de la Banque en moyens de paiement extérieurs se sont contractés sensiblement au cours de l'année écoulée.

Réserves
de change
globales

L'importance des prélèvements effectués en vue d'assurer le financement des transactions avec l'étranger ne se marque qu'imparfaitement dans les situations de la Banque, qui ont subi l'incidence de la comptabilisation des plus-values réalisées sur les avoirs en or et en devises, à la suite de l'alignement monétaire de septembre 1949.

Sans l'intervention de ce facteur, on aurait observé, d'une année à l'autre, une diminution des réserves de change s'élevant à 9,4 milliards, soit 24,4 %.

Réserves de change de la Banque Nationale de Belgique

(en millions de francs)

Fin de mois	Encaisse en or	Avoirs sur l'étranger (hors accords)	Accords de coopération économique, de compensation multilatérale et d'Union Européenne de Paiements	Avoirs nets en accords de paiement	Engagements envers l'étranger (hors accords)	Total des réserves de change	Evolution des réserves de change (1)	Devises étrangères et or à livrer (2)
1948 Décembre	27.334	1.225	513	10.458	1.118	38.412		2.038
1949 Décembre	30.579	1.459	2.130	7.186	1.239	40.115	+ 1.832	1.591
1950 Janvier	29.747	1.683	2.394	6.957	1.210	39.571	— 544	1.899
Février	29.607	2.124	2.410	6.936	1.205	39.872	+ 239	2.038
Mars	29.852	1.470	1.851	7.568	1.206	39.535	— 327	2.139
Avril	29.746	1.591	1.693	7.022	1.209	38.843	— 692	1.862
Mai	29.666	1.019	1.769	6.597	1.204	37.847	— 996	1.722
Juin	29.061	594	3.430	6.816	1.209	38.692	+ 845	1.884
Juillet	28.407	499	3.287	6.003	1.164	37.032	— 1.660	1.968
Août	32.132 ⁽³⁾	467	2.158	5.039	153	39.643 ⁽³⁾	— 1.804	2.351
Septembre	29.929	945	1.245	5.854	155	37.818	— 1.825	3.816
Octobre	29.623	1.110	754	5.723	156	37.054	— 764	4.123
Novembre	29.040	1.580	2.202	2.804	157	35.469	— 1.847	2.950
Décembre	29.367	1.057	2.202	4.051	1.396 ⁽⁴⁾	35.281	— 430	1.338

(1) Après élimination des plus-values comptables résultant de la réévaluation des avoirs en or et en devises.

(2) Devises et or à recevoir déduits.

(3) Après comptabilisation de la réévaluation de l'encaisse en or et en devises de la Banque.

(4) Y compris certains engagements considérés antérieurement comme des engagements en accords de paiement.

L'incidence du déficit de la balance commerciale sur les réserves de change fut sensible surtout au cours du second semestre.

Par ailleurs, on a enregistré une certaine tendance à l'exportation des capitaux privés.

Enfin, les opérations des pouvoirs publics et des Institutions paraétatiques se sont traduites par des sorties nettes de capitaux : une somme de 1.900 millions de francs a été prêtée aux Pays-Bas par le Trésor en vertu de l'accord intereuropéen de paiement et de compensation de 1949; un versement en or et en dollars U.S.A. d'un montant de

1.032 millions de francs a été fait, en janvier, au Fonds Monétaire International en exécution des obligations de rachat de l'Etat belge; l'amortissement contractuel des emprunts extérieurs et l'apurement de

Mouvement des prêts et emprunts extérieurs du secteur public

(en millions de francs)

A. Prêts nouveaux et remboursement ou amortissement de dettes antérieures :	
1° Prêt aux Pays-Bas	1.900
2° Rachat de francs belges détenus par le F.M.I.	1.032
3° Amortissement contractuel des emprunts extérieurs et apurement de la dette du Gouvernement belge envers le Gouvernement canadien	1.176
4° Total	4.108
B. Emprunts nouveaux et remboursement ou amortissement de prêts antérieurs :	
1° Emprunt S.N.C.I.	549
2° Remboursement net sur le prêt au Royaume-Uni	89
3° Placement de certificats de trésorerie auprès de banques étrangères	1.947
4° Total	2.585

la dette du Gouvernement belge envers le Gouvernement canadien ont absorbé des ressources de change s'élevant à 1.176 millions de francs. L'incidence de ces opérations n'a été que partiellement compensée par les rentrées de devises résultant d'un emprunt de 50 millions de francs suisses de la Société Nationale de Crédit à l'Industrie, d'un remboursement net de 89 millions de francs effectué par le Royaume-Uni sur le crédit octroyé à ce pays en vertu de l'accord intereuropéen de paiement et de compensation de 1949 et du placement de certificats de Trésorerie souscrits par des banques étrangères à concurrence de 1.947 millions de francs.

Les prélèvements effectués sur les réserves or en vue d'assurer le financement des transactions extérieures se sont élevés à 5,6 milliards au cours de l'année. Ils ont été particulièrement élevés en janvier — par suite du versement effectué au Fonds Monétaire International en exécution des obligations de rachat — et pendant les mois d'été.

Réserves or

En raison de l'ampleur des sorties d'or observées au cours de ces derniers mois et en vue d'éviter que les effets du déséquilibre créé

dans les transactions internationales courantes de l'Union Economique par les répercussions de la tension politique mondiale soient accentués par des exportations de capitaux réalisées par des mouvements de billets belges entre l'Union Economique et le monde extérieur, il fut décidé, au début d'octobre, de rétablir la distinction entre les comptes étrangers ordinaires et les comptes alimentés par l'envoi de billets belges en provenance de l'étranger. Les montants portés au crédit de ces derniers ne peuvent plus désormais être utilisés que pour l'achat de marchandises et autres paiements courants dans l'Union Economique.

Règlement
des déséquilibres
bilatéraux

Les règlements en or et en dollars U.S.A. effectués dans le cadre des accords de paiement ont été très peu importants en 1950. L'apport net de ces opérations n'a été que de 427 millions de francs. Par contre, les besoins de l'Union Economique en dollars U.S.A. ont continué à être couverts, dans une large mesure, par le jeu du mécanisme de l'aide conditionnelle institué dans le cadre du plan Marshall.

Les excédents de l'Union Economique sur les pays participants ayant été moins élevés qu'il n'avait été prévu, les droits de tirage accordés pour l'exercice 1949-1950 n'ont été exercés qu'à concurrence des deux tiers environ de leur montant global. Par ailleurs, si les Pays-Bas ont épuisé le crédit qui leur avait été consenti, le Royaume-Uni n'a effectué sur le sien qu'un prélèvement net minime et la France n'y a pas fait appel.

Les droits de tirage nets exercés par les pays participants se sont élevés à 6,8 milliards en 1950, contre 11,1 milliards en 1949 et 2,5 milliards en 1948. Le montant des droits de tirage nets utilisés depuis l'instauration du mécanisme de l'aide conditionnelle s'établit donc à 20,4 milliards.

L'aide conditionnelle effectivement reçue de l'E.C.A. s'est élevée à 9,8 milliards en 1950, contre 9,4 milliards en 1949 et 1,7 milliard

en 1948. L'aide totale reçue à fin décembre 1950 atteint donc 20,9 milliards. L'excédent de l'aide reçue sur les droits de tirage nets exercés par les pays participants s'explique par le fait que l'aide totale comporte, outre l'aide conditionnelle qui forme la contrepartie de ces droits de tirage, des prêts et des dons incondi-

nels. Au cours des deux années qui restent à couvrir avant la fin du plan Marshall, le mécanisme ancien de l'aide conditionnelle fera place au système multilatéral de règlements inter-européens organisé dans le cadre de l'*Union Européenne de Paiements*.

**Droits de tirage exercés par les pays participants
et aide conditionnelle reçue
par l'Union Economique Belgo-Luxembourgeoise
(en millions de francs)**

Période	Droits de tirage nets exercés par les pays participants	Aide totale effectivement reçue de l'E.C.A.
1948	2.502	2.349
1949	11.136	11.543
1950 1 ^{er} trimestre	2.212	2.494
2 ^e »	4.004	2.537
3 ^e »	553	2.738
4 ^e »	—	1.760
1950 Total	6.769	9.529
Total général	20.407	23.421

L'Union Economique s'est engagée à contribuer à la constitution du fonds de roulement de cet organisme en consentant à mettre à la disposition de l'Union de Paiements la contrepartie, en francs belges, de l'aide conditionnelle accordée par l'E.C.A. Cet apport, qui porte la dénomination technique de position débitrice initiale, est imputable sur le quota de l'Union Economique.

Le fonctionnement de l'Union Européenne de Paiements permettra de résorber une fraction importante des crédits octroyés par l'Union Economique en *accords de paiement*.

Situation
des accords
de paiement

Les créances bilatérales que l'Union Economique possédait au 30 juin 1950 sur les pays participants seront amorties dans une large mesure au cours des deux années sur lesquelles s'étend le plan de paie-

ments; déjà divers amortissements ont été effectués dans le cadre des premières compensations réalisées au sein de l'Union Européenne de Paiements.

Avoirs nets de la Banque en accords de paiement

(en millions de francs)

Fin de mois	Créances		Engagements (1)	Avoirs nets (1)	Engagements envers l'Union Européenne de Paiements	Avoirs nets
	en devises étrangères	en francs belges				
1948 Décembre	11.167	1.360	2.069	10.458	—	10.458
1949 Décembre	6.129	2.350	1.293	7.186	—	7.186
1950 Janvier	5.749	2.439	1.231	6.957	—	6.957
Février	6.116	2.006	1.186	6.936	—	6.936
Mars	6.549	2.495	1.476	7.568	—	7.568
Avril	7.179	1.755	1.912	7.022	—	7.022
Mai	6.838	1.499	1.740	6.597	—	6.597
Juin	7.310	1.055	1.549	6.816	—	6.816
Juillet	7.000	923	1.920	6.003	—	6.003
Août	6.165	919	2.045	5.039	—	5.039
Septembre	6.648	1.466	2.260	5.854	—	5.854
Octobre	6.909	1.129	2.315	5.723	—	5.723
Novembre	5.849	1.231	2.074	5.006	2.202	2.804
Décembre	5.879	1.148	1.164 ⁽²⁾	5.863	1.812	4.051

(1) A l'exclusion des engagements envers l'Union Européenne de Paiements.

(2) Au cours du mois de décembre, divers engagements de l'Union Economique envers l'étranger ont cessé d'être considérés comme des engagements en accords de paiement.

Les avoirs en devises que l'Union Economique détient dans le cadre des accords se sont légèrement contractés au cours de l'année, les avoirs en francs belges se sont nettement réduits; les montants dont l'Union Economique est débitrice en accords de paiement ne figurent que partiellement au bilan de la Banque, certaines banques centrales étrangères investissant en certificats de Trésorerie une fraction de leurs avoirs à vue. Les engagements comptabilisés à la Banque — abstraction faite des engagements envers l'Union Européenne de Paiements — se retrouvent, à la fin de l'année, aux environs de leur niveau de fin 1949; la diminution observée en décembre s'explique par le fait que divers engagements, considérés antérieurement comme des dettes en accords de paiement, ont été classés, à partir de la fin de ce mois, parmi les engagements hors accords. Les montants détenus sous forme de certificats de Trésorerie par les banques centrales étrangères se sont accrus de 472 millions au cours de l'année.

Les *engagements envers l'étranger* non comptabilisés dans le cadre des accords de paiement se sont contractés considérablement en août; ceci résulte de la décision prise par le Fonds Monétaire International d'investir en certificats de Trésorerie la majeure partie de ses avoirs à vue à la Banque. L'accroissement observé en décembre s'explique par le reclassement de certains engagements extérieurs de l'Union Economique dont il vient d'être fait mention.

Engagements
hors accords
vis-à-vis
de l'étranger

Les *ventes de devises à terme* ont pris, en septembre et en octobre, une ampleur exceptionnelle.

Opérations
à terme
sur devises

En raison de cette évolution, le taux appliqué à ces opérations a été porté, le 11 septembre, de 2,5 à 3 %, et ensuite, à 3,75 %. D'autre part, à la fin du mois de septembre, la Banque a fixé à 30 % le taux minimum du paiement comptant à valoir que les banques agréées doivent exiger des acheteurs de change à terme. En outre les banques agréées ont reçu instruction de verser immédiatement à la Banque un tiers des sommes encaissées à titre de paiement à valoir sur les contrats de cession de devises à terme.

Enfin, à partir du 16 octobre 1950, la Banque a cessé de vendre à termes les livres sterling et les couronnes suédoises, et, depuis le 20 novembre, elle n'intervient plus comme cédante sur le marché à terme que pour le dollar U.S.A. et le dollar canadien. Pour ces deux devises le pré-paiement exigé par la Banque est de 40 %.

A partir des derniers mois de 1949, la recrudescence d'activité de plusieurs industries, l'élargissement des courants d'affaires avec l'étranger et, sans doute, l'essor des ventes à tempérament, ont entraîné un recours accru des entreprises aux facilités offertes par l'appareil de crédit.

Crédits
à l'économie
privée

Le redressement de la conjoncture, puis les conséquences sur l'économie belge des événements politiques internationaux, ont

entretenu cette tendance. A fin novembre 1950, le montant des crédits distribués par l'ensemble du système bancaire et utilisés dépassait de

plus de 8 milliards le chiffre atteint un an auparavant.

Crédits bancaires à l'économie

A. — Total général ⁽¹⁾

(en millions de francs)

Fin de mois	Montant total	Dont : Effets de commerce	
		Montants	%
1948 Décembre	27.257	13.390	49,1
1949 Novembre	25.842	12.773	49,4
Décembre	27.102	13.700	50,5
1950 Janvier	27.059	13.770	50,9
Février	27.830	14.324	51,5
Mars	28.854	15.193	52,7
Avril	27.764	14.467	52,1
Mai	28.643	14.595	51,0
Juin	29.046	14.880	51,2
Juillet	29.215	15.337	52,5
Août	30.724	16.182	52,7
Septembre	31.190	16.998	54,5
Octobre	33.424	18.531	55,4
Novembre	34.097	19.056	55,9

(1) Total des trois secteurs : Banques privées, Banque Nationale de Belgique et Institut de Réescampte et de Garantie, sous déduction des doubles emplois.

La proportion des effets de commerce dans le total des facilités octroyées a nettement augmenté au cours de cette année.

En effet, les banques ont veillé à accorder la préférence aux formes de crédit les plus aisément mobilisables. Les crédits

d'escompte utilisés par leur clientèle sont passés de 10 milliards, à fin novembre 1949, à 14,8 milliards un an plus tard, tandis que les avances

Engagements d'acceptation des banques privées

(en millions de francs)

Fin de mois	
1948 Décembre	3.984
1949 Septembre	3.712
Novembre	3.511
Décembre	4.025
1950 Mars	4.613
Juin	4.668
Septembre	4.572
Novembre	5.466

aux mêmes dates s'établissaient respectivement à 12,6 milliards et à 14,5 milliards. Quant au volume des crédits de toute nature ouverts par les banques, il s'est accru de 6,6 milliards au cours de la même période.

L'utilisation des crédits d'acceptation pour le financement des transactions commerciales extérieures s'est encore étendue en 1950.

Les établissements bancaires ont, comme antérieurement, soumis au visa de la Banque la plus grande partie des acceptations négociées

sur le marché belge. L'encours des acceptations visées est passé d'un ordre de grandeur moyen de 2,9 milliards dans les dernières semaines de 1949, à 3,5 milliards dans le courant de novembre 1950.

A ce moment, les traites représentatives d'opérations d'importation constituaient les deux tiers environ de cet encours, bien que, à partir du second semestre, le montant des acceptations visées destinées à financer des exportations ait subi la plus forte augmentation.

Crédits bancaires à l'économie

B. — Banques privées

(en millions de francs)

Fin de mois	Escompte			Avances			Total général
	Effets commerciaux	Effets réescomptés (1)	Total escompte	Reports et avances sur titres	Débiteurs divers	Total des avances	
1948 Décembre	5.962	4.168	10.130	681	12.491	13.172	23.302
1949 Novembre	7.577	2.518	10.095	709	11.880	12.589	22.684
Décembre	7.450	3.399	10.789	703	12.328	13.031	23.820
1950 Janvier	7.965	3.153	11.118	732	12.219	12.951	24.069
Février	7.496	3.733	11.229	726	12.398	13.124	24.353
Mars	8.629	3.842	12.471	696	12.378	13.074	25.545
Avril	8.655	3.116	11.771	763	12.275	13.038	24.809
Mai	7.397	4.139	11.536	810	12.862	13.672	25.208
Juin	8.281	3.696	11.977	744	12.891	13.635	25.612
Juillet	7.564	4.128	11.692	742	12.739	13.481	25.173
Août	7.198	4.727	11.920	741	13.126	13.867	25.787
Septembre	8.330	4.628	12.958	753	13.045	13.798	26.756
Octobre	8.526	5.474	14.000	761	13.274	14.035	28.035
Novembre	7.720	7.067	14.787	795	13.660	14.455	29.242

(1) Auprès de la Banque Nationale de Belgique et des institutions paraétatiques, à l'exclusion des effets réescomptés sur le marché.

D'autre part, l'évolution de leurs dépôts a amené les banques privées à reporter sur l'Institut de Réescompte et de Garantie et sur la Banque une grande partie de la charge du financement des facilités supplémentaires accordées aux entreprises sous forme d'escompte de papier commercial.

Du fait que les apports d'argent au jour le jour n'ont pas augmenté, les moyens d'action de l'Institut de Réescompte se sont trouvés limités et celui-ci a dû à plusieurs reprises recourir également au réescompte auprès de la Banque.

Pour ces raisons, le gonflement du portefeuille commercial de la Banque s'est poursuivi tout au long de l'année 1950 — si l'on excepte une détente temporaire au cours des mois de mars et avril.

Crédits bancaires à l'économie

C. — Banque Nationale et Institut de Réescote et de Garantie

(en millions de francs)

Fin de mois	Banque Nationale de Belgique			Institut de Réescote et de Garantie
	Effets commerciaux (1)	Avances sur fonds publics	Total	
1948 Décembre	5.170	695	5.865	2.172
1949 Novembre	3.611	480	4.091	2.638
Décembre	4.006	371	4.377	3.876
1950 Janvier	3.381	333	3.719	3.356
Février	4.978	382	5.360	3.250
Mars	4.231	588	4.819	2.658
Avril	3.531	259	3.790	2.421
Mai	5.008	376	5.384	2.513
Juin	4.646	531	5.177	2.623
Juillet	5.520	397	5.917	2.689
Août	6.529	676	7.205	2.847
Septembre	6.344	394	6.738	2.769
Octobre	7.547	858	8.405	3.079
Novembre	8.546	586	9.132	3.193
Décembre	10.930	757	11.687	

(1) Y compris le réescote des banques et de l'Institut de Réescote et de Garantie.

Par le soutien qu'elle a apporté au système bancaire, la Banque a élargi l'aide accordée à l'économie privée; sa politique a donc largement facilité la couverture des besoins nouveaux de crédit commercial que l'expansion de l'activité économique a suscités.

Mais les répercussions économiques intérieures des événements internationaux de fin juin, puis la hausse des prix des matières premières sur les marchés mondiaux, pouvaient favoriser des stockages anormaux. Un recours excessif au crédit bancaire risquait de développer les tendances inflationnistes réapparues dans l'économie; les achats du public, s'ils étaient soutenus par l'octroi de crédits à la consommation, auraient menacé d'accentuer dangereusement la hausse des prix intérieurs.

Pour écarter ces risques, la Banque a pris les mesures dont il a déjà été fait mention ci-avant. Elle a relevé de 1/2 %, à partir du 11 septembre, les taux qu'elle applique à ses opérations d'escompte : le taux d'escompte des traites acceptées domiciliées en banque est passé de 3,25 à 3,75 %.

En même temps, la Banque a décidé de réduire de 30 jours les délais d'échéance maxima qu'elle autorise pour les effets représentatifs d'importations de marchandises qui sont présentés à son visa. Cette mesure s'inspirait du souci d'empêcher que ne s'allongent les délais de la réalisation sur le marché intérieur, des produits importés ou fabriqués à l'aide de matières importées.

Enfin, la Banque a recommandé aux organismes bancaires de restreindre la distribution de crédit destiné au financement des ventes à tempérament, plus aucune raison dans l'évolution actuelle de la conjoncture ne justifiant le maintien de ces stimulants à la consommation.

Le 7 décembre, le taux d'escompte des acceptations de banques visées représentatives d'exportations a été porté de 3 à 3,75 %. La conjoncture actuelle ne recommandait plus en effet d'accorder aux exportations un taux de faveur dont l'incidence sur les prix est devenue négligeable. Dès lors, il convenait de revenir au principe du taux unique de réescompte.

Les avances consenties par la Banque aux organismes dont les engagements sont garantis par l'Etat aboutissent, en fait, à mettre des liquidités à la disposition de l'économie privée. Ces avances se sont accrues au cours de l'année 1950 : l'augmentation a été causée par le développement des opérations du Fonds des Rentes. Non seulement l'émission, par les institutions publiques, d'emprunts importants a nécessité, à plusieurs reprises, l'intervention régulatrice du Fonds, mais la tension subie dans la seconde partie de l'année par les marchés

Crédits
aux organismes
paraétatiques

financiers a provoqué une nouvelle extension du portefeuille de celui-ci. Or, le financement de ces opérations n'a pu être assuré que partiellement par des emprunts de « call money »; l'Institut d'Emission a, par conséquent, été amené à accorder, dans les limites de la convention du 14 septembre 1948, des avances plus larges au Fonds des Rentes au détriment de celles dont peut disposer l'Etat.

Marchés
du call money

Le volume des disponibilités apportées sur le marché du « call money » en chambre de compensation en 1950 a témoigné d'un

Marché du call money

(en millions de francs)

Moyennes journalières de chaque période	Total des capitaux « on call » (1) + (2)	Total des capitaux prêtés par des organismes		Capitaux empruntés		
		compensateurs (1) + (3)	non compensateurs (2) - (3)	par l'I.R.G. et divers (1)	par d'autres organismes paraétatiques financiers	
					Total (2)	dont apport du marché (3) (a)
1949	5.147	2.569	2.578	2.098	3.049	471
1950	4.160	2.424	1.736	2.323	1.837	101
1950 Janvier	4.156	2.436	1.720	2.405	1.751	31
Février	4.463	1.886	2.577	1.868	2.595	18
Mars	4.881	2.340	2.541	2.260	2.621	80
Avril	4.150	2.880	1.270	2.330	1.820	550
Mai	4.007	2.454	1.553	2.227	1.780	227
Juin	4.058	2.429	1.629	2.330	1.728	99
Juillet	3.467	2.270	1.197	2.188	1.279	82
Août	3.937	2.314	1.623	2.274	1.663	40
Septembre	3.924	2.476	1.448	2.441	1.483	35
Octobre	3.616	2.339	1.307	2.325	1.321	14
Novembre	4.734	2.625	2.109	2.592	2.142	33
Décembre	4.525	2.689	1.836	2.644	1.881	45

(a) A l'intervention de l'Institut de Récompte et de Garantie, qui collecte tous les capitaux disponibles en compensation.

certain resserrement des liquidités dans l'appareil de crédit par rapport à l'abondance qui caractérisait les premiers trimestres de 1949. La tension a été particulièrement forte au cours du mois de février. En avril, les souscriptions du public à l'Emprunt de la Reconstruction ont fait affluer temporairement des disponibilités dans les banques et leurs

avances sur le marché du « call » ont atteint un chiffre plus élevé. Au cours des mois ultérieurs, les prêts d'argent au jour le jour en compensation se sont maintenus à un niveau stable; leur moyenne journalière a dépassé 2,6 milliards en novembre et en décembre.

Comme antérieurement, les capitaux offerts au jour le jour en chambre de compensation ont été empruntés par l'Institut de Réescompte et de Garantie, qui a financé de la sorte son portefeuille commercial, dont les acceptations de banque visées représentatives d'importation ou d'exportation constituent toujours l'essentiel.

Le resserrement des disponibilités collectées sur le marché du « call money » hors compensation a été plus net. En dehors des périodes de pointe, correspondant aux versements trimestriels des cotisations des assujettis à la sécurité sociale, les prêts au jour le jour de l'Office National de Sécurité Sociale n'ont plus atteint le niveau moyen de 1949. Il en est de même des apports de la Caisse Générale d'Epargne et de Retraite. Les disponibilités offertes n'ont pu suffire à couvrir les besoins accrus des organismes qui empruntent sur le marché du « call money » hors compensation et notamment du Fonds des Rentes.

Le taux de l'argent au jour le jour est demeuré fixé à 1,25 % sur les deux marchés pendant toute l'année 1950.

Au cours des premiers mois de 1950, l'aisance que l'on observait, en 1949 déjà, sur les marchés des capitaux s'est maintenue. Mais, au second semestre, des symptômes de tension se sont manifestés.

Marché
des capitaux

La formation d'épargne résultant du mouvement des dépôts sur livrets de la *Caisse Générale d'Epargne* a atteint un montant élevé au premier trimestre de 1950. Au cours des mois de printemps, s'est produite la contraction saisonnière des apports nets de capitaux : celle-ci est plus accusée qu'au cours des années antérieures. De juillet à septembre, les versements ont fléchi tandis que les retraits se sont

amplifiés, surtout en juillet et septembre. Cette situation, comme les phénomènes psychologiques qui l'ont provoquée, a été passagère. Aussi,

Caisse Générale d'Epargne
Dépôts sur livrets Particuliers
(millions de francs)

Périodes	Excédents des versements sur les remboursements	Soldes des dépôts à fin de période
1949 Décembre	191	30.626
1950 Janvier ...	566	31.192
Février ...	312	31.504
Mars	329	31.833
Avril	34	31.867
Mai	23	31.890
Juin	5	31.895
Juillet ...	— 77	31.818
Août	— 1	31.817
Septembre	— 244	31.573
Octobre ...	79	31.652
Novembre	159	31.811
Décembre	— 89	31.722

l'évolution des dépôts sur livrets tendait à se normaliser au cours des derniers mois de l'année; néanmoins, les opérations de décembre se sont de nouveau soldées par des retraits nets.

Les cours des divers *titres à revenus fixes* sont demeurés orientés à la hausse jusqu'en juillet 1950.

Le cours de la dette unifiée 4 % est passé de 89,60 au début de janvier, à 92,05 au début de juillet; le

cours moyen des emprunts des pouvoirs subordonnés s'est élevé, aux mêmes dates, à 91,10 et 95,75 les cours des obligations à 4 % de sociétés à 88,91 et 91,41.

L'allure du marché est différente au cours du second semestre. Le cours de la dette unifiée 4 % a fléchi et, en dépit d'une hausse en septembre, est revenu à 89 au début de janvier 1951; les cours des emprunts des pouvoirs subordonnés sont tombés à 92,91 à la même époque. La baisse, tout d'abord très sensible, des cours des obligations de sociétés d'un revenu net de 4 % a été quelque peu compensée ultérieurement; leur cours moyen a fléchi de nouveau en fin d'année et a été ramené à 88,11 au début de janvier 1951.

Le développement des transactions sur le *marché des valeurs à revenus variables* s'est confirmé en 1950 : le montant des capitaux traités est passé par son maximum au cours du mois de septembre; les opérations boursières n'avaient plus eu cette ampleur depuis les premières années d'après-guerre.

Les valeurs coloniales ont retenu tout particulièrement l'attention des acquéreurs. Leurs cours s'inscrivent en hausse pendant toute l'année 1950, et l'allure de ce mouvement est particulièrement nette durant la seconde moitié de l'année.

L'indice général des cours des valeurs à revenus variables traduit d'ailleurs une amélioration dans l'ensemble des cotations par rapport aux années antérieures; le léger tassement que l'on a observé en juillet a été temporaire; le raffermissement dans la seconde

moitié de l'année des valeurs des entreprises coloniales, surtout, ainsi que des actions des industries lourdes et des entreprises textiles, a déterminé un redressement de l'indice général. Diverses catégories de valeurs, notamment des trusts, des entreprises de transport et des glacières sont demeurées à un niveau déprimé.

Les émissions d'emprunt des pouvoirs et institutions publics sur le marché des capitaux ont été moins importantes qu'en 1949. Le montant brut de leurs emprunts s'est élevé à 9,5 milliards contre 14,6 milliards en 1949. C'est au cours

Evolution du marché des valeurs à revenu variable

Source : Institut National de Statistique

Période	Indice général des cours aux Bourses de Bruxelles et d'Anvers Début de mois (Base 1936 à 1938 = 100)	Mouvement des opérations à la Bourse de Bruxelles Capitaux traités en cours du mois (millions de francs)
1948 Moyenne mensuelle	155	500
1949 » »	153	677
1950 » »	174	975
1950 Janvier	169	975
Février	170	819
Mars	171	803
Avril	169	756
Mai	172	741
Juin	172	1.142
Juillet	167	819
Août	171	983
Septembre	176	1.336
Octobre	179	1.168
Novembre	183	1.108
Décembre	178	1.047

Emissions nettes de capitaux par les sociétés

Source : Institut National de Statistique

Mois	Montants en millions de francs
1936-1938 Moyenne mensuelle	73
1948 » »	402
1949 » »	304
1950 » » (11 mois)	197
1950 Janvier	210
Février	293
Mars	254
Avril	180
Mai	208
Juin	329
Juillet	198
Août	64
Septembre	119
Octobre (provisoire)	174
Novembre (provisoire)	134

du premier semestre que le marché a été le plus sollicité par cette catégorie d'emprunteurs : la première série de 1,5 milliard des obligations de la Société Nationale des Chemins de fer a été émise en février; l'emprunt de 650 millions de la Régie des Télégraphes et Téléphones et l'emprunt de 1 milliard de certificats du Trésor Colonial ont été émis en mars; en avril, a été lancée la troisième tranche de l'emprunt de la Reconstruction. Au début de juillet, la Société Nationale des Chemins de fer a émis la seconde série de 1,5 milliard, de ses obligations. Enfin, en novembre, le Congo a émis sur le marché belge ses obligations 1950-60 dont les souscriptions ont atteint 1,3 milliard.

Le montant net des *émissions d'actions et d'obligations des sociétés industrielles et commerciales* s'est encore contracté au cours de l'année 1950 : la moyenne mensuelle des apports d'argent frais recueillis par ces émissions n'a plus atteint que 197 millions pour les 11 premiers mois de 1950, contre 304 millions en 1949.

EVOLUTION ECONOMIQUE

L'évolution économique de la Belgique au cours de l'année écoulée se compose de deux phases. Jusqu'à la fin du mois de juin, un contraste assez marqué a existé entre, d'une part, la situation des principales branches de l'industrie lourde, charbonnages, sidérurgie, industrie chimique, et la situation de l'industrie de la construction et de plusieurs industries légères importantes, d'autre part. Dans l'industrie lourde, le marché était peu favorable aux producteurs et les prix soumis à une forte pression. On notait une tendance à la contraction des volumes de production et une légère diminution de l'emploi. Industrie

Au contraire, dans l'industrie de la construction, dans l'industrie textile, dans l'industrie diamantaire et dans quelques autres, la demande était soutenue et les prix évoluaient à l'avantage des vendeurs. L'emploi et le volume de la production tendaient à augmenter.

Dès l'ouverture des hostilités en Corée, la situation se modifia profondément. La demande s'intensifia dans tous les secteurs, stimulant la production et provoquant un mouvement de hausse des prix qui se propagea rapidement.

Toutefois, à partir du mois d'octobre, les marchés revinrent à un meilleur état d'équilibre et la hausse des prix de gros put être, sinon enrayée, du moins fortement ralentie. Les prix de détail se replièrent légèrement.

En 1950, l'industrie charbonnière s'est préoccupée en ordre principal d'appliquer le programme d'assainissement inauguré en Industrie
charbonnière

octobre 1949 et visant à résorber la disparité entre les prix des charbons belge et étrangers, par une augmentation des rendements et une réduction des coûts.

La modernisation des installations et une meilleure organisation du travail firent faire quelques progrès. En quatre mois, les rendements de fond et de surface passèrent de 680 kg. à 695 kg., pendant que les effectifs ouvriers diminuaient et que la production se maintenait à un niveau élevé.

Production de houille

Source : Direction Générale des Mines

Période	Production mensuelle			Production moyenne par jour ouvrable
	Royaume	Bassin Sud	Bassin Campine	
	(en milliers de tonnes)			
1936-1938 Moyenne mensuelle ..	2.425	1.884	541	95,9
1948 > > .	2.224	1.562	662	87,7
1949 > > ..	2.321	1.658	663	91,3
1950 > > (prov.)	2.275	1.603	672	90,1
1950 Janvier	2.483	1.775	708	95,5
Février	2.274	1.601	673	94,8
Mars	2.529	1.761	768	93,7
Avril	2.350	1.663	687	97,9
Mai	2.217	1.591	626	92,4
Juin	2.326	1.690	636	89,5
Juillet	1.621	1.044	577	64,8
Août	2.025	1.378	647	77,9
Septembre	2.357	1.685	672	90,7
Octobre	2.425	1.726	699	93,3
Novembre	2.383	1.667	716	95,3
Décembre (provisoire)	2.305	1.599	706	96,0

En mai cependant, les charbonnages, contraints de régler l'extraction sur la consommation courante, introduisirent le chômage partiel, sauf dans les houillères productrices de charbon de qualité. Aussi, durant deux mois, l'amélioration des rendements n'a pu être poursuivie.

A partir du mois d'août, la reprise industrielle dans les pays européens et la vague d'achat des particuliers modifièrent à nouveau les conditions du marché. De plus, le manque de charbon en Allemagne et en Grande-Bretagne incitait les étrangers à s'approvisionner en

Belgique. Les prélèvements sur les stocks s'effectuèrent dès juillet, tandis que l'extraction se releva grâce au réembauchage de houilleurs et surtout à l'accroissement des rendements qui, à la fin de l'année, étaient proches des moyennes d'avant-guerre.

En dépit de ce redressement et de la hausse des prix du charbon à l'étranger, la différence entre les prix belge et étranger reste importante.

Le fléchissement d'activité dans les industries sidérurgique et chimique, la cherté du charbon, ainsi que la concurrence allemande qui contrariait les exportations, ont entraîné dans l'*industrie du coke* une crise de débouchés très aiguë qui s'est traduite par une baisse continue des prix jusqu'en juillet.

Les cokeries belges qui ne pouvaient soutenir la concurrence étrangère, s'efforcèrent avant tout de réduire les stocks et ralentirent leur production. Cette politique eut pour effet que la demande dépassa de loin l'offre lors de la reprise industrielle d'août et que les prix du coke retrouvèrent leur niveau élevé du début de 1949. Ainsi stimulée, la production s'éleva de 341.510 tonnes en juin à 408.900 tonnes en novembre.

La production d'énergie électrique a suivi la courbe de l'activité des industries lourdes. Le relèvement de la consommation privée d'électricité n'ayant pas suffi à compenser la baisse marquée de la consommation industrielle, la production a fléchi jusqu'en juillet.

Electricité

A partir d'août, elle s'est rapidement relevée, pour atteindre en décembre un maximum d'après-guerre.

La production de gaz a baissé en 1950 en raison de la diminution de la consommation industrielle et domestique qui résulte d'un emploi de plus en plus généralisé du mazout, des sous-produits du pétrole et de l'électricité.

Gaz

La sensibilité spécifique de l'industrie sidérurgique à la conjoncture mondiale s'est à nouveau manifestée cette année. La récession, apparue au milieu de 1949, s'est amplifiée jusqu'en juin 1950. En vue de stabiliser la production à un niveau satisfaisant, l'industrie sidérurgique s'efforça de maintenir son volume de ventes à l'étranger en alignant ses prix au niveau que fixait la vive concurrence des producteurs français, allemands et américains sur les marchés mondiaux.

Plusieurs entreprises ne purent soutenir cette concurrence. Malgré une amélioration passagère attribuable à l'exécution des travaux publics, la situation se fût aggravée sans le brusque retournement des marchés

Production de fonte, d'acier brut et d'acier fini

Source : Direction Générale des Mines

Période	Fonte	Acier brut	Acier fini
	(en milliers de tonnes)		
1936 Moyen. mens.	263	259	206
1937 » »	317	315	241
1938 » »	202	184	147
1936-1938 »	261	253	198
1948 » »	329	321	267
1949 » »	312	315	256
1950 » » (11 prem. mois)	302	304	238
1950 Janvier	303	311	228
Février	271	269	210
Mars	310	298	235
Avril	285	281	228
Mai	292	291	223
Juin	295	297	238
Juillet	220	212	155
Août	269	262	220
Septembre ...	333	364	288
Octobre	384	397	310
Novembre	362	361	286

mondiaux à partir de juillet. Dès que les Etats-Unis se portèrent acheteurs d'acier et que les consommateurs, soucieux de se prémunir contre la pénurie, passèrent des commandes considérables aux industries européennes, les prix se relevèrent rapidement pour dépasser les niveaux déjà élevés du début de 1949. L'industrie sidérurgique, afin d'atténuer les effets de cette hausse sur le niveau des prix belges, stabilisa

les prix intérieurs de l'acier en octobre.

Le raffermissement des marchés mondiaux incita au développement de la production d'acier qui passa de 237.790 tonnes en juin à 285.560 tonnes en novembre. Les exportations de la sidérurgie s'accrochèrent également pour atteindre 327.175 tonnes en novembre. D'autre

part, le volume de l'emploi s'est légèrement relevé au cours des derniers mois de 1950.

Les entreprises de fabrications métalliques ont connu un degré d'activité différent suivant qu'elles travaillent principalement pour le marché intérieur ou pour des débouchés extérieurs.

Fabrications
métalliques

Fabrications métalliques

(sous-entreprises non déduites)

Source : Fabrimétal

Période	Commandes inscrites	Expéditions totales		Exportations		Livraisons au marché intérieur	
	Valeur	Valeur	Poids	Valeur	Poids	Valeur	Poids
	Millions de francs	Millions de francs	Milliers de tonnes	Millions de francs	Milliers de tonnes	Millions de francs	Milliers de tonnes
1948 Moyen. mens.	3.158	3.153	143	1.109	51	2.044	92
1949 » »	2.530	3.286	138	1.336	55	1.950	83
1950 » » (11 premiers mois)	2.813	2.859	130	966	46	1.893	84
1950 Janvier	2.611	2.930	124	960	42	1.970	82
Février	2.433	2.664	114	978	42	1.686	72
Mars	2.669	3.111	128	1.146	41	1.965	87
Avril	2.341	2.567	120	784	41	1.783	79
Mai	2.446	2.860	129	1.021	44	1.839	85
Juin	2.782	2.798	138	856	50	1.942	88
Juillet	2.875	2.645	114	1.048	46	1.597	68
Août	3.132	2.380	107	635	26	1.745	81
Septembre	3.097	3.275	144	985	50	2.290	94
Octobre	3.178	3.200	156	1.100	58	2.100	98
Novembre	3.378	3.017	151	1.112	65	1.905	86

Durant les six premiers mois, la bonne marche de la construction immobilière ainsi que les travaux publics ont alimenté les carnets de commandes des entreprises de matériel électrique, des constructeurs de ponts et charpentes et des fabricants d'accessoires du bâtiment. De même, les ateliers d'assemblage d'automobiles ont connu une bonne activité durant cette période.

En revanche, la concurrence allemande qui reprenait pied sur les marchés européens et américains qui nous étaient encore ouverts, le niveau élevé de nos prix depuis la dévaluation de la Livre sterling ainsi

que les restrictions monétaires dans plusieurs pays nous ont fait perdre de nombreux clients et nous ont obligés à baisser nos prix. Si l'ouverture du marché néerlandais et les investissements au Congo belge ont permis à certaines entreprises de maintenir le même volume de ventes à l'étranger, dans l'ensemble, la valeur des exportations a fortement baissé, accentuant le fléchissement constaté dès le milieu de 1949.

La réparation de navires, la construction de matériel roulant et les entreprises qui leur fournissent les matières premières étaient les principaux secteurs en difficulté.

L'ouverture de la zone sterling, la mise en application de l'Union Européenne de Paiements et, pour quelques entreprises, une plus forte demande à la suite du réarmement, ont entraîné une reprise dans l'industrie des fabrications métalliques à partir du second semestre. Le montant des commandes inscrites s'accrut de 37 % et les expéditions s'élevèrent jusqu'à atteindre 3,3 milliards de francs en septembre 1950.

L'industrie a pu développer ses exportations vers certains pays d'outremer qui lui étaient fermés jusqu'à présent pour des raisons monétaires. Pendant les derniers mois de l'année, l'affaiblissement de la concurrence étrangère lui a permis d'élargir ses débouchés.

Métaux
non ferreux

L'évolution de la conjoncture mondiale fut le facteur déterminant de l'activité de l'industrie des métaux non ferreux. Les prix belges ont suivi les cours de New-York, en hausse continue depuis la dévaluation de la Livre sterling et la reprise économique aux Etats-Unis. En novembre, sous l'effet de la demande intense des Etats-Unis, les cours mondiaux atteignaient un niveau inégalé depuis la fin de la seconde guerre mondiale.

La demande étrangère de cuivre et d'étain fut très ferme et anima la production belge qui, s'élevant de trimestre en trimestre, dépassa

le niveau d'avant-guerre. A la fin de l'année, la production avait atteint respectivement 115 % pour le cuivre et 120 % pour l'étain par rapport à 1936-1938.

Production des principaux métaux non ferreux

Source : Secrétariat des Industries des Métaux non ferreux

Période	Produits bruts (tonnes)				Produits demi-finis (tonnes)		
	Cuivre	Plomb	Zinc	Etain	Cuivre	Plomb	Zinc
1938							
Moyen. trimestr.	32.775	25.551	57.300	2.349	13.449	7.401	15.201
1948 » »	34.049	16.509	38.482	3.068	19.389	5.356	9.965
1949 » »	33.360	19.826	44.142	2.602	18.126	5.360	8.209
1950 » » (3 premiers trim.)	33.876	15.461	42.919	2.562	18.876	6.669	9.068
1950							
1 ^{er} trimestre ...	32.748	18.417	42.084	2.606	18.181	5.588	9.119
2 ^e trimestre	34.024	12.467	44.539	3.046	20.302	7.184	9.744
3 ^e trimestre	34.856	15.499	42.133	2.033	18.143	7.235	8.341

En revanche, la production de plomb et de zinc fut beaucoup plus irrégulière, mais toujours inférieure au niveau d'avant-guerre. Son écoulement se heurte au protectionnisme de la plupart des pays européens. Aussi les industries transformatrices espèrent-elles beaucoup de la Conférence douanière de Torquay.

Le nombre d'ouvriers occupés dans l'industrie des métaux non-ferreux a peu varié au cours de l'année 1950.

Le prix élevé du charbon a continué à gêner les ventes à l'exportation de l'industrie chimique lourde et en particulier celles d'engrais azotés. Il en est résulté une certaine instabilité du volume de production qui a fléchi assez fortement au cours de l'été. Le redressement en fin d'année a été moins vif que dans la plupart des autres industries.

Industrie chimique

La pénurie mondiale de soufre est devenue, d'autre part, une cause de préoccupation.

La production de goudron et des autres sous-produits de la cokéfaction des houilles s'est réduite parallèlement à celle des cokes jusqu'en septembre et s'est redressée ensuite.

D'autre part, l'activité des raffineries de pétrole a continué à s'accroître.

L'année a été en général assez favorable pour les industries chimiques légères. Les exportations de produits pharmaceutiques et photographiques ont sensiblement progressé.

Les prix des engrais, à l'exception des engrais potassiques, se sont regroupés autour de l'indice 300 par rapport à 1936-1938. Quant au prix des autres produits chimiques, ils ont évolué de façon trop divergente pour qu'on puisse dégager une tendance générale.

Industrie textile

La reprise commencée dans le courant du deuxième semestre de 1949 s'est poursuivie en 1950 et l'activité de l'industrie textile s'est nettement améliorée.

Sous l'influence de l'ouverture du marché hollandais, la production s'est relevée dans la plupart des secteurs à un niveau tel que certaines difficultés d'approvisionnement en filés sont apparues. En mai cependant, un meilleur équilibre s'établissait déjà entre l'offre et la demande. En juin, une grève visant à obtenir une augmentation des salaires éclatait, qui allait paralyser pendant un mois l'activité de l'industrie. A partir de juillet, les événements mondiaux entraînèrent une augmentation de la demande tant intérieure qu'extérieure, et la production dépassa même parfois le niveau record atteint au moment de l'ouverture du marché hollandais.

Les importations de produits textiles ont fortement augmenté en 1950. L'augmentation a porté non seulement sur les matières premières mais aussi sur les produits mi-finis, les filatures n'ayant pas toujours pu faire face à l'accroissement de la demande des tissages.

Le développement des expéditions de tissus à l'étranger a entraîné une augmentation de 42 % des exportations de produits textiles par rapport à 1949.

La prospérité de l'industrie textile a entraîné une réduction du chômage qui, par rapport au haut degré d'activité, reste cependant assez élevé en raison de l'absence de mobilité géographique de la main-d'œuvre et de l'absence de qualification requise parmi les ouvriers en chômage.

La situation de l'*industrie du lin* s'est améliorée au cours de l'année. En filature, à la suite de l'intensification de la demande des tissages qui ont pu accroître le volume de leurs ventes sur les marchés américain et hollandais, la production a fortement augmenté jusqu'en avril. Après la grève de juin, sous l'influence des événements mondiaux, la production a atteint en filature et en tissage des niveaux élevés.

La reprise n'a pas entraîné avant octobre de hausse appréciable sur le marché intérieur. L'indice des prix de gros est passé de 342 en janvier à 456 en novembre, soit une hausse de 33 %.

Dans l'*industrie cotonnière*, l'ouverture du marché néerlandais a attiré la production vers son maximum. Au mois de mai, la demande s'est faite moins pressante, mais après la grève de juin, une nouvelle augmentation de production fut enregistrée et jusqu'à la fin de l'année la production se maintint à un niveau élevé qui, en octobre, dépassa même le maximum précédent enregistré en mars.

Filatures de lin

Source : Institut National de Statistique

Indices de la production	Base : 1938 = 100
1949 2 ^e semestre	94,7
1950 1 ^{er} trimestre	121,2
2 ^e »	84,2
3 ^e »	119,6
Octobre	141,6
Novembre (prov.)	131,0

Filatures de coton

Source : Institut National de Statistique

Indices de la production	Base : 1938 = 100
1949 2 ^e semestre	113,7
1950 1 ^{er} trimestre	133,0
2 ^e »	101,6
3 ^e »	136,8
Octobre	152,7
Novembre (prov.)	160,0

Comme les Etats-Unis ont décidé de réduire leurs allocations de coton, l'augmentation rapide de la production pose brutalement le problème de l'approvisionnement en matières premières.

La hausse des prix de gros belges fut continue et l'indice est passé de 472 en janvier à 587 en novembre, soit une hausse de 24 %.

Filatures de laine

Source : Institut National de Statistique

Indices de la production Base 1938 = 100	Peigné	Cardé
1949 2 ^e semestre	149,4	155,3
1950 1 ^{er} trimestre	163,4	147,6
2 ^e »	145,1	136,4
3 ^e »	145,1	157,5
Octobre	199,2	186,7
Novembre (prov.)	171,0	171,0

L'activité des *filatures de laine* est en net progrès par rapport à 1949. La production des filatures de laine peignée s'est développée progressivement au cours de l'année et a atteint son maximum en septembre et en octobre. En filature de cardé la situation, quoique moins favorable qu'en peigné, s'est sensiblement améliorée.

Quant aux *tissages de laine*, bénéficiant du débouché qu'offre actuellement le marché hollandais, ils ont fortement accru leurs expéditions à l'étranger.

Les fluctuations importantes des cours sur les marchés mondiaux ont exercé une influence déterminante sur l'évolution des prix belges. La hausse de la matière première a été particulièrement spectaculaire et s'est poursuivie presque sans interruption, entraînant une adaptation progressive des prix des filés et des tissus. De janvier à novembre, l'indice des prix de gros est passé de 391 à 665 points, soit une augmentation de l'ordre de 70 %.

L'*industrie du jute* connaît, elle aussi, une situation très favorable. Les expéditions de tissus et d'ouvrages de jute à destination des Etats-Unis ont augmenté dans des proportions considérables. La fluctuation des prix a été moins forte qu'ailleurs.

En *bonneterie*, le redressement de l'activité a été très marqué en 1950, mais les chiffres élevés de production qui avaient été enregistrés en 1947 n'ont pas encore été atteints.

L'activité a été très grande dans l'industrie de la construction. Les travaux pour compte du secteur privé ont revêtu approximativement la même importance qu'en 1949, mais les travaux publics ont pris un très grand développement. Dans ces circonstances très favorables, l'industrie de la construction a travaillé pratiquement à pleine capacité.

Industrie
de la construction

Indice de l'emploi dans 214 entreprises-témoins
des industries de la construction

Source : Institut National de Statistique

Janvier 1946 = 100

	Pour compte du secteur privé	Pour compte du secteur public
1949 (11 premiers mois)	109,8	72,5
1950 (11 premiers mois)	<i>p</i> 109,3	<i>p</i> 110,3

p : Chiffres provisoires.

La prospérité de l'industrie de la construction a eu un retentissement considérable sur les entreprises productrices de matériaux.

En *cimenterie*, la production a augmenté de près de 30 % par rapport à 1949. La demande intérieure a été l'élément déterminant de cette expansion. Les exportations ont très légèrement augmenté en volume mais ont quelque peu diminué en valeur. Les Pays-Bas ont constitué le débouché extérieur principal.

Le marché des *briques* de construction a été dominé par le fait qu'au début de la saison, les stocks de briques crues se sont trouvés insuffisants pour alimenter les fours à une cadence qui aurait permis de suivre la demande. Une certaine pénurie de briques s'est développée pour ce motif et les prix se sont élevés. En raison de cet état de choses, les exportations de briques ont été insignifiantes cette année et, d'autre part, des quantités assez importantes ont été importées de France.

Bien qu'à partir du mois de mai, le redressement de la production ait été très vigoureux, le marché ne put retrouver entièrement son équilibre et la hausse des prix se poursuivit au cours de l'été.

Dans l'industrie des *carrières*, la haute prospérité des industries de la construction a spécialement influencé la production de concassés de grès et de porphyre et dans une moindre mesure celle de pavés mosaïques et de moellons. L'extraction de sable de construction est également en progrès. Il n'y a pas eu de changement notable dans l'activité des ardoisières et des carrières de marbre et de petit granit. L'emploi, dans l'ensemble de l'industrie des carrières, s'est relevé de 5 % environ par rapport à 1949.

La production de calcaires, de dolomies crues et d'agglomérés de plâtre a augmenté.

Industrie du verre

Tout en restant sensiblement inférieur à la moyenne d'avant-guerre, le volume de production de l'industrie du verre à vitre s'est assez largement amélioré par rapport à 1949. En glaceries, l'amélioration a également été sensible. L'accroissement des exportations, en particulier vers les Etats-Unis, a été le facteur déterminant de cette évolution.

Exportations des principaux produits des verreries et cristalleries

Source : Institut National de Statistique

Produits	1936-1938	1949	1950(1)
	(Moyenne mensuelle, en tonnes)		
Verre à vitre	11.800	6.090	7.729
Glaces polies	2.600	1.772	2.919
Gobeletteries	1.090	450	455
Bouteilles, etc.	585	3.175 (2)	2.522 (2)

(1) Moyenne des 11 premiers mois.

(2) Y compris les autres verreries.

En bouteillerie la situation a été relativement satisfaisante. En gobeletterie, industrie essentiellement exportatrice, l'activité est restée très réduite; en fin d'année une certaine reprise des affaires avec l'étranger s'est dessinée.

Dans les industries céramiques, la situation a été fort variable de branche à branche. L'année 1950 a généralement été meilleure que l'année 1949 pour les entreprises fabriquant des articles dépendant directement de l'industrie du bâtiment. Pour les autres entreprises, l'année a été en général moins bonne.

Industries de la céramique

Source : Institut National de Statistique

Céramique

Indices de production Base : Moyenne trimestrielle 1947 = 100	1949	1950(1)
Tuiles	102	120
Carreaux en faïence pour revêtements	89	87
Carreaux de pavement en demi-grès ...	149	164
Porcelaine (vaisselle et porcelaine industrielle)	115	98
Vaisselle de faïence	95	77

(1) Moyenne trimestrielle des 9 premiers mois de 1950.

L'industrie du papier a été favorablement influencée en 1950 par l'accroissement de la demande mondiale et la pénurie qui en est résultée dans certains pays.

Industries diverses

Grâce à une hausse importante de leur production, les fabricants de papier journal ont pu faire face à une demande accrue sur le marché intérieur, compenser le ralentissement des livraisons en provenance de l'étranger et profiter des possibilités nouvelles qui s'offraient à l'exportation.

La production et la consommation des autres catégories de papier et des cartons se sont également développées en 1950. Les quantités importées et exportées ont marqué un progrès très net par rapport à 1949.

A fin 1949, l'activité des tanneries était encore largement inférieure à ce qu'elle était avant-guerre. La production de cuirs légers, qui accusait le recul le plus important par rapport aux années 1936-1939, a sensiblement progressé en 1950. Par contre, la production mensuelle de cuirs lourds n'a dépassé qu'occasionnellement les niveaux des mois correspondants de 1949.

Les mesures de libération qui ont marqué l'entrée en vigueur de la pré-union entre l'Union Economique Belgo-Luxembourgeoise et les Pays-Bas ont permis aux producteurs belges d'articles manufacturés en cuir d'accroître considérablement leurs ventes sur le marché hollandais. Le développement des échanges ne s'est d'ailleurs pas opéré à sens unique et les importations de chaussures hollandaises par la Belgique ont notamment enregistré une forte augmentation.

Les cours des cuirs bruts sur les marchés mondiaux ont, comme ceux des autres matières premières, haussé rapidement à partir de juillet. Cette hausse a entraîné celle des prix belges des cuirs bruts indigènes, des cuirs tannés et des articles manufacturés en cuir.

La production globale des *industries du tabac* a augmenté de 10 % environ en 1950 et a rejoint son niveau d'avant-guerre. Toutefois, comme au cours des années antérieures, la production de cigarettes a été largement supérieure et la production des autres fabricats très inférieure aux niveaux de la période 1937-1939.

L'augmentation enregistrée en 1950 ne résulte pas d'une consommation intérieure plus grande mais de l'accroissement des exportations. Depuis que les Pays-Bas ont levé toutes restrictions à l'entrée des produits belges du tabac, des ventes très importantes de cigarettes et de tabac à fumer ont pu être effectuées dans ce pays; les exportations de cigarettes à destination de l'Allemagne se sont de leur côté fortement développées.

Les importations de cigarettes ont continué à se contracter sous l'effet de la préférence que marquent les consommateurs pour les articles à bon marché.

L'amélioration qui s'était manifestée dans l'*industrie diamantaire*, au cours des derniers mois de 1949, ne s'est pas démentie. A la suite des événements de Corée, la demande s'est encore accrue. Les expor-

tations de diamants taillés ont atteint en septembre le chiffre très élevé de 47.888 carats valant 255 millions de francs.

**Exportations de diamants taillés
et industriels**

(moyenne mensuelle)
(en millions de francs)

1948	158,4
1949	139,9
1950 1 ^{er} trimestre	194,9
2 ^e »	189,7
3 ^e »	233,2
Octobre	259,4
Novembre	222,0

**Nombre de chômeurs
dans l'industrie diamantaire**

(complets et partiels)

1949 Juillet	10.313
Octobre	5.554
1950 Janvier	4.237
Avril	5.115
Juillet	4.942
Octobre	3.223

La demande de diamants industriels a également été soutenue.

Bien qu'en diminution par rapport à l'année précédente, le nombre de chômeurs reste cependant important.

A l'exception des sucreries, la production des principales branches des *industries alimentaires* n'a pas accusé d'augmentation importante par rapport à l'année précédente.

Pour certaines branches, comme la brasserie, par exemple, le degré d'activité est encore inférieur à celui d'avant-guerre.

Le marché intérieur a été très animé au moment des achats précipités de juillet et de septembre. Mais cette amélioration fut momentanée et, en fin d'année, l'industrie alimentaire dut faire face à une diminution des achats. L'augmentation des importations de produits alimentaires témoigne que la concurrence des produits étrangers est toujours vive sur le marché intérieur. Cette concurrence incite les producteurs à améliorer la qualité et la présentation de leurs produits en vue de vaincre la préférence que le consommateur belge marque pour les produits étrangers.

L'exportation des produits des industries alimentaires pendant les onze premiers mois de 1950 qui, par rapport à la période correspon-

dante de 1949, s'est accrue de 60 %, a rejoint le niveau atteint avant la guerre. D'importantes expéditions ont eu lieu à destination de la Grande-Bretagne et des Pays-Bas.

Le chômage, dans cette industrie, est assez élevé et a fortement augmenté par rapport à l'année précédente.

Agriculture

Parmi les mouvements les plus significatifs d'extension des terres consacrées aux cultures, il faut noter ceux du froment, de la betterave sucrière et des prés et prairies.

Etendues consacrées à diverses cultures (1)

Source : Institut National de Statistique

Cultures	1939	1948	1949	1950 (2)
	(en milliers d'hectares)			
Céréales panifiables	267,4	235,3	255,8	269,8
dont : <i>Froment</i>	123,6	143,1	153,1	173,7
<i>Seigle</i>	134,8	86,1	95,0	88,6
<i>Epeautre</i>	7,3	4,4	6,1	5,5
<i>Méteil</i>	1,7	1,6	1,6	2,0
Céréales non panifiables	278,9	266,7	246,7	261,4
Plantes industrielles	107,0	82,4	94,5	98,1
dont : <i>Betteraves sucrières</i>	54,3	45,2	59,9	62,5
<i>Lin</i>	44,7	30,1	26,1	24,2
<i>Chicorée à café</i>	4,8	2,8	2,4	2,4
<i>Tabac</i>	2,3	1,6	1,4	1,8
Pommes de terre	147,5	88,2	88,8	98,0
Prés et prairies	808,6(3)	788,9	789,6	824,1

(1) Le recensement de 1950 étant plus complet que les précédents, les comparaisons avec les résultats des années antérieures ne peuvent être exactement établies.

(2) Résultats provisoires.

(3) Estimation.

La culture du froment, sous l'effet de la politique d'encouragement qui lui est accordée, s'est étendue sur 174.000 ha. Les milieux responsables ont d'ailleurs l'intention d'étendre progressivement les emblavures jusqu'à 200.000 ha.

En raison de l'abondance de la récolte de betteraves sucrières en 1949 et de l'excédent de production de sucre qui en était résulté, il avait été recommandé aux cultivateurs de réduire l'étendue des terres consacrées à cette culture. Malgré cette recommandation, les emblavures ont atteint 62.500 ha.

Enfin, l'étendue des prés et prairies a augmenté, la cherté de la main-d'œuvre incitant, en effet, les agriculteurs à se consacrer davantage à l'élevage.

En conséquence, le cheptel s'est encore considérablement accru et il est, à l'heure actuelle, plus important qu'avant la guerre. Cette

Cheptel agricole (1)

Source : Institut National de Statistique

Cheptel	1939	1948	1949	1950 (3)
	(en milliers de têtes)			
Chevaux à usage agricole ...	245	253	244	242
Bétail	1.599	1.715	1.879	2.101
dont vaches laitières	885	776	849	933
Porcs	855	658	1.076	1.329
Volaille	4.557 (2)	6.193	8.631	12.041
dont : poules pondeuses ...	4.222 (2)	5.280	5.990	7.499

(1) Le recensement de 1950 étant plus complet que les précédents, les comparaisons avec les années antérieures ne peuvent être exactement établies.

(2) D'après le recensement de juin 1940.

(3) Résultats provisoires.

augmentation permet à la production nationale de beurre, de lait, de viande et d'œufs de se rapprocher du niveau de la consommation.

Le développement de la production indigène de fourrage a permis de réduire nos importations.

La production agricole de 1950 est, comme celle de 1949, abondante.

Toutefois, la récolte des céréales, quoique bonne, est inférieure à celle de l'année précédente.

La production de froment, évaluée à 547.000 tonnes contre 596.000 tonnes en 1949, permet de couvrir les besoins de la consommation à concurrence de 50 %. Les importations de froment, confiées à partir du 6 mars au commerce privé, proviennent dans leur quasi-totalité de nos « achats garantis » par l'Accord International du Blé.

On estime à 2.670.000 tonnes la production de betteraves sucrières, soit 300.000 tonnes de plus qu'en 1949. La production de 430.000 tonnes de sucre brut qui en résultera n'a encore jamais été atteinte par le pays. Comme la consommation est de l'ordre de 260.000 tonnes, il restera un excédent d'environ 170.000 tonnes qui pourra en partie être absorbé par les marchés extérieurs.

La récolte de fruits a été beaucoup moins abondante qu'en 1949 et les difficultés d'écoulement en ont été réduites, le marché intérieur s'étant en général révélé capable d'en absorber la plus grande partie.

Comme suite à l'augmentation du cheptel, la production de viande a notablement progressé en 1950 et a à peu près couvert la consommation du pays. Pour la viande porcine, la production a même dépassé la consommation de quelque 10.000 tonnes.

Enfin, malgré l'accroissement de 5.000 tonnes enregistré en 1950, la production de beurre, avec 75.000 tonnes, a été inférieure de 21.000 tonnes à la consommation.

La forte baisse des prix agricoles en 1949 s'est ralentie en 1950. Jusqu'en mai, l'indice des prix des produits agricoles s'est relevé; il a baissé ensuite jusqu'en juillet, puis a manifesté de nouveau une tendance à la hausse que le Gouvernement s'est efforcé d'atténuer.

Comme l'indice des frais de production a haussé, l'écart défavorable entre cet indice et celui des prix agricoles, qui constitue un élément sommaire d'appréciation de la rentabilité de l'agriculture, s'est accentué. L'écart moyen, qui était en 1949 de 20,9 points, est passé en 1950 à 43 points, pour les dix premiers mois de l'année.

L'évolution de l'indice des prix des produits de culture a été assez irrégulière, tout en se traduisant de janvier à octobre par une baisse de 23 points.

Le principe de la politique de soutien du prix du froment, dont l'application avait suscité diverses critiques en 1949, a été maintenu. Le prix de direction du froment a été fixé à 430 francs départ culture. Il a toutefois été décidé, afin de permettre une meilleure répartition des livraisons à la meunerie sur toute la campagne d'incorporation, d'établir une échelle des prix à écarts plus grands qu'en 1949.

Indice des prix des produits agricoles et des frais de production

Source : Ministère de l'Agriculture

	Indice des produits agricoles			Indice des frais de production
	Culture	Elevage	Ensemble	
1936-1938	100	100	100	100
1948 Décembre	343	485	397	386
1949 Décembre	338	355	348	391
1950 Janvier	362	355	358	393
Février	384	343	360	392
Mars	388	343	362	389
Avril	379	352	363	390
Mai	392	353	369	398
Juin	347	348	347	398
Juillet	300	367	339	406
Août	315	374	350	402
Septembre	336	364	352	407
Octobre	339	357	350	407

L'indice des prix des produits animaux, qui s'inscrivait en net recul en 1949, n'a plus que légèrement baissé de janvier à juin. A partir de juillet, sous l'influence des événements mondiaux, la tendance se renversa. Le Gouvernement, pour éviter une hausse généralisée du coût de la vie, surveilla très étroitement l'évolution des prix des produits animaux et procéda, pour certains d'entre eux, à des interdictions d'exportation.

La libération complète des produits agricoles entre la Hollande et l'Union Economique Belgo-Luxembourgeoise dépend de l'harmonisation de la politique agricole des trois pays et des progrès de l'agriculture belge.

Comme ces deux objectifs sont loin d'être réalisés, on recherche une solution qui tînt compte de la différence des systèmes agricoles en vigueur et des prix pratiqués. La Hollande a admis que, dans les circonstances actuelles, les agriculteurs belges avaient droit à certaines protections. En octobre 1950, à l'issue de la Conférence de Luxembourg, il a été décidé d'appliquer un régime de prix minima à une série de produits expressément désignés, un protocole réglant les conditions d'application du système qui devait entrer en vigueur le 1^{er} janvier 1951. La Conférence de La Haye du 30 décembre, confirma les termes généraux de ce protocole tout en y apportant certaines modifications relatives aux conditions de fixation et d'application des prix minima et aux droits du pays importateur de prendre éventuellement des mesures conservatoires.

Transports

Dans son ensemble, le trafic maritime au *port d'Anvers* a été plus intense au cours des sept premiers mois de l'année écoulée qu'au cours de la période correspondante de 1949. Mais le progrès du trafic global recouvre une diminution des débarquements et une augmentation plus importante des embarquements. Ainsi, non seulement le trafic global s'est développé, mais, pour la première fois depuis la guerre, un équilibre approximatif a été atteint entre les arrivages et les expéditions de marchandises. En conséquence, la proportion de navires quittant le port sur lest a diminué.

L'évolution du trafic au port a été conditionnée par la conjoncture économique dans les industries de base en Union Economique Belgo-Luxembourgeoise et en Allemagne. On a constaté, en effet, d'une part, une réduction des importations de minerais et de houille, d'autre part, un accroissement des exportations de produits métallurgiques, d'engrais et de charbons. Le transit des charbons de la Ruhr a également augmenté. Par contre, le mouvement des marchandises générales a peu évolué par rapport à la période correspondante de 1949.

Le mois d'août, troublé par une longue grève, a marqué dans l'activité du port une césure au sortir de laquelle le trafic a repris avec une grande intensité dans une conjoncture profondément modifiée par les événements internationaux. Au cours du mois d'octobre, le nombre de navires entrés à Anvers et le tonnage des marchandises expédiées vers l'hinterland ont atteint des chiffres records pour l'après-guerre.

Port d'Anvers

Trafic maritime

Source : Administration du Port d'Anvers et Institut National de Statistique

Période	Entrées			Sorties		
	Nombre de navires	Milliers de tonnes de jauge	Marchandises (milliers de tonnes métriques)	Nombre de navires chargés	Nombre de navires sur lest	Marchandises (milliers de tonnes métriques)
1936-1938 (Moyen. mens.)	988	2.008	1.072	837	151	1.072
1948 » »	706	1.703	1.149	549	160	597
1949 » »	795	1.817	942	655	140	707
1950 » »	807	1.884	824 ⁽¹⁾	669	135	822 ⁽¹⁾
1950 1 ^{er} semestre . (Moyen. mens.)	841	1.889	854	699	140	879
Juillet	808	1.798	739	699	148	982
Août	230	558	444	79	94	563
Septembre	775	1.885	792	685	132	429
Octobre	992	2.415	1.140	840	128	969
Novembre	906	2.238		773	125	
Décembre	933	2.376		756	155	

⁽¹⁾ Moyenne mensuelle des dix premiers mois.

Le transit total a été en progrès par rapport à l'année précédente, le transit à la sortie ayant augmenté plus que le transit à l'entrée n'a diminué. Il reste notablement moins important qu'avant la guerre.

Au cours des huit premiers mois de l'année, le trafic voyageurs et le trafic marchandises en service intérieur sur le réseau des *chemins de fer* se sont maintenus approximativement au même étiage que pendant la période correspondante de 1949. Au contraire, le trafic international de marchandises s'est réduit d'environ 15 % parce que la

hausse des tarifs appliquée à partir du 1^{er} décembre 1949 a provoqué un nouveau déplacement de la demande de transport au profit de la batellerie. La baisse des frets fluviaux, au cours de l'été 1949, avait déjà provoqué l'amorce d'un mouvement dans ce sens.

La réduction du trafic des marchandises pendant cette période a contrarié les plans de redressement financier de la Société Nationale

**Trafic des grosses marchandises
par chemin de fer**

Sources : Société Nationale des Chemins de fer belges

Période	Milliers de tonnes transportées	Millions de tonnes kilomètres
1938 Moy. mens. (1)	6.170	458
1948 » »	5.323	513
1949 » »	5.011	472
1950 » » (11 prem. mois)	5.005	450
1950 Janvier-août (Moy. mens.)	4.535	412
Septembre	5.839	513
Octobre	6.637	579
Novembre	6.296	557

(1) Y compris le Nord-Belge.

des Chemins de fer. En effet, seule la hausse des tarifs voyageurs s'est traduite par un accroissement appréciable de recettes. D'autre part, les dépenses n'ont pu être réduites que de 3,5 % environ. Dans ces conditions, la diminution des subsides de l'Etat a entraîné l'apparition d'un solde débiteur important dans le compte d'exploitation. Jusqu'au mois de septembre, la situation financière des chemins de fer a donc évolué d'une manière défavorable.

**Recettes et dépenses d'exploitation
de la Société Nationale des Chemins de fer belges**

(millions de francs)

Source : Bulletin statistique de la S.N.C.F.B.

	Recettes propres	Dépenses	Excédent (+) ou déficit (-)	Intervention de l'Etat
Janvier-août (Moy. mens.) ..	698	852	- 154	108
Septembre	813	835	- 22	234
Octobre	859	852	+ 7	123
Novembre	801	814	- 13	113

Toutefois, la vive reprise économique au cours du dernier trimestre, en provoquant une hausse brutale de la demande de

transport, a replacé dans un état d'équilibre approximatif les recettes et les dépenses d'exploitation du réseau.

La navigation intérieure a continué à se développer, spécialement en ce qui concerne le trafic international. Le total du tonnage transporté sur le réseau des voies navigables s'est accru de 18 % environ par rapport à 1949.

Activité de la navigation intérieure

Source : Institut National de Statistique

Moyennes mensuelles	Millions de tonnes transportées
9 premiers mois 1949	2.458
9 premiers mois 1950	2.914

La situation du marché de l'emploi s'est sensiblement améliorée au cours de l'année écoulée.

Marché de l'emploi

Le chômage, qui s'était développé sans arrêt en 1949, est entré dans une phase régressive.

Le mouvement de résorption a commencé en février. Il s'est poursuivi sans interruption et à un rythme assez régulier jusqu'au mois d'octobre. La recrudescence des deux derniers mois de l'année est d'origine saisonnière. Elle n'indique pas de modification de la tendance du chômage.

Au début du premier semestre le nombre des travailleurs sans emploi ne se réduit guère que dans l'industrie textile qui traverse une nouvelle phase d'expansion, dans l'industrie de la construction qui bénéficie notamment du développement de la politique gouvernementale de travaux publics et dans les industries dont le niveau d'activité varie en fonction des conditions climatiques.

Depuis la fin du mois de mai l'amélioration s'est progressivement généralisée grâce au redressement de la conjoncture économique générale.

L'importance de la résorption du chômage a d'ailleurs fortement varié d'un groupe de profession à l'autre.

Elle a été la plus considérable dans les secteurs textile, alimentation, construction, métallurgie et industrie chimique. La baisse réalisée de mai à septembre dépasse 17 %.

Elle est restée beaucoup plus modérée dans les autres groupes.

Le chômage n'a pas diminué parmi les employés alors qu'il aurait dû, semble-t-il, être fortement influencé par la reprise de l'ensemble des branches d'activité économique. L'explication doit probablement en être cherchée dans les efforts de rationalisation de l'organisation administrative poursuivis par les entreprises et dans les conditions d'âge particulièrement sévères qui président au réembauchage des employés : la limite extrême généralement admise par les employeurs se situe entre 30 et 35 ans.

On constate par ailleurs que le chômage masculin s'est réduit selon un rythme plus constant et dans une mesure plus large que le chômage féminin.

La proportion que représentent les femmes relativement au total des chômeurs s'en trouve donc accrue.

Le total des chômeurs complets qui ont retrouvé du travail depuis le début de l'année, peut être évalué, après élimination de l'incidence des variations saisonnières, à 55.000 unités, ou 30 % environ.

La moyenne journalière des chômeurs complets contrôlés reste relativement élevée. Elle comprend toujours une forte proportion, 85 % environ, de travailleurs aptes au travail.

Les groupes de profession dans lesquels elle reste la plus importante en valeur relative, c'est-à-dire par rapport à la main-d'œuvre globale qu'ils englobent sont les suivants : diamant, industrie hôtelière, bois et ameublement, transports, construction.

Les groupes de profession dont les chiffres absolus de chômeurs se maintiennent au niveau le plus élevé sont : — et ce, pour les trois

premiers, en dépit de la contraction dont ils ont cependant bénéficié en cours d'année — la métallurgie, la construction, les textiles, le vêtement, les employés.

Ce chômage persistant, qui coexiste à nouveau assez fréquemment, avec des pénuries renaissantes de main-d'œuvre, s'explique par une

Moyenne journalière des chômeurs contrôlés

Source : Fonds de Soutien des Chômeurs

Période	Total			Ventilation en chômeurs complets			Ventilation en chômeurs partiels		
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
	(en milliers d'unités)								
1936-1938 Moy. mens.			151,7						
1947 Moy. mens.	55,4	12,2	67,6	30,3	5,4	35,7	25,2	6,7	31,9
1948 » »	96,5	32,7	129,2	64,3	16,7	81,0	32,6	15,6	48,2
1949 » »	173,1	61,8	234,9	130,4	43,7	174,0	42,7	18,2	60,9
1950 » » (prov.)	166,0	55,7	221,7	127,4	42,0	169,4	38,6	13,7	52,3
1949 Mai	155,4	57,2	212,6	119,5	38,9	158,4	35,9	18,3	54,2
Décembre	196,6	68,5	265,1 ⁽¹⁾	153,8	48,3	202,1 ⁽¹⁾	42,8	20,2	63,0
1950 Janvier	240,0	69,0	309,0	168,0	48,1	216,1	73,0	20,9	93,9
Février	204,9	59,4	264,3	163,3	45,9	209,2	41,5	13,6	55,1
Mars	181,8	55,0	236,8	147,8	43,0	190,8	34,0	12,0	46,0
Avril	165,8	54,2	220,0	136,4	41,6	178,0	29,3	12,7	42,0
Mai	156,4	54,6	211,0	124,5	41,0	165,5	31,9	13,6	45,5
Juin	152,7	55,6	208,3	117,2	40,3	157,5	35,5	15,3	50,8
Juillet	150,4	54,1	204,5	114,3	38,6	152,9	36,1	15,5	51,6
Août	129,7	50,3	180,0	108,1	38,6	146,7	21,5	11,8	33,3
Septembre	124,4	45,9	170,3	105,8	38,1	143,9	18,6	7,8	26,4
Octobre	117,5	46,5	164,0	99,7	38,3	138,0	17,8	8,2	26,0
Novembre	136,2	54,8	191,0	111,0	42,2	153,2	25,3	12,5	37,8
Décembre	232,7	68,9	301,6	132,9	48,4	181,3	99,8	20,5	120,3

(1) Y compris 80 à 35.000 frontaliers grévistes.

série de causes générales maintes fois dénoncées déjà. Le manque de mobilité géographique et professionnelle des travailleurs constitue la principale d'entre-elles. Il est lui-même imputable à la fois à des difficultés de transport, à des facteurs d'ordre linguistique et sentimental, au caractère des obligations imposées en la matière par la réglementation relative à l'indemnisation des chômeurs et aux conditions limitatives dont s'assortissent, en fait, une partie des offres d'emploi. Le redressement du rendement et le vigoureux effort de rationalisation

de l'outillage et de l'organisation poursuivis par de nombreuses entreprises au cours des deux dernières années explique, d'autre part, que le volume de l'emploi se soit redressé dans de moins fortes proportions que celui de la production. Ces facteurs paraissent avoir joué un rôle considérable dans la métallurgie, l'industrie du verre, l'agriculture, l'industrie textile.

L'évolution des derniers mois fait apparaître le caractère structurel d'une partie du chômage. Si la politique des travaux publics a donné des résultats appréciables, elle ne peut servir qu'à combattre le chômage conjoncturel. Une mise au travail plus complète et plus permanente des chômeurs nécessite le recours à d'autres méthodes et notamment au développement de formes nouvelles d'activité.

Les dépenses globales afférentes à l'indemnisation des chômeurs s'élèveront vraisemblablement, pour l'ensemble de l'année, à un peu moins de 5 milliards de francs. Ce total est du même ordre de grandeur que celui de l'année précédente.

Les cotisations versées au titre de l'assurance-chômage par les assujettis à la Sécurité Sociale permettront, comme en 1949, de le couvrir à concurrence de 1,3 milliard environ. La part d'intervention budgétaire sera donc à peu près inchangée.

Prix et salaires

Les prix belges ont subi, en 1950, des fluctuations considérables et très diversifiées.

Leur orientation générale est restée, pendant le premier semestre, hésitante et difficile à définir, les tendances ayant fortement varié selon les produits et leurs stades de fabrication ou de vente.

Elle est devenue vigoureusement haussière à partir du mois de juin.

L'évolution des *prix de gros* a été essentiellement dépendante de celle de la conjoncture internationale économique et politique.

Au cours des six premiers mois de l'année, une double tendance s'affirme en ce qui concerne les prix des produits industriels : hausse des principales matières premières et baisse des prix des produits manufacturés.

La première s'explique par l'affermissement des cotations pratiquées sur les marchés mondiaux. L'origine s'en trouve dans le redressement de l'activité économique américaine qui s'affirme dès le début de l'année.

L'accroissement n'est pas général. Il affecte surtout les matières premières ou produits de base dans le commerce international desquels les Etats-Unis jouent un rôle actif à titre d'acheteurs ou de vendeurs : laine, coton, caoutchouc, principaux métaux non ferreux, café, cacao.

Le mouvement de contraction des produits manufacturés a été imposé par le développement rapide de la concurrence entre producteurs européens, dont les effets ont recommencé à se faire durement sentir dès le début de 1949.

Il a exigé un gros effort d'adaptation de la part des producteurs belges dont la position était rendue particulièrement difficile à cause du niveau élevé atteint par nos prix au cours des années de prospérité et de la position médiane adoptée en matière d'alignement monétaire en septembre 1949.

Les prix à l'exportation se sont généralement contractés dans de plus fortes proportions que les prix intérieurs. Ils sont devenus inférieurs à ces derniers contrairement à la tendance généralement observée depuis la fin de la guerre et qui redeviendra d'ailleurs prédominante au cours du second semestre. Le même phénomène s'observe à l'étranger.

Le mouvement de baisse n'a pas atteint tous les secteurs d'activité et son ampleur a sensiblement varié selon les produits.

L'industrie sidérurgique a été touchée dans les plus fortes proportions. Ses prix ont continué à baisser sans arrêt jusqu'au début de juin, alors que la production se redressait entraînant une augmentation des prix de la mitraille.

Les prix de nombreux produits chimiques se sont également réduits. Mais l'évolution a été fort différenciée dans ce secteur.

L'industrie textile, par contre, étant en pleine recrudescence d'activité depuis l'automne 1949, ses prix ont progressé déjà au cours du premier semestre à tous les stades de production.

Les prix agricoles, de leur côté, ont peu varié dans l'ensemble pendant cette première période. Ceux des produits d'origine animale poursuivant le mouvement commencé en 1949 mais à un rythme fort ralenti, ont continué à diminuer sous la double influence de l'abondance du cheptel et de l'augmentation de la production de fourrages indigènes.

La baisse a affecté surtout le bétail et les produits porcins dont la production est devenue excédentaire après le fort renchérissement dont ils ont bénéficié au début de l'année dernière.

Les prix du beurre ont également pu être réduits grâce à des importations de beurre hollandais.

Les fluctuations de sens divers qu'ont subies les prix de gros au cours du premier semestre se sont, en grande partie compensées les unes les autres. L'indice général des prix n'a été affecté par elles que dans une faible mesure; il s'est finalement réduit, de janvier à juin, de moins de 1 %.

La situation se présente d'une manière toute différente au cours du second semestre.

Le déclenchement de la guerre de Corée a entraîné une transformation brusque et profonde de la situation des marchés et des économies.

La demande mondiale, stimulée par la mise sur pied des programmes de réarmement, dépasse à nouveau largement l'offre pour tous les produits essentiels et ce, malgré l'expansion de la production dont les niveaux excèdent actuellement, dans de nombreux pays, tous les maxima antérieurs.

Les prix sont de ce fait entrés dans une phase de hausse rapide autant qu'importante et générale.

Les cours mondiaux ont réalisé, en l'espace de quelques semaines parfois, des maxima qui n'avaient jamais été atteints encore dans le passé.

Leurs niveaux actuels consacrent, par rapport à ceux du début de l'année, un accroissement s'élevant à 40 % pour le coton, 100 % pour la laine, 300 % pour le caoutchouc, 40 % pour le cacao, 50 % pour le café, de 30 à 40 % pour les principaux métaux non ferreux : plomb, zinc, cuivre.

De plus, les marchés parallèles ont fait leur réapparition et les produits s'y traitent à des prix encore très supérieurs aux cotations nominales.

Dans tous les pays réapparaissent également des mesures visant à enrayer les tendances inflationnistes : restrictions du crédit, contrôle des exportations, répartition administrative des matières premières. Aux Etats-Unis, la consommation civile de toute une série de produits dits « stratégiques » est à nouveau réglementée.

Les répercussions de tous ces événements sur la conjoncture et les prix intérieurs belges ont été profondes.

L'index global des prix de gros a progressé au cours des derniers mois de 17 %.

La hausse s'est rapidement généralisée, s'étendant aux stades intermédiaires de production et gagnant progressivement l'ensemble des produits. Son ampleur a varié cependant considérablement d'un secteur à l'autre.

Indice global des prix de gros

Source : Ministère des Affaires Economiques

Période	Indice
1936-1938	100
1950 Janvier	366
Février	364
Mars	360
Avril	362
Mai	365
Juin	365
Juillet	379
Août	396
Septembre	417
Octobre	423
Novembre	426

Les augmentations les plus sensibles ont été réalisées dans la sidérurgie. Les prix de l'acier marchand se sont redressés dès juin à l'exportation, dès juillet sur le marché intérieur. A l'exportation, ils ont presque doublé par rapport au minimum atteint au début de juin. Les prix de nombreux produits métallurgiques dépassent les maxima antérieurs de l'après-guerre.

A l'intérieur ils ont été réduits, à fin novembre, dans des proportions variant de 2 à 7 1/2 %, les producteurs ayant décidé de participer à une campagne de baisse des prix entamée fin octobre, à l'initiative de la Fédération des Industries belges, et poursuivie conjointement par les associations de producteurs, d'intermédiaires et de travailleurs.

Les prix agricoles, mieux abrités contre les influences internationales, ont été moins sensibles aux tendances haussières.

Le mouvement des prix des produits d'élevage s'est cependant renversé depuis juin. La demande portant sur le bétail porcin a fortement augmenté, notamment la demande extérieure et la demande émanant des fabriques de conserves. Les exportations ont été soumises à des mesures restrictives aux fins d'enrayer la hausse.

Les prix des produits de culture ont plutôt régressé au cours des derniers mois, après avoir subi une forte poussée en août-septembre.

Les fluctuations des *prix de détail* ont, dans les grandes lignes, suivi celles des prix de gros. Mais, elles ne leur ont pas été parallèles et elles ont revêtu moins d'ampleur.

L'indice global est resté nettement orienté à la baisse au cours du premier semestre. La régression affecte surtout les prix de la viande de porc et du beurre. Elle a été en partie compensée par une augmentation assez sensible des produits textiles.

La tendance s'est renversée à partir de juillet. La vague d'achats massifs de produits d'alimentation et d'entretien effectués par les particuliers au cours de l'été s'est traduite par une hausse sensible de l'indice en août et septembre.

La demande et le mouvement corrélatif de progression des prix se sont atténués en automne et l'indice apparaît même en régression en novembre et décembre.

Des mesures d'ordre divers ont été prises dans le cadre de la lutte contre la hausse des prix : relèvement du taux d'es-

compte, restriction des exportations de certains produits, abaissement de la taxe de transmission appliquée à divers articles, rétablissement du régime des prix maxima sous forme d'un arrêté de cadre pris le 25 septembre; la réglementation prévue par ce dernier n'a cependant été effectivement appliquée qu'à un nombre restreint de produits.

L'accord réalisé par les associations de producteurs, de grands organismes de distribution et de travailleurs avec l'appui du gouvernement, le 23 octobre dernier, mérite une mention spéciale car il a donné certains résultats positifs.

Les organisations d'employeurs se sont engagés à promouvoir auprès de leurs membres une baisse de 5 % sur ceux des produits qu'ils fabriquent ou vendent dont les prix ont été augmentés depuis

Indice des prix de détail

Source : Ministère des Affaires Economiques

Période	Indice général	Produits alimentaires	Produits non alimentaires
1936-1938	100	100	100
1950 Janvier	373	354	405
Février	373	352	406
Mars	371	347	408
Avril	370	345	408
Mai	370	344	409
Juin	368	340	409
Juillet	369	341	411
Août	376	353	413
Septembre	392	371	422
Octobre	395	373	428
Novembre	388	365	424
Décembre	384	359	423

le premier juillet, une diminution du même ordre de grandeur de l'indice des prix de détail devant être obtenue de la sorte à la fin de décembre.

De leur côté, les travailleurs se sont engagés à s'abstenir avant cette date de toute revendication de rajustement de salaires justifiée par la hausse antérieure des prix.

Il était entendu qu'en cas d'échec de la campagne, ils auraient droit à une augmentation générale équivalente à celle de l'indice, avec effet rétroactif au 1^{er} octobre. En cas de réussite, ils devaient toucher simplement une prime compensatoire de la hausse temporaire des prix de détail supportée depuis juillet, prime portant sur une période de 3 mois.

De nombreuses baisses de prix ont été décidées, en vertu de l'accord, notamment dans la sidérurgie, l'industrie des fabrications métalliques, certaines industries alimentaires.

Le fléchissement de l'indice des prix de détail obtenu en novembre a entraîné le paiement immédiat d'un premier acompte sur la prime compensatoire. Le mouvement s'étant poursuivi en décembre et la contraction étant de l'ordre de 3 %, il a été finalement décidé d'octroyer le restant de la prime. Les représentants de la Fédération des Industries belges et des organisations syndicales ont par ailleurs convenu de promouvoir l'instauration du régime conventionnel de liaison des salaires à l'indice des prix de détail. Les conventions existantes, conclues dans ce sens, seront donc remises en vigueur. Les commissions paritaires d'industries en établiront là où elles n'existent pas encore.

L'*indice moyen des salaires* qui avait fléchi au cours des derniers mois de 1949 a repris son mouvement ascendant en 1950. Le rythme en a été un peu plus rapide que l'an dernier. L'augmentation des 9 premiers mois reste cependant relativement modérée.

Les salaires minima des manœuvres ont été obligatoirement portés, par décision d'un conseil paritaire général extraordinaire, convoqué à la suite des grèves de juillet, à 15 francs ou à 16 francs selon les possibilités économiques des industries envisagées. De nombreux secteurs appliquaient d'ailleurs déjà ces taux.

Un accord similaire, intervenu le 23 novembre, a relevé également les traitements minima des employés. Il ne doit cependant porter effet qu'à partir du 1^{er} janvier 1951.

L'évolution du commerce extérieur de l'Union Economique Belgo-Luxembourgeoise au cours de l'année 1950 a été déterminée par divers facteurs dont certains présentent un caractère exceptionnel.

Commerce
extérieur

La tendance au redressement du niveau général d'activité qui se dessine à partir de la fin de 1949 stimule la demande intérieure et provoque, au cours du premier semestre de 1950, une accentuation progressive du déficit dans les transactions commerciales de l'Union avec l'étranger.

Les événements politiques intérieurs des mois de juillet et août ayant ralenti la production et arrêté l'activité du port d'Anvers, les échanges de marchandises avec l'étranger s'en sont trouvés entravés.

A partir du mois de septembre les chiffres du commerce spécial de l'Union Economique Belgo-Luxembourgeoise traduisent les répercussions de la guerre de Corée et des perspectives de réarmement. La balance commerciale enregistre pour ce mois un déficit record qui se contracte progressivement au cours des mois ultérieurs, grâce à un accroissement plus rapide des exportations que des importations.

Dans l'ensemble, la valeur globale des échanges extérieurs de 1950 est sensiblement supérieure à celle des années précédentes.

Les importations atteignent 97.395 millions de francs, contre 81.613 millions en 1949, soit une augmentation de 20 % environ. Cet accroissement de la valeur globale des achats à l'étranger provient à la fois d'un gonflement des quantités importées et d'une

Commerce spécial de l'Union Economique Belgo-Luxembourgeoise

Source : Institut National de Statistique

Périodes	Importations		Exportations		Balance commerciale (millions de francs)	% Export Import
	Quantités (milliers de tonnes)	Valeurs (millions de francs)	Quantités (milliers de tonnes)	Valeurs (millions de francs)		
1936-38 Moy. mens.	2.868	2.019	1.912	1.859	— 160	92
1948 » »	2.432	7.293	1.258	6.177	— 1.116	85
1949 » »	2.296	6.810	1.210	6.649	— 161	98
1950 » » ⁽¹⁾	2.474	8.116	1.359	6.851	— 1.265	84
1950 Janvier	2.124	6.959	1.496	6.661	— 298	96
Février	1.816	6.541	1.059	5.938	— 603	91
Mars	2.552	8.148	1.536	7.480	— 668	92
Avril	2.285	6.907	1.364	6.404	— 503	93
Mai	2.458	7.495	1.181	5.706	— 1.789	76
Juin	2.442	7.884	1.421	6.743	— 1.141	86
Juillet	2.245	6.745	1.395	6.265	— 480	93
Août	2.005	5.611	894	4.371	— 1.240	78
Septembre	2.582	9.759	1.118	6.146	— 3.613	63
Octobre	3.114	10.341	1.384	7.712	— 2.629	75
Novembre	2.912	9.696	1.551	8.029	— 1.667	82
Décembre (prov.)	2.876	10.416	1.852	10.209	— 207	98
Total ⁽¹⁾ (prov.)	29.689	97.395	16.314	82.216	— 15.179	84

(¹) La moyenne mensuelle et le total de l'année accusent des différences avec la moyenne et l'addition des douze mois, parce que ces deux opérations ont été faites sur des montants cumulés plus précis que les données mensuelles.

hausse des prix sur les marchés de provenance. L'indice du volume (¹) des importations, calculé sur la base 1948 = 100, atteint 102 (moyenne des onze premiers mois) contre 95 l'année précédente et celui des prix unitaires passe, d'une année à l'autre, de 95 à 96.

Les exportations se sont également accrues; elles s'élèvent, à 82.216 millions de francs, contre 79.674 millions de francs en 1949, soit une augmentation de 3 % environ. Le fait que l'indice du

(¹) L'indice du volume correspond à la moyenne arithmétique des indices des quantités des divers produits, pondérée en tenant compte du prix unitaire de ces produits au cours de la période de référence.

volume des ventes à l'étranger passe de 108 à 110 (moyenne des onze premiers mois), tandis que celui des prix unitaires tombe de 100 à 88, permet de conclure que l'accroissement de la valeur globale des exportations belgo-luxembourgeoises est dû à l'augmentation des quantités exportées.

Le déficit de la balance commerciale s'est aggravé; il atteint 15 milliards de francs environ, contre 2 milliards en 1949.

**Indices du volume et des prix unitaires des importations et exportations
de l'Union Economique Belgo-Luxembourgeoise.**

Base 1948 = 100

Source : Institut National de Statistique

Période	Importations		Exportations	
	Indices du volume	Indices des prix unitaires	Indices du volume	Indices des prix unitaires
1948	100	100	100	100
1949	95	95	108	100
1950 Janvier	101	91	119	88
Février	88	92	102	88
Mars	111	93	132	84
Avril	90	95	113	85
Mai	103	91	100	87
Juin	102	93	114	87
Juillet	88	95	109	88
Août	73	94	71	88
Septembre ...	125	100	101	93
Octobre	126	102	125	94
Novembre ...	116	107	126	94

Le coefficient de couverture des importations par les ventes à l'étranger s'établit à 84 % environ, contre 98 % l'année précédente.

L'accélération des achats extérieurs en présence du mouvement de hausse des prix et avant que certaines pénuries ou rationnements aient produit leurs pleins effets, a été possible grâce au maintien par l'Union Economique d'une politique commerciale libérale. Se conformant aux décisions de l'Organisation Européenne de Coopération Economique relatives à la libération des échanges intra-européens, l'Union Economique Belgo-Luxembourgeoise a aboli toutes

restrictions quantitatives depuis, respectivement, le 15 décembre 1949 et le 4 octobre 1950, sur 50 puis 60 % au moins de ses importations privées en provenance des autres pays participants, en considérant séparément le secteur des denrées agricoles, celui des matières premières et celui des produits finis industriels. La mise en vigueur de ces mesures de libération a eu pour conséquence une augmentation sensible des opérations effectuées sous le régime de la déclaration-licence, aussi bien en ce qui concerne les achats que les ventes à l'étranger. Toutefois, devant la course internationale aux matières premières et le mouvement spéculatif de stockage à l'intérieur, qui risquaient de compromettre l'approvisionnement normal du pays et de déclencher une hausse généralisée des prix, certaines mesures temporaires de contrôle des exportations de matières premières et de produits sensibles ont été prises au cours du mois de septembre.

La structure du commerce extérieur de l'Union Economique Belgo-Luxembourgeoise, quant à la nature des produits faisant l'objet des transactions, s'est quelque peu modifiée par rapport à l'année antérieure.

Les produits d'alimentation représentent la même part proportionnelle qu'avant la guerre, tant dans l'ensemble des importations que des exportations. Mais ces produits interviennent pour une part moins importante dans les achats globaux et une part plus considérable dans les ventes totales qu'en 1949.

Les achats et les fournitures de matières premières brutes prennent une part de plus en plus importante du total des échanges, sans cependant atteindre celle qu'ils avaient en 1936-1938.

Les importations de produits fabriqués se sont fortement développées, tandis que les exportations de ces produits se sont relativement contractées par rapport à l'année précédente. Les produits fabriqués interviennent cependant toujours pour une part beaucoup plus considérable qu'avant guerre, aussi bien dans le total des fournitures que dans le total des achats à l'étranger.

D'une analyse plus détaillée de la composition des importations belgo-luxembourgeoises, il ressort qu'environ la moitié des achats extérieurs ont porté en 1950 sur les matières textiles, les produits du règne végétal et les produits animaux. Ces trois rubriques représentent

Nature du commerce spécial de l'Union Economique Belgo-Luxembourgeoise

Source : Institut National de Statistique

Commerce spécial	1936-1938	1948	1949	1950 (1)
	(en % de la valeur totale)			
Importations :				
Alimentation et animaux vivants	20	27	25	21
Matières brutes et métaux précieux	57	42	44	47
Produits fabriqués	23	31	31	32
Exportations :				
Alimentation et animaux vivants	6	4	4	6
Matières brutes et métaux précieux	46	31	30	35
Produits fabriqués	48	65	66	59

(1) Onze premiers mois.

respectivement 20, 14 et 4 % du total des importations. Il en résulte, d'autre part, que les importations de matières textiles et pierres précieuses ont enregistré la plus grande augmentation — respectivement 50 et 120 % — par rapport à l'année précédente.

Pour la première de ces rubriques, l'accroissement des importations doit être mis en rapport avec l'activité record qui règne dans ce secteur et la hausse des prix des matières premières textiles. L'augmentation des achats de pierres précieuses brutes tient à la fois au redressement de l'activité dans l'industrie diamantaire et à la hausse des prix des diamants bruts.

D'une répartition de la valeur globale des exportations suivant la nature d'activité des producteurs de produits exportés, il résulte que les cinq grandes industries exportatrices — sidérurgie, fabrications métalliques, textiles, métaux non ferreux et produits chimiques — sont intervenues ensemble pour 77 % dans les ventes totales à l'étranger. L'industrie textile, à elle seule, exporte 27 % du total; les ventes

de ce secteur ont d'ailleurs fortement progressé d'une année à l'autre. Les exportations de la métallurgie interviennent pour 41 % dans l'ensemble des expéditions, tandis que la part des industries chimiques s'élève à 9 %.

L'examen de l'orientation géographique des courants d'échange de l'Union Economique Belgo-Luxembourgeoise met en lumière le rôle de plus en plus considérable que jouent comme fournisseurs et surtout comme clients, le groupe des pays participant à l'O.E.C.E. Leur position aussi bien de clients que de fournisseurs est aussi importante qu'avant la guerre; ils interviennent à nouveau pour environ la moitié dans l'ensemble des importations et pour environ 64 % dans le total des exportations de l'Union Economique.

Le boni traditionnel de la balance commerciale avec ce groupe de pays s'est contracté; il est tombé de 9.750 millions de francs en 1949 à 3.250 millions de francs en 1950.

A l'intérieur du groupe, on constate certains déplacements. Les Pays-Bas demeurent le débouché le plus important : environ un quart des exportations belgo-luxembourgeoises se sont écoulées sur ce marché, contre 15 % l'année précédente et 12 % en 1938. Les achats aux Pays-Bas ont également augmenté, mais dans une mesure moindre; ils représentent 10 % des achats globaux de l'Union Economique Belgo-Luxembourgeoise, contre 9,3 % l'année précédente et 9 % avant la guerre. Le déséquilibre des échanges commerciaux entre les deux partenaires de Benelux, s'est par conséquent fortement accru; il est passé d'une année à l'autre de 4.068 à 8.700 millions de francs environ.

Les échanges avec la France redeviennent également plus importants, surtout en ce qui concerne les importations, ce qui provoque une augmentation du déficit de la balance commerciale avec ce pays.

L'intérêt que présentent comme débouché le Royaume-Uni et l'Allemagne Occidentale diminue : l'importance relative de ces deux

clients est tombée respectivement de 9,4 à 7,3 % et de 10,4 à 6,9 %. Au contraire, les achats dans ces pays se sont développés et représentent respectivement 9,6 % et 8,0 % du total des importations belgo-luxembourgeoises, contre 8,9 et 6,4 % l'année précédente. L'évolution divergente de la valeur des exportations et des importations a déterminé un renversement de la balance commerciale avec ces deux pays.

**Orientation géographique du commerce spécial
de l'Union Economique Belgo-Luxembourgeoise**
(millions de francs)

	Importations			Exportations			Balance		
	1938	1949	1950 (1)	1938	1949	1950 (1)	1938	1949	1950 (1)
	Moyenne mensuelle								
Pays participants (Métropoles)	942	3.293	3.880	1.157	4.106	4.151	+ 215	+ 813	+ 271
Europe Orientale	164	238	230	122	446	322	- 42	+ 208	+ 92
Autres pays d'Europe	6	54	51	23	45	47	+ 17	- 9	- 4
Congo Belge, Ruanda- Urundi	161	510	583	36	289	254	- 125	- 221	- 329
Autres pays d'Afrique	70	197	244	87	275	225	+ 17	+ 78	- 19
Etats-Unis d'Amérique	207	1.230	1.272	120	349	537	- 87	- 881	- 735
Autres pays de l'hémi- sphère occidentale ...	197	790	866	125	610	527	- 72	- 180	- 339
Asie	112	245	411	107	422	385	- 5	+ 177	- 26
Océanie	59	243	358	13	68	69	- 46	- 175	- 289
Divers	4	10	12	16	39	29	+ 12	+ 29	+ 17
Total.....	1.922	6.810	7.907	1.806	6.649	6.546	- 116	- 161	- 1.361

(1) Onze premiers mois.

Le surplus de 216 millions de francs sur le Royaume-Uni fait place à un déficit de 3.400 millions de francs environ, et au boni de 3.036 millions de francs sur l'Allemagne Occidentale succède un mali de 2.200 millions de francs environ.

Les deux termes de la balance commerciale de l'Union Economique avec les pays de l'Europe orientale se sont contractés et le boni des transactions avec ces pays est tombé de 2.500 à environ 1.100 millions de francs.

Les importations en provenance de la Colonie et des territoires sous mandat représentent comme l'année précédente 7,5 % des importations totales contre 8,4 % en 1938. Au contraire, les expéditions diminuent tant en valeur absolue qu'en valeur relative, ce qui provoque une augmentation du déficit de la métropole, qui passe de 2.652 à 4.000 millions de francs environ.

L'accroissement de la production dans les pays participants à l'O.E.C.E., fournisseurs traditionnels de l'économie belgo-luxembourgeoise, et les dévaluations de septembre 1949 ont permis une réduction, du moins en valeur relative, des achats aux Etats-Unis, qui sont tombés à 16 % du total contre 18 % l'année précédente. Ce pays continue cependant à jouer un rôle plus important qu'avant la guerre dans l'approvisionnement de l'Union Economique Belgo-Luxembourgeoise.

Par contre, les ventes aux Etats-Unis se sont développées assez sensiblement; elles atteignent 8,2 % du total des exportations contre 5,3 % en 1949 et 6,6 % en 1938. Il en est résulté une accentuation de la résorption du déficit de la balance commerciale avec ce pays, qui tombe de 10.570 à environ 8.900 millions de francs.

Les échanges commerciaux avec les autres pays du monde ne subissent que des modifications peu importantes, sauf en ce qui concerne certains pays de l'Amérique du Sud, en raison des difficultés de paiement qui n'ont pu, à ce jour, être réglées de façon satisfaisante.

En résumé, les données numériques concernant l'orientation géographique du commerce spécial de l'Union Economique Belgo-Luxembourgeoise montrent, d'une part, une accentuation de la tendance à la normalisation des courants d'importations. Les pays participant à l'O.E.C.E. interviennent dans les mêmes proportions qu'avant la guerre dans les achats à l'étranger, tandis que le déplacement des sources d'approvisionnement vers les Amériques, qui s'était manifesté au lendemain de la libération, s'atténue.

Du point de vue des expéditions de produits belgo-luxembourgeois à l'étranger on constate, d'autre part, une tendance analogue à la normalisation, avec toutefois un développement des ventes belgo-luxembourgeoises aux Etats-Unis et dans les autres pays de l'hémisphère occidental.

La revision des parités monétaires en septembre 1949 n'est probablement pas étrangère à cette évolution, quoique l'incidence de ce facteur sur l'orientation du commerce extérieur de l'Union Economique Belgo-Luxembourgeoise ne puisse être isolée de celle de nombreuses autres causes.

ADMINISTRATION

Les actionnaires se sont réunis le 27 février 1950 en assemblée générale ordinaire afin de procéder aux élections statutaires.

En vertu des dispositions relatives à l'administration de la Banque, les régents sont choisis par l'assemblée générale pour un terme de trois ans, sur des listes doubles de candidats établies conformément à l'arrêté du Régent du 5 octobre 1948; les censeurs sont élus directement, pour un même terme.

Conformément à ces règles, l'assemblée générale a réélu en qualité de régent, MM. Albert Dewandre et André Huysens, choisis parmi les candidats présentés par le Ministre des Finances, ainsi que M. Frans Versichelen, dont le nom figurait sur la liste double proposée par la Fédération Générale du Travail de Belgique.

Elle a, d'autre part, renouvelé le mandat de MM. les censeurs Fernand Duchène et Auguste Jadoul, et désigné pour occuper les deux mandats de censeur dépourvus de titulaire, MM. Joseph Teichmann et Louis Lagage.

Tous les mandats attribués le 27 février 1950 viennent à expiration après l'assemblée générale ordinaire de février 1953.

PERSONNEL

Désireuse de reconnaître les mérites de tous ceux qui contribuent à des titres divers à la gestion de la Banque, l'Administration a tenu à associer étroitement le personnel à la célébration du centenaire de l'Institution, au mois de septembre dernier.

Elle se réjouit tout spécialement d'avoir eu l'occasion de prendre des contacts personnels avec ses collaborateurs de tous grades, au cours de la grande fête de famille du 16 septembre où se trouvaient réunis la plupart de ceux qui participent ou ont participé activement à la vie de notre Maison.

L'atmosphère de cette réunion, empreinte à la fois de cordialité et de dignité, les sentiments qui y furent exprimés et les attentions dont furent l'objet les membres de l'Administration constituent une nouvelle et éclatante manifestation de cette magnifique conscience professionnelle et de cet esprit de collaboration dont le personnel n'a jamais cessé de donner des preuves multiples depuis la création de la Banque.

*
* *

Plusieurs fonctionnaires furent atteints au cours de l'année écoulée par la limite d'âge. C'est à regret que la Banque s'est séparée de MM. John van Kessel, inspecteur général, chef du Secrétariat général, Louis Mellaerts, chef de division, adjoint au chef de la Comptabilité générale, Gaston Van Landeghem, chef de division au Service de l'Escompte, Camille Lefebvre, chef de division au Service des Titres,

et de MM. Alexandre Derenne, agent à Philippeville, Alfred Bienvenu, chef de division à l'agence de Gand, et Jacques Christens, chef de division à l'agence de Malines.

Furent également admis à la retraite après une longue carrière M^{lle} Emma Beun, MM. Jules Carlier, Fernand Casin, Maurice Crombeen, Téléphore Goffin, Henri Léon, Zacharie Lepomme, Henri Maeck, Désiré Martin, Georges Mollekens, Adile Neirinck, Alfred Rinboux et Constant Verbrugghe, du personnel de l'administration centrale, et MM. Karcl Bergers, Joseph Denille, René Van Praet, Frans Van Roy, Alfred Vermeesch et Antoon Vingerhoets, de la succursale d'Anvers et des agences de Gand et de Namur.

La Banque eut malheureusement à déplorer le décès prématuré de plusieurs collaborateurs dévoués : MM. Hector Duray, chef de division à l'agence de La Louvière, Jean Ancia, délégué à la Chambre de Compensation à Bruxelles, M^{lle} Marie-Louise Debacker et MM. Henri Debontridder, Emile Dramais et Octave Triest, du personnel de l'administration centrale, MM. Edmond Andry, Ulric Bauwens, Georges Dehon, Joseph Snepvangers et Léon Tilkens, du personnel de province.

Elle garde le souvenir des services que chacun, à son rang, a rendus à la Banque.

L'Administration de la Banque est heureuse de renouveler ses remerciements aux membres du personnel de tous grades du concours dévoué qu'ils ne cessent de lui apporter dans l'exercice de leur tâche.

Elle tient à leur confirmer sa satisfaction de la nouvelle preuve qu'ils en ont donnée pendant l'année 1950.

**ANALYSE DU BILAN
ET DU COMPTE DE PROFITS ET PERTES
DE L'EXERCICE 1950**

ACTIF

L'encaisse en or a été réévaluée conformément aux dispositions Encaisse en or
de la loi du 10 août 1950, publiée au *Moniteur belge* du 12 août 1950.

Sur la base du prix de vente de l'or, soit fr. 56.263,7994 par kg.,
elle représente au 31 décembre 1950 . . . fr. 29.366.921.449,27

Elle se subdivise en :

or à l'étranger	fr. 29.219.911.359,65
or en Belgique	fr. 147.010.089,62
	fr. 29.366.921.449,27

Au 31 décembre de l'année dernière, l'encaisse en or s'élevait à
fr. 30.578.853.760,86 sur la base du prix de vente de fr. 49.318,0822
par kg., en ce qui concerne l'avoir au 21 septembre 1949; les opérations
effectuées entre le 22 septembre et le 31 décembre 1949 furent compta-
bilisées au prix de fr. 56.263,7994 par kg.

Ces avoirs correspondent, d'une part, à la contrevaieur de devises Avoirs
sur l'étranger
étrangères convertibles à vue et à terme, hors accords de paiement,
déposées chez des correspondants de la Banque à l'étranger et aux

billets étrangers se trouvant dans les caisses de la Banque. Ils comprennent, d'autre part, des effets en francs belges sur l'étranger.

Ils s'élèvent aux montants suivants :

	Au 31 décembre 1950	Au 31 décembre 1949
a) en devises		
étrangères . . fr.	1.055.433.677,58	1.458.227.806,33
b) en francs belges. fr.	1.512.987,15	451.743,35
	<hr/>	<hr/>
	fr. 1.056.946.664,73	1.458.679.549,68

Accord
« Union
Européenne
de Paiements » :
francs belges

La Banque assure, à la demande du Ministre des Finances et pour le compte de l'Etat, l'application de l'accord sur l'établissement d'une Union Européenne de Paiements, signé à Paris le 19 septembre 1950 par les pays participant à l'Organisation Européenne de Coopération Economique.

Aux termes de l'annexe n° 1 à cet accord, la Belgique a l'obligation de mettre à la disposition de l'Union Européenne de Paiements la moitié de l'aide qui lui est accordée pour l'exercice 1950-1951 dans le cadre du programme de l'E.R.P. (European Recovery Program). L'avance consentie à cet égard et correspondant à l'attribution ferme de \$ 44.050.000 notifiée à la Banque par l'E.C.A. (European Cooperation Administration) s'élève à fr. 2.202.500.000,—. Elle sera remboursée au moyen de la contrevaletur en francs belges des dollars que l'E.C.A. mettra à la disposition de la Belgique.

L'an dernier figurait à l'actif la rubrique « Accord de compensation multilatérale : francs belges » dont le montant représentait au 31 décembre 1949 ainsi que le rapport relatif aux opérations de l'année 1949 l'indiquait à la page 84, le solde de l'avance consentie pour honorer les droits de tirage accordés pour l'exercice Marshall 1949-1950. Ce compte a été liquidé en novembre 1950.

Les créances sur l'étranger dans le cadre d'accords de paiement
représentent au 31 décembre 1950

Créances
sur l'étranger
dans le cadre
d'accords
de paiement

a) en devises étrangères fr.	5.879.044.326,36
b) en francs belges fr.	1.148.359.801,68
	<hr/>
	fr. 7.027.404.128,04

Elles s'élevaient au 31 décembre 1949 à :

a) en devises étrangères fr.	6.128.802.254,74
b) en francs belges fr.	2.349.768.578,39
	<hr/>
	fr. 8.478.570.833,13

En vertu de l'article premier de la loi du 28 juillet 1948 portant modification de l'arrêté-loi n° 5 du 1^{er} mai 1944, l'exécution des accords de paiement a lieu pour compte de l'Etat, qui en assume les risques, frais, commissions, intérêts et charges quelconques et encaisse les bénéfices et profits.

Conformément aux dispositions de la même loi, l'Etat garantit la Banque contre toute perte de change ou autre que celle-ci pourrait subir dans l'exécution des accords internationaux de paiement, de change et de compensation conclus ou à conclure avec les pays étrangers, ainsi que des accords consacrés par l'acte final de la Conférence monétaire et financière de Bretton-Woods, approuvé par la loi du 26 décembre 1945. En particulier, l'Etat garantit le remboursement de tout découvert ou avance en francs belges que la Banque serait amenée à effectuer en faveur d'une institution, banque centrale ou autre organisme étranger, aux fins de l'exécution d'un accord de paiement international et dans les limites de cet accord. La garantie résultant des dispositions rappelées ci-dessus couvre par conséquent les opérations effectuées dans le cadre de l'Union Européenne de Paiements.

Les certificats de garantie remis par le Trésor à la Banque sont comptabilisés dans les comptes d'ordre.

En vertu de la convention intervenue le 25 février 1947 entre l'Etat et la Banque, le Trésor bonifie à celle-ci un intérêt de 0,75 % l'an sur les avances qui lui sont consenties aux fins définies ci-dessus. Le produit de cet intérêt est compris dans la rubrique « Escompte, change, intérêts et commissions » figurant au crédit du compte de Profits et Pertes.

Par contre, reviennent à l'Etat, le produit des placements en bons du Trésor étrangers ainsi que l'excédent des intérêts payés par les pays étrangers sur ceux qui leur sont dus. Le compte du Trésor a été crédité de ces recettes.

Devises étrangères
et or à recevoir

Cette rubrique trouve sa contre-partie dans celle intitulée « Crédoiteurs pour change et or, à terme » figurant au passif.

Les devises étrangères et or à recevoir représentent au 31 décembre 1950 fr. 328.571,10
contre fr. 34.787.093,85 au 31 décembre 1949.

Débiteurs
pour change et or,
à terme

Cette rubrique, qui a sa contre-partie au passif sous l'intitulé « Devises étrangères et or à livrer » figure au bilan au 31 décembre 1950 pour une somme de fr. 1.278.409.254,15

Elle représente les engagements de divers débiteurs qui ont conclu avec la Banque des opérations à terme en monnaies étrangères.

Au 31 décembre 1949, ce poste s'élevait à fr. 1.485.604.293,55

Effets
commerciaux
sur la Belgique

Cette rubrique comprend le portefeuille d'effets commerciaux escomptés par la Banque et payables en Belgique.

Ce portefeuille s'élève au 31 décembre 1950
à fr. 10.929.532.734,63

Il était, au 31 décembre 1949
de fr. 4.006.346.572,48

Les avances sur fonds publics, effectuées conformément aux dispositions de l'article 17, 8° des statuts, s'élèvent, au 31 décembre 1950, à fr. 757.349.578,97

Avances
sur fonds publics

Au 31 décembre 1949, elles étaient de fr. 371.403.208,18

Ce portefeuille comprend :

	Au 31 décembre 1950	Au 31 décembre 1949
a) Certificats du Trésor . fr.	3.945.000.000,—	6.250.000.000,—
b) Effets émis par des organismes dont les engagements sont garantis par l'Etat fr.	4.530.000.000,—	3.064.489.870,29
c) Autres effets publics . fr.	190.750.000,—	38.250.000,—
Total. . fr.	8.665.750.000,—	9.352.739.870,29

Effets publics
(art. 20 des statuts.
Convention du
14 septembre 1948)

Aux termes de la convention avenue entre l'Etat et la Banque le 14 septembre 1948, qui couvre ces trois rubriques, le montant du portefeuille détenu par la Banque ensuite d'opérations faites conformément à l'article 17, 3° et 9° des statuts ne peut dépasser dix milliards de francs.

Les avances consenties par la Banque au Trésor public dans le cadre des dispositions de cette convention sont décomptées au taux d'escompte de la Banque pour les traites acceptées domiciliées en banque, sauf en ce qui concerne la somme de fr. 2.465.000.000,— représentant la partie de la dette de l'Etat envers la Banque qui, au 13 septembre 1948, dépassait le montant consolidé. A celle-ci s'appliquent les dispositions de l'article 33 de la loi organique relative à la bonification de 0,25 % par an allouée à la Banque et calculée sur la fraction de la circulation correspondant aux avances à l'Etat.

L'intérêt sur le montant de la rubrique « certificats du Trésor » dépassant fr. 2.465.000.000 est compris dans la rubrique « Escompte, change, intérêts et commissions » figurant au crédit du compte de Profits et Pertes.

En vertu de l'article 20 (premier alinéa) de l'Arrêté Royal du 24 août 1939, le bénéfice résultant pour la Banque de la différence entre l'intérêt de 3 1/2 % et le taux de l'intérêt perçu pour ses opérations d'escompte, d'avances et de prêts, est attribué à l'Etat. Ce bénéfice est porté au débit du compte de profits et pertes dans une rubrique ad hoc.

La disposition s'applique aux opérations comprises dans les rubriques de l'actif intitulées « Effets commerciaux sur la Belgique », « Avances sur Fonds publics » et « Effets publics ».

Monnaies
divisionnaires
et d'appoint

Les monnaies divisionnaires et d'appoint se subdivisent comme suit :

	Au 31 décembre 1950	Au 31 décembre 1949
Monnaies d'argent et billon		
fr.	175.504.332,66	272.353.946,77
Coupures de la Trésorerie fr.	131.147.930,—	419.436.785,—
fr.	<u>306.652.262,66</u>	<u>691.790.731,77</u>

Avoirs à
l'Office des chèques
et virements
postaux

Les avoirs de la Banque à l'Office des chèques et virements postaux en compte A s'élevaient :

le 31 décembre 1950, à fr.	1.176.893,39
le 31 décembre 1949, à fr.	1.696.105,41

En ce qui concerne le compte B, dont le solde s'élève, au 31 décembre 1950, à fr. 700.000.000,— contre fr. 622.000.000,— au 31 décembre 1949, il s'agit de l'avoir d'une banque centrale étrangère placé en compte chèques postaux comme suite à un accord intervenu entre le Gouvernement belge et le Gouvernement du pays

de la banque centrale en cause. En raison de ce placement, une subdivision a été faite, au passif, dans le compte « Banques à l'étranger » où la rubrique *b/* en constitue la contre-partie.

Par décision du 20 février 1950 du Conseil des Directeurs Exécutifs du Fonds Monétaire International l'avoir minimum à maintenir aux comptes courants en francs belges et en francs luxembourgeois ouverts à ce Fonds a été ramené de 10 % à 1 % des quotes-parts de la Belgique et du Grand-Duché de Luxembourg.

Avance spéciale
à l'Etat
pour participation
au Fonds
Monétaire
International

Le nouveau minimum s'établissait ainsi pour la Belgique, à \$ 2.250.000 ou fr. 112.500.000,—. La différence entre le solde en compte au moment de l'opération et le nouveau minimum a été couverte par un Bon du Trésor à vue, non productif d'intérêts, qui a été placé sous le dossier du Fonds auprès de la Banque et comptabilisé aux comptes d'ordre parmi les « Dépôts divers ». Le Gouvernement luxembourgeois ayant repris la gestion de sa participation au Fonds Monétaire International a remboursé à la Banque le solde de l'avance qui lui avait été consentie.

La comparaison des avances s'établit, d'une année à l'autre, comme suit :

	Au 31 décembre 1950	Au 31 décembre 1949
a) au Gouvernement belge, en francs belges . . fr.	112.500.000,—	1.125.000.000,—
b) au Gouvernement luxembourgeois, en francs luxembourgeois . . .	—	49.977.500,—

La créance consolidée sur l'Etat s'élevait ensuite de l'assainissement du bilan de la Banque, en septembre 1948, à fr.

Créance consolidée
sur l'Etat
(art. 3, § b
de la loi
du 28 juillet 1948)

Elle figurait au bilan au 31 décembre 1949 pour fr. 34.991.027.258,83
Elle s'élève au 31 décembre 1950 à fr. 34.939.403.585,14

Ce dernier montant diminuera, lors de la répartition des bénéfices de l'exercice 1950, de la part de l'Etat dans ces bénéfices qui, aux termes de l'article 3 b) 2° alinéa de la loi du 28 juillet 1948 doit être affectée à l'amortissement de cette créance, jusqu'à concurrence de 5 milliards de francs.

Fonds publics
(art. 18 et 21
des statuts)

Les fonds publics et autres titres acquis en vertu des articles 18 et 21 des statuts s'élevaient :

au 31 décembre 1950, à fr.	1.076.622.384,23
au 31 décembre 1949, à fr.	914.584.954,13

Valeurs à recevoir

Cette rubrique figure au 31 décembre 1950, pour fr. 121.565.232,19 contre fr. 77.850.205,04 au 31 décembre 1949.

Elle représente notamment des valeurs à encaisser (chèques, coupons, titres remboursables), des montants à recevoir de tiers ensuite d'opérations sur titres, d'impression de billets et de labeurs, ainsi que des timbres postaux et fiscaux.

**Immeubles,
matériel et mobilier**

La valeur des terrains et des bâtiments apparaît au bilan, au 31 décembre 1950, pour fr. 541.729.379,49

Cette rubrique était inscrite au bilan, au 31 décembre 1949, pour fr. 341.078.660,51

L'augmentation de fr. 200.650.718,98 correspond aux dépenses effectuées en 1950 pour la construction du nouvel immeuble de la Banque à Bruxelles à concurrence de fr. 192.192.624,27 et pour la reconstruction d'agences en province, détruites pendant la guerre, à concurrence de fr. 8.458.094,71.

Le matériel et le mobilier, complètement amortis, ne figurent plus dans la rubrique que pour mémoire.

Cette rubrique, qui a sa contre-partie au passif sous l'intitulé « Caisse de Pensions du Personnel » figure au bilan, au 31 décembre 1950, pour une somme de fr. 553.349.103,61 contre, au 31 décembre 1949 fr. 454.865.423,41

Valeurs de la
Caisse de Pensions
du Personnel

L'augmentation de fr. 98.483.680,20 comprend notamment une subvention ordinaire de fr. 19.575.000,— et une subvention extraordinaire de 65 millions de francs destinée à combler la différence entre les avoirs de la Caisse et le capital nécessaire pour satisfaire aux engagements de celle-ci, accrus par suite de la revision des rémunérations des membres du personnel depuis la libération du territoire.

Au cours de l'exercice, cet équilibre n'étant pas encore réalisé, la partie des rentes de retraite et de survie que la Caisse de Pensions n'était pas en mesure de prendre à sa charge a été réglée par la Banque et imputée aux frais généraux. Le montant décaissé à ce titre s'élève à fr. 11.250.000,— contre fr. 14.580.811,— l'an dernier.

Sous cette rubrique figurent « pour mémoire » les valeurs qui, eu égard à l'incertitude qui existe quant à la date et aux possibilités de réalisation, ne peuvent former la contrepartie des engagements à vue de la Banque.

Valeurs amorties
et à réaliser

Au 31 décembre 1950, les comptes transitoires de l'actif s'établissent comme suit :

Comptes
transitoires
de l'actif

a) Prorata d'intérêts à recevoir sur placements et comptes ouverts en vertu d'accords de paiement fr.	49.643.895,60
b) Prorata d'intérêts à recevoir sur comptes en devises convertibles fr.	1.566.735,25
à reporter. . fr.	<u>51.210.630,85</u>

	Report : fr.	51.210.630,85
c)	Prorata d'intérêts sur fonds publics acquis en vertu des statuts fr.	24.562.552,70
d)	Approvisionnements pour la fabrication des billets et des labours, pour les services du réfectoire du personnel et de l'économat . fr.	10.391.182,68
e)	Ministère de la Défense Nationale : remboursement réclamé d'encaisses enlevées, pendant l'occupation, par des formations secrètes . fr.	2.243.400,—
f)	Valeurs du Fonds du Centenaire : A l'occasion du Centenaire de la Banque, un Fonds a été créé et doté d'un capital de 2,5 millions de francs dont les revenus permettront l'attribution de prix et récompenses à des éléments particulièrement méritants du personnel employé et ouvrier de la Banque . . . fr. (Les deux derniers comptes ont leur contrepartie dans les comptes transitoires du passif.)	2.500.000,—
	fr.	<hr/> 90.907.766,23

L'an dernier, les comptes transitoires de l'actif comprenaient un compte d'attente intitulé « Produit par solde de la réévaluation des devises et des comptes étrangers » pour un montant de fr. 261.916.252,43. Sauf en ce qui concerne un reliquat à charge d'un pays étranger, indiqué parmi les comptes transitoires du passif (voir p. 98), ce compte a été liquidé en exécution de la loi du 10 août 1950 attribuant à l'Etat le produit net de la réévaluation de l'encaisse en or et en devises de la Banque existant à la date du 21 septembre 1949 au soir, sur la base des taux en vigueur à partir du lendemain.

PASSIF

Au 31 décembre 1950, le montant en circulation des billets de la Banque, s'élève à fr. 88.599.319.300,— Billets de banque
en circulation

Au 31 décembre 1949, cette circulation était de fr. 87.890.484.700,—

Ces chiffres se décomposent comme suit, par coupures :

	Au 31 décembre 1950	Au 31 décembre 1949
fr. 1.000 fr.	68.434.689.000,—	66.761.591.000,—
fr. 500 fr.	12.041.864.000,—	12.557.322.000,—
fr. 100 fr.	8.122.766.300,—	8.571.571.700,—
Total fr.	88.599.319.300,—	87.890.484.700,—

Les soldes des comptes courants et divers se subdivisent comme suit : Comptes courants
et divers

	Au 31 décembre 1950	Au 31 décembre 1949
Trésor public, compte ordinaire fr.	33.207.324,26	31.322.973,09
Trésor public, comptes		
Accord de Coopération Economique fr.	15.456.322,78	417.022.980,13
Fonds Monétaire International :		
Compte fr. belges . fr.	112.503.056,26	1.130.476.683,45
Compte fr. lux.	—	50.004.073,29
Organismes régis par une loi spéciale et pouvoirs publics fr.	638.882.547,19	1.119.733.727,36
à reporter. . fr.	800.049.250,49	2.748.560.437,32

reports. . fr.	800.049.250,49	2.748.560.437,32
Banques en Belgique . fr.	1.660.731.730,—	1.505.963.986,06
Banques à l'étranger :		
comptes ordinaires . fr.	1.283.907.424,53	58.697.601,71
Particuliers fr.	324.194.076,37	389.983.506,57
Valeurs à payer . . . fr.	534.214.722,63	537.737.211,07
	<u>fr. 4.603.097.204,02</u>	<u>5.240.942.742,73</u>

L'énumération qui précède comprenait l'an dernier la rubrique « Banques à l'étranger — Comptes accords de paiement » qui cette année est comprise dans la rubrique « Engagements envers l'étranger dans le cadre d'accords de paiement ».

Elle appelle deux précisions :

1°) *Trésor public (comptes Accord de Coopération Economique).*

Le solde de fr. 15.456.322,78 se subdivise comme suit :

— Exercice Marshall 1948-1949 fr.	5.845.033,03
— Exercice Marshall 1949-1950 fr.	9.611.289,75
	<u>fr. 15.456.322,78</u>

2°) *Valeurs à payer.*

Le montant inscrit en regard de la rubrique « Valeurs à payer » représente l'ensemble des engagements de la Banque autres que ceux inscrits en compte courant, notamment : accreditifs, chèques déplacés, mandats de paiement, dividendes, contrevaieur de change dû à des tiers dès réception de documents ou ensuite d'achats de devises, taxes à payer, paiements à effectuer à l'Office National de Sécurité Sociale, avis de crédit en suspens, opérations en route devant faire ultérieurement l'objet de paiements ou d'inscriptions au crédit des comptes courants.

Les soldes des engagements envers l'étranger dans le cadre d'accords de paiement se comparent comme suit :

	Au 31 décembre 1950	Au 31 décembre 1949	Engagements envers l'étranger dans le cadre d'accords de paiement
Banques à l'étranger :			
a/ fr.	463.652.185,35	671.392.957,81	
b/ fr.	700.000.000,—	622.000.000,—	
Union Européenne de Paiements . . . fr.	1.812.000.000,—	—	
	fr. 2.975.652.185,35	1.293.392.957,81	

Le compte Banques à l'étranger b/ a sa contre-partie à l'actif sous la rubrique « Avoirs à l'Office des Chèques postaux, compte B ».

Le montant indiqué en regard de la rubrique « Union Européenne de Paiements » s'explique comme suit :

Aux termes de l'Accord de Paris du 19 septembre 1950, l'Union Européenne de Paiements a comptabilisé dans ses livres au débit de la Banque 44.050.000 unités de compte correspondant au « débit initial » de la Belgique, que la Banque a, pour conformité, portées dans les siens au crédit de l'Union pour une contre-valeur de fr. 2.202.500.000,—.

Les opérations de compensation à fin novembre 1950 ont ramené ce montant à fr. 1.812.000.000,—, solde au 31 décembre 1950.

Les engagements à vue sont constitués par l'ensemble des billets de banque en circulation et des comptes courants et divers.

Total
des engagements
à vue

Au 31 décembre 1950, ils s'élevaient à fr. 96.178.068.689,37 contre fr. 94.424.820.400,54 au 31 décembre 1949.

Cette rubrique, qui s'élève au bilan au			
31 décembre 1950, à fr.	1.338.120.350,11		
figurait au bilan au 31 décembre 1949, pour fr.	1.625.799.111,32		

Devises étrangères
et or à livrer

Le compte « Débiteurs pour change et or, à terme » qui en constitue la contre-partie, ne figure à l'actif que
pour fr. 1.278.409.254,15

La différence représente essentiellement des engagements au comptant en monnaies étrangères, ainsi que des devises, bloquées ensuite de législations étrangères sur le change, reçues pour compte de tiers.

Créditeurs
pour change et or,
à terme

Cette rubrique figure au bilan au 31 décembre 1950
pour fr. 329.273,70

Sa contre-partie est inscrite à l'actif sous l'intitulé : « Devises étrangères et or à recevoir ».

Caisse de Pensions
du Personnel

Ce compte forme la contre-partie des valeurs de la Caisse de Pensions du Personnel figurant à l'actif.

Il représente, au 31 décembre 1950, fr. 553.349.103,61
contre, au 31 décembre 1949 fr. 454.865.423,41

Comptes
transitoires
du passif

Au 31 décembre 1950, les comptes transitoires du passif s'établissent comme suit :

a) Prorata d'intérêts à payer sur comptes ouverts en vertu d'accords de paiement fr.	1.417.031,95
b) Réescompte des placements faits en vertu d'accords de paiement fr.	27.809.778,85
c) Réescompte des effets et certificats du Trésor en portefeuille fr.	56.479.382,19
d) Acomptes versés par des tiers fr.	44.455,37
à reporter. . fr.	<u>85.750.648,36</u>

	Report : fr.	85.750.648,36
e)	Encaisses enlevées pendant l'occupation par des formations secrètes, à récupérer . . . fr. Ce compte a sa contre-partie dans les comptes transitoires de l'actif.	2.243.400,—
f)	Fonds du Centenaire : contre-partie du compte figurant aux comptes transitoires de l'actif sous l'intitulé « Valeurs du Fonds du Centenaire » fr.	2.500.000,—
g)	Prévision fiscale, constituée par le débit du compte de Profits et Pertes :	
	le 25 décembre 1938 . fr. 1.000.000,—	
	le 25 juin 1947 . . . fr. 30.000.000,—	
	le 25 décembre 1947 . fr. 50.000.000,—	
	le 25 juin 1948 . . . fr. 50.000.000,—	
	le 31 décembre 1948 . fr. 50.000.000,—	
	le 31 décembre 1949 . fr. 46.000.000,—	
	le 31 décembre 1950 . fr. 65.000.000,—	
	<u>fr. 292.000.000,—</u>	

Cette prévision est destinée au paiement de la taxe professionnelle et de la contribution nationale de crise relatives aux bénéfices des exercices 1940 à 1950 inclus.

La Banque a versé à titre de provision sur les cotisations non encore établies pour les exercices fiscaux 1941 à 1950 inclus, un montant de fr. 225.000.000,—.

D'autre part, elle a payé à l'Administration des Contributions du Grand-Duché de Luxem-

à reporter. . fr.	90.494.048,36
-------------------	---------------

	Report : fr.	90.494.048,36
bourg, pour sa succursale à Luxembourg, une somme de fr. 1.510.045,—.		
Le total de ces deux sommes s'élève à fr. 226.510.045,—		
Le montant de la prévision fiscale est ainsi réduit à fr. 65.489.955,—		
h)	Provision pour frais d'acquisition, de vente et d'expédition d'or fr.	23.138.966,52
i)	Provision pour agrandissement de l'immeuble de la Banque, à Bruxelles, constituée par le débit du compte de Profits et Pertes :	
	le 25 décembre 1947 . fr.	43.000.000,—
	le 25 juin 1948 . . . fr.	65.000.000,—
	le 31 décembre 1948 . fr.	60.000.000,—
	le 31 décembre 1949 . fr.	63.000.000,—
		<u>fr. 231.000.000,—</u>
Prélèvements par virement au crédit du compte de Profits et Pertes :		
	le 25 juin 1948 . . . fr.	20.244.331,41
	le 31 décembre 1948 . fr.	22.252.187,38
	le 31 décembre 1949 . fr.	129.377.793,02
	le 31 décembre 1950 . fr.	59.125.688,19
		<u>fr. 231.000.000,—</u>
La provision est par conséquent soldée . . . —		
j)	Compte d'attente : produit par solde de la réévaluation des devises et des comptes étrangers fr.	22.858.973,20
	Total. . fr.	<u>201.981.943,08</u>

La somme inscrite à ce compte d'attente représente un ajustement consécutif à la dévaluation de septembre 1949 qui doit être amorti progressivement par une banque centrale étrangère en vertu d'un accord intervenu entre le Gouvernement du pays de cette banque et le Gouvernement belge.

Le capital de fr. 400.000.000 est divisé en 400.000 actions, en nom ou au porteur, de fr. 1.000 chacune dont 200.000, nominatives et incessibles, inscrites au nom de l'Etat. **Capital**

Le Fonds de Réserve, prévu à l'article 14 des statuts de la Banque, comprend les rubriques suivantes : **Fonds de Réserve**

	Au 31 décembre 1950	Au 31 décembre 1949
Réserve statutaire . . . fr.	189.720.709,50	178.635.969,81
Fonds de prévision . . . fr.	227.478.751,87	227.478.751,87
Compte d'amortissement des immeubles, matériel et mobilier fr.	435.532.255,22	262.074.160,51
	fr. 852.731.716,59	668.188.882,19

L'augmentation provient de la part dans la répartition des bénéfices au 31 décembre 1949 revenant à la réserve statutaire, ainsi que de l'amortissement à concurrence de fr. 173.458.094,71 des dépenses relatives à la construction du nouvel immeuble de la Banque à Bruxelles et à la reconstruction d'agences en province, détruites pendant la guerre.

Le solde favorable du compte de Profits et Pertes constituant le bénéfice net, à répartir conformément aux dispositions de l'article 38 des statuts, s'élève à fr. 204.467.911,37. **Bénéfice net
à répartir**

COMPTES D'ORDRE

Valeurs à l'encaissement	<p>Figurent sous cette rubrique les valeurs — effets de commerce, monnaies étrangères, etc. — remises à l'encaissement par des titulaires de comptes courants ou par des correspondants étrangers fr.</p>	76.254.819,14
Crédits documentaires ouverts	<p>Ce compte comprend les crédits à l'importation ouverts par la Banque à des organismes paraétatiques et à des entreprises belges ainsi que les crédits à l'exportation ouverts à l'intervention de banques centrales étrangères fr.</p>	114.512.814,89
Office de Compensation belgo- luxembourgeois	<p>Avoirs à l'étranger de l'ancien Office de Compensation belgo-luxembourgeois, résultant d'accords conclus avant le 10 mai 1940 et dans les opérations desquels la Banque n'est intervenue que comme caissière fr.</p>	2.079.149,59
Dépôts divers	<p>Les dépôts divers se subdivisent comme suit :</p> <p>Nantissement des comptes d'avances sur fonds publics belges . . . fr. 9.130.632.682,50</p> <p>Garanties données par les cédants d'escompte . fr. 50.262.249,83</p> <p style="text-align: right;">à reporter. . fr. 9.180.894.932,33</p>	

Report : fr.	9.180.894.932,33	
Obligations de l'Emprunt de l'assainissement moné- taire fr.	18.661.064,69	
Fonds Monétaire Interna- tional fr.	8.324.889.561,24 (*)	
Banque Internationale de Reconstruction et de Développement . . . fr.	1.907.778.920,—	
Autres dépôts fr.	18.600.999.587,47	
		fr. 38.033.224.065,73

Cautions statutaires et réglementaires de l'Administration, des Comptoirs d'escompte et du personnel fr.	94.961.133,50	Cautions divers reçus
--	---------------	----------------------------------

L'explication de cette rubrique est donnée à la page 85 du présent rapport fr.	19.369.094.902,50	Certificats de garantie reçus du Trésor public
---	-------------------	---

Cautions données par la Banque envers certains Comptoirs d'escompte du chef de prêts octroyés par la Caisse Générale d'Épargne et de Retraite à des membres du personnel de la Banque pour permettre à ceux-ci de construire ou d'acheter leur maison fr.	37.360.401,—	Cautions données en faveur du Personnel
--	--------------	--

(*) Au 31 décembre 1949, le montant indiqué en regard de cette rubrique s'élevait à fr. 8.772.634.290,50.

Malgré l'augmentation du montant de l'ensemble des bons du Trésor représentatifs de la quote-part de la Belgique dans le Fonds Monétaire International résultant de l'explication donnée à la page 89 du présent Rapport, l'avoir total du dépôt accuse une diminution par rapport à l'année dernière du fait de l'exécution par la Belgique d'une obligation de rachat en conformité avec les statuts du Fonds et du retrait des bons déposés par le Gouvernement luxembourgeois.

Endossements
de certificats
en dollars E. U.
pour compte
du Trésor public

Engagement conditionnel dans le chef de la Banque résultant de l'endossement au porteur des certificats de trésorerie libellés en dollars E.-U. et cédés à des banques américaines, lors de l'émission, en mars 1948, de l'Emprunt du Trésor de \$ 50.000.000 à moyen terme.

Contrevaleur à 50,15 fr. par dollar des certificats restant en circulation fr. 1.253.750.000,—

Trésor public

Portefeuille et avoirs divers fr. 20.000.000,—

Valeurs diverses dont l'Etat est propriétaire .

Actions ordinaires

S.N.C.F.B. fr. 1.000.000.000,—

Obligations participantes

S.N.C.F.B. fr. 638.305.187,—

Annuités souscrites par la
Colonie du Congo belge

fr. 904.299.444,71

Bons du Trésor du Gouver-
nement du Grand-Duché
de Luxembourg (accord
belgo-luxembourgeois) fr.

1.625.001.300,—

Certificats 2 1/2 % 1950
du Royaume des Pays-Bas
(convention signée à Paris
le 7-9-49) fr.

1.900.000.000,—

Valeurs diverses fr. 535.294.327,—

fr. 6.602.900.258,71

à reporter. . fr. 6.622.900.258,71

	Report : fr.	6.622.900.258,71	
<i>Valeurs diverses dont l'Etat est dépositaire :</i>			
Valeurs déposées par des tiers	fr.	2.830.792.467,11	
Service de la dette inscrite	fr.	15.617.541.100,—	
Caisse des Dépôts et Consignations	fr.	34.762.088.521,49	
Valeurs déposées en cautionnement	fr.	1.327.351.111,65	
			fr. 54.537.773.200,25
<i>Valeurs remises en exécution de l'Arrêté du Régent du 17 janvier 1949 relatif à l'annulation des titres belges au porteur non déclarés</i>			
	fr.	89.729.847,—	
Valeurs à délivrer	fr.	2.624.386.287,50	
Titres retirés de la circulation	fr.	64.765.778,—	
Fonds d'amortissement de la Dette publique . fr.		5.874.009.897,50	
<i>Fonds monétaire :</i>			
Fonds publics	fr.	3.009.583.922,50	
	Total. fr.	72.823.149.191,46	
Valeurs détenues en dépôt par la Banque au 31 décembre 1950 et appartenant au Fonds des Rentes créé en vertu de l'arrêté-loi du 18 mai 1945	fr.	5.857.903.930,50	Fonds des Rentes, titres déposés
a) Placements provisoires	fr.	2.339.475.336,51	Caisse Générale d'Epargne et de Retraite
b) Nantissements de prêts	fr.	28.710.720,—	
c) Dépôts de garanties	fr.	43.566.327,—	
	Total. fr.	2.411.752.383,51	

REPARTITION DU BENEFICE NET DE L'EXERCICE 1950

1. Aux actionnaires : un premier dividende de 6 % du capital nominal	fr. 24.000.000,—
2. De l'excédent, soit fr. 180.467.911,37	
a) 10 % à la réserve	18.046.791,14
b) 8 % au personnel	14.437.432,90
3. Du surplus, soit fr. 147.983.687,33	
a) A l'Etat 1/5°	29.596.737,47
b) Aux actionnaires, un second dividende	118.000.000,—
c) Le solde à la réserve	386.949,86
Total du bénéfice net à répartir.	fr. 204.467.911,37

DIVIDENDE ATTRIBUE POUR L'EXERCICE 1950 A CHAQUE ACTION DE FR. 1.000,—

Premier dividende brut	fr. 60,—
Second dividende brut	fr. 295,—
Dividende brut total	fr. 355,—
Taxe mobilière	fr. 106,50
Dividende net	fr. 248,50

Ce dividende est payable le 1^{er} mars 1951 contre présentation du coupon n° 149.

Le Conseil de Régence :

Adolphe BAUDEWYNS, *Vice-gouverneur*,
 Pierre BERGER,
 Jean VAN NIEUWENHUYSE,
 Franz DE VOGHEL,
 Hubert ANSIAUX,
 Paul CHARLES,
 Henri DERAEDT,
 André HUYSENS,
 Léon-A. BEKAERT,
 Albert DEWANDRE,
 Emile VAN DIEVOET,
 Yvan FEYERICK,
 Raoul MIRY,
 August COOL,
 Frans VERSICHELEN.

Le Gouverneur,
 Maurice FRERE.

Bilan

Compte de Profits et Pertes

Comptes d'ordre

ACTIF

BILAN AU

Encasse en or		fr. 29.366.921.449,27
Avoirs sur l'étranger { a) en devises étrangères		1.055.433.677,58
{ b) en francs belges		1.512.987,15
Accord « Union Européenne de Paiements » : francs belges		2.202.500.000,—
Créances sur l'étranger dans le cadre d'accords de paiement :		
a) en devises étrangères		5.879.044.326,36
b) en francs belges		1.148.359.801,68
Devises étrangères et or à recevoir		328.571,10
Débiteurs pour change et or, à terme		1.278.409.254,15
Effets commerciaux sur la Belgique		10.929.532.734,63
Avances sur fonds publics		757.349.578,97
Effets publics (art. 20 des statuts. Convention du 14 septembre 1948) :		
a) certificats du Trésor		3.945.000.000,—
b) effets émis par des organismes dont les engagements sont garantis par l'Etat		4.530.000.000,—
c) autres effets publics		190.750.000,—
Monnaies divisionnaires et d'appoint		866 306.652.262,66
Avoirs à l'Office des Chèques Postaux { Compte A		1.176.893,39
{ Compte B		700.000.000,—
Avance spéciale à l'Etat pour participation au Fonds Monétaire International		112.500.000,—
Créance consolidée sur l'Etat (art. 3, § b de la loi du 28 juillet 1948)		34.939.403.585,14
Fonds publics (art. 18 et 21 des statuts)		1.076.622.384,23
Valeurs à recevoir		121.565.232,19
Immeubles, matériel et mobilier		541.729.379,49
Valeurs de la Caisse de Pensions du Personnel		553.349.103,61
Valeurs amorties et à réaliser		p.m.
Comptes transitoires		90.907.766,23
Total de l'actif		99.729.048.987,83

Billets en circulation		fr. 88.599.319.300,—
Comptes courants et divers :		
Trésor public	{ compte ordinaire	fr. 33.207.324,26
	{ comptes Accord de Coopération Economique	15.456.322,78
Fonds Monétaire International		112.503.056,26
Organismes régis par une loi spéciale et pouvoirs publics		638.882.547,19
Banques en Belgique		1.660.731.730,—
Banques à l'étranger : comptes ordinaires		1.283.907.424,53
Particuliers		324.194.076,37
Valeurs à payer		534.214.722,63
<hr/>		
Engagements envers l'étranger dans le cadre d'accords de paiement :		
Banques à l'étranger	{ a/	463.652.185,35
	{ b/	700.000.000,—
Union Européenne de Paiements		1.812.000.000,—
<hr/>		
Total des engagements à vue		2.975.652.185,35
<hr/>		
Devises étrangères et or à livrer		1.338.120.350,11
Créditeurs pour change et or, à terme		329.273,70
Caisse de Pensions du Personnel		553.349.103,61
Comptes transitoires		201.981.943,08
Capital		400.000.000,—
Fonds de réserve :		
a) Réserve statutaire		189.720.709,50
b) Fonds de prévision		227.478.751,87
c) Compte d'amortissement des immeubles, matériel et mobilier		435.532.255,22
Bénéfice net à répartir		204.467.911,37
<hr/>		
Total du passif		99.729.048.987,83

Frais généraux		fr. 264.522.868,80
Frais d'expédition d'or		1.858.077,86
Subvention à la Caisse de Pensions du Personnel		84.575.000,—
Amortissement sur immeubles, matériel et mobilier		17.268.818,46
Amortissement sur immeubles nouveaux		173.458.094,71
Redevances à l'Etat :		
a) Produit des opérations d'escompte et d'avances sur fonds publics excédant 3 ½ %	19.495.060,12	
b) Droit de timbre sur la circulation fiduciaire	125.179.671,10	144.674.731,22
Virement aux comptes transitoires du passif pour prévision fiscale		65.000.000,—
Bénéfice net à répartir		204.467.911,37
		<hr/> 955.825.502,42

COMPTES D'ORDRE

Valeurs à l'encasement	
Crédits documentaires ouverts	
Office de Compensation Belgo-Luxembourgeois. — Comptes de compensation à l'étranger (<i>Liquidation confiée à l'Institut belgo-luxembourgeois du Change - Arrêté-loi du 25-2-1947</i>)	
Dépôts divers :	
<i>Nantissement des comptes d'avances sur fonds publics belges</i>	
<i>Garanties données par les cédants d'escompte</i>	
<i>Obligations de l'Emprunt de l'Assainissement Monétaire</i>	
<i>Fonds Monétaire International</i>	
<i>Banque Internationale de Reconstruction et de Développement</i>	
<i>Autres dépôts</i>	
Cautionnements divers reçus	
Certificats de garantie reçus du Trésor public	
Cautions données en faveur du Personnel	
Endossements de certificats en dollars E.-U. pour compte du Trésor public	
Trésor public :	
<i>Portefeuille et avoirs divers</i>	
<i>Valeurs diverses dont l'Etat est propriétaire :</i>	
Actions ordinaires S.N.C.F.B.	
Obligations participantes S.N.C.F.B.	
Annuités souscrites par la Colonie du Congo belge	
Bons du Trésor du Gouv. Grand-Ducal (Accord belg.-lux.)	
Certificats 2 ½ % 1950 du Royaume des Pays-Bas (<i>Convention signée à Paris le 7-9-49</i>)	
Valeurs diverses	
<i>Valeurs diverses dont l'Etat est dépositaire :</i>	
Valeurs déposées par des tiers	
Service de la Dette inscrite	
Caisse des Dépôts et Consignations	
Valeurs déposées en cautionnement	
<i>Valeurs remises en exécution de l'Arrêté du Régent du 17 janvier 1949 relatif à l'annulation des titres belges au porteur non déclarés</i>	
<i>Valeurs à délivrer</i>	
<i>Titres retirés de la circulation</i>	
<i>Fonds d'amortissement de la Dette publique</i>	
Fonds monétaire :	
Fonds publics	
Fonds des rentes, titres déposés	
Caisse Générale d'Epargne et de Retraite :	
<i>Placements provisoires</i>	
<i>Nantissements de prêts</i>	
<i>Dépôts de garanties</i>	

Escompte, change, intérêts et commissions	fr. 647.657.288,07
Revenus des fonds publics et autres titres acquis en vertu des statuts	47.074.355,46
Droits de garde, courtages et loyers des coffres	9.350.382,30
Rentrées sur valeurs amorties et à réaliser	56.976,80
Redevances et bonifications de l'Etat :	
a) Ristourne du droit de timbre sur la circulation fiduciaire (arrêté royal du 24 août 1939, art. 34)	96.653.670,54
b) Bonification de 0,25 % par an sur la dette de l'Etat (arrêté royal du 24 août 1939, art. 33)	93.449.368,15
c) Bonification de 0,10 % par an sur le montant des petites coupures émises pour compte du Trésor (convention du 18 mars 1946)	2.457.777,91
Transfert du compte Provision pour agrandissement de l'immeuble de la Banque à Bruxelles	59.125.688,19
	<hr/>
	955.825.502,42

AU 31 DECEMBRE 1950

	fr. 76.254.819,14
	114.512.814,89
	2.079.149,59
	9.130.632.682,50
	50.262.249,83
	18.661.064,69
	8.324.889.561,24
	1.907.778.920,—
	<u>18.600.999.587,47</u>
	38.033.224.065,73
	94.961.133,50
	19.369.094.902,50
	37.360.401,—
	1.253.750.000,—
	20.000.000,—
1.000.000.000,—	
638.305.187,—	
904.299.444,71	
1.625.001.300,—	
1.900.000.000,—	
535.294.327,—	
	6.602.900.258,71
2.830.792.467,11	
15.617.541.100,—	
34.762.088.521,49	
1.327.351.111,65	
	54.537.773.200,25
	89.729.847,—
	2.624.386.287,50
	64.765.778,—
	5.874.009.897,50
	3.009.583.922,50
	72.823.149.191,46
	5.857.903.930,50
	2.339.475.336,51
	28.710.720,—
	43.566.327,—
	2.411.752.383,51

Rapport du Collège des Censeurs

Messieurs,

En vertu de l'article 67 des statuts, « le Collège des censeurs examine et, s'il y a lieu, approuve les bilans; il vote le budget des dépenses, le tout sur la proposition du Conseil de régence ». Le même article stipule que les résolutions du Conseil de régence par lesquelles celui-ci modifie le taux ou les conditions de l'escompte ou des avances sont soumises au Collège des censeurs.

Ces dispositions et les délais prescrits par les statuts ont été scrupuleusement respectés.

Le Collège ayant le droit de contrôler toutes les opérations et de se faire représenter les écritures, a procédé, préalablement au vote du budget, à l'examen des pièces justificatives fournies par les services à l'appui des dépenses de l'exercice 1950 et des prévisions budgétaires relatives à l'année suivante. Il s'est, de même, livré à diverses vérifications comptables ainsi qu'à des sondages dans les écritures d'inventaire avant d'approuver le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 1950.

Conformément à l'article 70 des statuts, la répartition des bénéfices a été définitivement réglée par le Conseil général, aux travaux duquel les censeurs participent aux côtés du gouverneur, des directeurs et des régents.

*
**

Au cours de l'année écoulée, le Collège des censeurs s'est intéressé activement au fonctionnement des services de la Banque et aux dispositions prises par le Comité de direction en vue d'améliorer leur

équipement et leur organisation. Ses membres ont assisté à différentes reprises aux inspections des services et une documentation complète a été mise, dans chaque cas, à leur disposition.

Le Collège tient à remercier ici la Direction de la Banque d'avoir contribué à faciliter l'exercice de sa mission.

Il lui est agréable d'ajouter que ceux de ses membres qui ont participé aux diverses opérations de contrôle et d'inspection gardent une excellente impression des soins apportés par les services à l'accomplissement de leur tâche. Il se réjouit de pouvoir réitérer au personnel de tous grades l'expression de ses vives félicitations.

Le Collège des censeurs :

Maurice MOGIN,
Fernand DUCHENE, *Secrétaire*,
Jean BRAT,
Auguste JADOUL,
Louis LECLERC,
Nicolas BOOST,
Louis DELVAUX,
Joseph TEICHMANN,
Louis LAGAGE.

Le Président,
Victor PAREIN.

Administration centrale

Succursales = Agences

Comités et Comptoirs d'Escompte

Grand-Duché de Luxembourg

ADMINISTRATION CENTRALE

COMITE DE DIRECTION, CONSEIL DE REGENCE, COLLEGE DES CENSEURS

- GOUVERNEUR :** M. Maurice FRERE.
- VICE-GOUVERNEUR :** M. Adolphe BAUDEWYNS.
- DIRECTEURS :** MM. Pierre BERGER,
Jean VAN NIEUWENHUYSE,
Franz DE VOGHEL,
Hubert ANSIAUX.
- REGENTS :** MM. Paul CHARLES,
Henri DERAEDT,
André HUYSENS,
Léon-A. BEKAERT,
Albert DEWANDRE,
Emile VAN DIEVOET,
Yvan FEYERICK,
Raoul MIRY,
August COOL,
Frans VERSICHELEN.
- CENSEURS :** MM. Victor PAREIN, *Président*,
Maurice MOGIN,
Fernand DUCHENE, *Secrétaire*,
Jean BRAT,
Auguste JADOUL,
Louis LECLERC,
Nicolas BOOST,
Louis DELVAUX,
Joseph TEICHMANN,
Louis LAGAGE.
- SECRETAIRE :** M. Thomas BASYN.
- TRESORIER :** M. Georges PIRSOU.
- Commissaire du Gouvernement :** M. Joseph VANHEURCK.

SERVICES GENERAUX

<i>Inspection générale :</i>	MM. Paul BAUDEWYNS,	<i>Sous-directeur, Chef du Personnel.</i>
<i>Etudes Economiques et Documentation :</i>	J.-J. VINCENT,	<i>Sous-directeur.</i>
<i>Etudes et documentation :</i>	P. KAUCH,	<i>Inspecteur général.</i>
<i>Statistique :</i>	H. GAUTIER,	<i>Chef de division,</i>
<i>Crédit bancaire :</i>	O. BRONCHART,	»
<i>Etranger :</i>	R. LIBRECK,	<i>Sous-directeur.</i>
<i>Réglementation du Change :</i>	C. de STRYCKER,	<i>Inspecteur général.</i>
<i>Change :</i>	J. VAN WEDDINGEN,	<i>Chef de division,</i>
<i>Contrôle Extérieur :</i>	F. FLAMAND,	»
<i>Caisse Centrale :</i>	F. SIMONART,	<i>Inspecteur général, Caissier principal.</i>
<i>Titres :</i>	A. EGGELPOELS,	<i>Inspecteur général,</i>
<i>Contentieux :</i>	E. CHARLES,	»
<i>Comptabilité générale :</i>	C. VERCRUYSSSE,	»
<i>Escompte :</i>	R. MAGDONELLE,	»
<i>Bâtiments A :</i>	H. JAMBERS,	»
» B :	M. VAN GOETHEM,	<i>Architecte attaché.</i>
<i>Imprimerie :</i>	C. AUSSEMS,	<i>Ingénieur en Chef des Services techniques.</i>
<i>Service du Personnel :</i>	L. WYNGAARD,	<i>Chef de division,</i>
<i>Caisse des Recouvrements :</i>	J. HORSMANS,	»
<i>Billets :</i>	M. GOELEN,	»
<i>Secrétariat général :</i>	M. JORDENS,	»
<i>Caisse de l'Etat :</i>	P. FESTERAERTS,	»
<i>Secrétariat de la Direction :</i>	M ^{lle} E. MALAISE,	»
<i>Service médico-social :</i>	D ^r L. HANNAERT.	

Comité d'Escompte Bruxelles :	MM. P. ECTORS, J. de COOMAN, P. DELBAERE, O. BOSSAERT, E. HAYOIT, M. WAUCQUEZ.
--	---

SUCCURSALES

Anvers

Administrateur : M. A. NEVEN.
Secrétaire : M. J. VANDERGUCHT.
Comité d'escompte : MM. E. BRACHT,
E. VAN ROMPA,
F. GOOD,
N. BOOST.

Liège

Administrateur : M. A. HIERNAUX.
Comptoir d'escompte : MM. Chevalier M. de LAMINNE de BEX,
E. LAMARCHE,
P. HERMAN,
Baron G. van ZUYLEN.

Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg)

Administrateur : M. J. VILENNE.
Comptoir d'escompte : MM. E. COLLETTE,
A. GROENEN,
J. NEUBERG.

AGENCES

AGENCES AUPRES DESQUELLES EST ETABLI UN COMPTOIR

	<i>Agents</i>	<i>Membres des Comptoirs d'Escompte</i>
Alost	MM. L. DEHOUX,	MM. C. VAN DER HAEGEN, P. MICHIELS, F. CALLEBAUT.
Arlon	P. FABRI,	MM. M. LEFEVRE, F. LEPAGE, V. POSSCHELLE.

	<i>Agents</i>	<i>Membres des Comptoirs d'Escompte</i>
Ath	MM. J. LELEUX,	MM. E. DUCHATEAU, H. DUCHATEAU, A. DESCAMPS.
Audenarde	P. HERTSCHAP,	MM. R. DE BEER, J. MAERE, R. VAN CAUWENBERGHE.
Bruges	E. RENARD,	MM. R. TERMOTE, Baron K. van CALOEN, R. RAPAERT de GRASS : ,
Charleroi	L. HAULOT,	MM. L. DEWANDRE, Baron P. GENDEBIEN, A. GILLIEAUX, F. PHILIPPE.
Courtrai	M. DE SCHAEPMEESTER,	MM. M. de CONINCK, J. DUMONT, P. DELVA.
Dinant	J. LEMAITRE,	MM. L. LAURENT, R. DECOUX, M. SCHOOFS.
Eeklo	K. DEWAELE,	MM. J. SPAEY, R. VAN BRABANDT, C. VAN DAMME.
Gand	G. THIRIAUX,	MM. Baron BRAUN, F. BEERNAERTS, Comte H. de HEMPTINNE.
Grammont	F. VANHERP,	MM. G. FLAMANT, J. RENS, P.-E. WILLOCKX.

	<i>Agents</i>	<i>Membres des Comptoirs d'Escompte</i>
Hasselt	MM. A. DE VULDER,	MM. P. NAVEAU de MARTEAU, A. JANSSENS, J. SPAAS.
Huy	J. POTVIN,	MM. C. PRION, J. PREUD'HOMME, H. DELATTRE, Comte G. de LIEDEKERKE.
La Louvière	J. LEJUSTE,	MM. L. GRAFE, H. TOMBEUR, L. PONCEAU.
Louvain	J. HAUTAIN,	MM. A. BAUCHAU, G. de LAVELEYE, R. van der VAEREN.
Malines	G. MATAGNE,	MM. P. CARTUYVELS, L. LEMAIRE, J. VIGNERON.
Mons	J. DUPONT,	MM. G. DUCHATEAU, J. SEGARD, H. BOUTTIAU.
Mouscron	G. GINION,	MM. A. SCARCEZ, G. BLANCKE, J. CASIER.
Namur	Baron de MOREAU d'ANDROY,	MM. F. HICGUET, O. HICGUET, L. HUART.
Neufchâteau	M. CABY,	MM. L. GOURDET, A. MINETTE, H. ZOUDE.

	<i>Agents</i>	<i>Membres des Comptoirs d'Escompte</i>
Nivelles	MM. A. CAUPAIN,	MM. E. de STREEL, E. DESCAMPE, P. HUYSMANS.
Ostende	F. COLLUMBIEN,	MM. E. DE VREESE, F. LOOTENS, D. SERRUYS.
Péruwelz	R. PINSART,	MM. J. BREBART, H. LEMAIRE, M. SIMON.
Philippeville	J. TIELEMANS, a.i.,	MM. R. DUCHATEAU, A. PEPIN, P. de WEISSENBRUCH.
Renaix	E. BURLION,	MM. C. DUPONT, R. VAN BUTSELE, J. TASTE,
Roulers	A. VAN COETSEM,	MM. A. DE MEESTER-D'HOORE, J. SOUBRY, F. DE CLERCQ.
Saint-Nicolas	F. LEFEVER,	MM. F. BEHAEGEL, F. POPPE, A. DE BAER.
Soignies	A. TOURNAY,	MM. L. BASTIN-PONCEAU, G. DEFEVRIMONT, H. le MAISTRE d'ANSTAING.
Termonde	J. VANDEN BOSCH,	MM. J. VAN DAMME, J. DE COENE, E. VAN DEN BERGHE.

	<i>Agents</i>	<i>Membres des Comptoirs d'Escompte</i>
Tirlemont	MM. F. DE KEYSER,	MM. J. GILAIN, L. HALFLANTS, J. DELACROIX.
Tongres	E. HUYBRECHT,	MM. F. GHINEAU, W. WILSENS, J. BEAUDUIN.
Tournai	P. POTVIN,	MM. E. CARBONNELLE, E. THORN, V. VANDERBORGHT, M. COUPLET.
Turnhout	J. MASSET,	MM. J. DE RIDDER, L. JANSEN, J. DIERCKX.
Verviers	M. CHAUVIAUX,	MM. A. PELTZER, L. VAN GINDERTAELEN, Vicomte A. SIMONIS.

AGENCES AUPRES DESQUELLES IL N'EST PAS ETABLI DE COMPTOIR

	<i>Agents</i>
Boom	MM. M. WELLEMANS,
Furnes	C. SIBILLE,
Malmédy	L. VANDERWINKEL,
Marche	A. D'HAUWE, a.i.,
Wavre	G. SEMAILLE,
Ypres	L. NEIRYNCK.

ANNEXES

**RELEVÉ DES FONDS PUBLICS
CONSTITUANT AU 31 DECEMBRE 1950
LES DIVERS PORTEFEUILLES DE LA BANQUE**

Fonds publics acquis en vertu des statuts :

3 1/2 %	Dette belge 1937.
3 1/2 %	Dette belge 1943.
4 %	Dette belge unifiée, 1 ^{re} série.
4 %	Dette belge unifiée, 2 ^e série.
4 %	Emprunt de la Libération 1945.
4 %	Dommages de guerre 1921.
4 %	Dommages de guerre 1922.
3 1/2 %	Emprunt belge à lots 1941.
4 %	Lloyd Royal belge. Actions de jouissance de la Société Nationale des Chemins de fer belges.
3 %	Société Nationale des Chemins de fer Vicinaux (janvier- juillet). Lots Congo 1888.
4 %	Dette coloniale 1906.
4 %	Dette coloniale 1936.
4 %	Actions privilégiées Chemins de fer Léopoldville-Katanga- Dilolo « Léokadi ». Actions de jouissance Chemins de fer Léopoldville-Katanga- Dilolo « Léokadi ». Actions Banque du Congo belge. Actions Société Nationale de Crédit à l'Industrie. Actions Banque des Règlements Internationaux libérées de 25 %, émission belge.

SITUATIONS HEBDOMADAIRES

PUBLIEES AU « MONITEUR BELGE » EN 1950

SITUATIONS HEBDOMADAIRES PUBLIEES AU « MONITEUR BELGE » EN 1950

(millions de francs)

DATES 1950	ACTIF																							
	Encaisse	Avoirs sur l'étranger		Accord de compensation multilatérale : Fr. l.	Accord « Union Européenne de Paiements » : Fr. b.	Créances sur l'étranger dans le cadre d'accords de paiement		Devises étrangères et or à recevoir	Débiteurs pour change et or, à terme	Effets commerciaux sur la Belgique	Avances sur fonds publics	Effets publics (art. 20 des statuts Convention du 14 septembre 1948)			Monnaies divisionnaires et d'appoint	Avoirs à l'Office des Chèques postaux		Avances spéciales pour participation au Fonds Monétaire International		Créance consolidée sur l'Etat (art. 3, § b de la loi du 28 juillet 1948)	Fonds publics	Immeubles, matériel et mobilier	Valeurs de la Caisse de Pensions du Personne	
		en or	en devises étrangères			en francs belges	en devises étrangères					en francs belges	Certificats du Trésor	Effets émis par des organismes dont les engagements sont garantis par l'Etat		Autres effets publics	Compte A	Compte B	Au Gouvernement belge, en francs belges					Au Gouvernement luxembourgeois, en francs luxembourgeois
5 janvier 1950	30.568	1.350	1	2.547	—	6.182	2.439	35	1.501	3.612	271	5.215	2.646	38	673	2	603	1.125	50	34.991	915	188	479	
2 " "	30.313	1.502	—	2.547	—	6.223	2.466	34	1.488	3.446	227	5.205	2.467	27	664	1	599	1.125	50	34.991	915	188	478	
1 " "	30.181	1.591	—	3.428	—	6.672	2.359	34	1.001	3.054	240	5.055	2.039	27	657	1	589	1.125	50	34.991	915	188	478	
3 " "	29.745	1.740	—	2.828	—	6.664	2.386	33	1.850	2.837	210	5.435	2.219	2	648	1	565	1.125	50	34.973	915	341	479	
2 février	29.746	2.201	—	2.828	—	5.749	2.443	12	1.794	4.267	277	4.695	2.105	12	614	1	529	1.125	50	34.973	915	341	479	
9 " "	29.764	2.063	—	2.578	—	6.949	2.193	12	1.890	4.246	260	4.775	1.968	3	589	2	527	1.125	50	34.973	915	341	479	
8 " "	29.764	2.091	—	2.378	—	6.099	2.162	10	1.985	4.700	296	4.755	792	4	587	2	516	1.125	50	34.973	915	341	479	
3 " "	29.747	1.873	—	2.650	—	5.972	2.006	7	1.912	4.489	261	5.115	699	4	573	2	501	1.125	50	34.973	915	341	479	
2 mars	29.820	1.976	—	2.457	—	6.112	2.104	18	1.983	5.149	339	6.060	604	31	540	2	499	1.125	50	34.939	952	341	479	
9 " "	30.191	1.668	—	2.392	—	6.428	2.185	19	2.132	4.042	263	5.820	1.495	3	508	1	496	1.125	50	34.939	975	341	479	
6 " "	30.029	1.245	—	2.172	—	6.889	2.314	19	1.896	3.809	280	5.620	1.609	29	508	1	481	1.125	50	34.939	981	341	479	
3 " "	29.906	1.143	—	2.504	—	6.400	2.469	19	1.867	3.709	209	5.640	1.727	31	493	1	481	1.125	50	34.939	994	341	479	
0 " "	29.880	1.545	—	2.199	—	6.454	2.498	19	2.093	3.879	319	5.825	2.176	34	480	1	450	1.125	50	34.939	1.008	341	479	
5 avril	29.819	1.519	—	1.869	—	6.690	2.394	18	2.152	3.576	257	5.755	2.626	2	490	1	440	1.125	50	34.939	1.016	341	480	
3 " "	29.716	1.249	—	1.989	—	6.916	2.450	18	1.993	3.503	253	6.435	1.912	8	462	2	413	1.125	50	34.939	1.022	341	480	
0 " "	29.682	1.243	—	1.504	—	7.329	2.390	18	1.884	3.229	275	5.550	2.116	2	450	2	420	1.125	50	34.939	1.025	341	483	
7 " "	29.747	1.739	—	1.995	—	6.740	1.783	18	1.973	3.160	247	6.330	2.365	2	431	1	406	1.125	50	34.939	1.029	341	483	
4 mai	29.850	1.655	—	1.745	—	7.259	1.797	13	1.939	3.714	258	6.370	2.485	5	412	2	400	1.125	50	34.939	1.031	341	480	
1 " "	29.839	1.278	—	1.545	—	7.484	1.650	18	1.747	4.401	208	4.510	3.025	1	412	1	398	1.125	50	34.939	1.034	341	480	
7 " "	29.747	1.416	1	2.222	—	6.122	1.548	18	1.853	4.814	320	4.116	2.634	20	406	2	398	1.125	50	34.939	1.038	341	490	
4 " "	29.716	1.080	—	2.022	—	6.164	1.498	18	1.715	4.693	247	5.135	1.858	8	398	2	392	1.125	59	34.939	1.044	341	480	
1 ^{er} juin	29.611	1.027	—	1.832	—	6.942	1.486	2	1.660	5.021	303	5.095	2.388	—	362	1	361	1.125	50	34.939	1.046	341	480	
8 " "	29.601	1.353	1	1.692	—	7.323	1.481	3	1.804	4.515	251	4.795	2.523	44	353	1	369	1.125	50	34.939	1.049	341	481	
5 " "	29.566	1.161	1	1.692	—	7.433	1.340	4	1.804	3.679	301	4.500	2.714	26	351	1	369	1.125	50	34.939	1.050	341	481	
2 " "	29.415	849	1	3.520	—	6.613	1.116	20	1.882	3.606	219	4.125	2.742	39	335	2	385	1.125	50	34.939	1.064	341	483	
9 " "	29.058	817	1	3.520	—	7.231	1.064	22	1.937	4.082	314	4.405	3.262	158	307	2	385	1.125	50	34.939	1.068	341	485	
6 juillet	28.985	596	1	3.370	—	7.339	1.031	21	1.885	4.569	557	5.490	3.561	110	270	2	375	1.125	50	34.939	1.062	341	482	
3 " "	28.598	655	1	3.260	—	7.346	1.022	15	1.812	4.746	634	5.555	3.816	112	263	2	383	1.125	5	34.939	1.079	341	482	
8 " "	28.488	585	1	3.205	—	7.385	1.005	16	1.955	5.374	238	5.385	3.610	20	270	2	363	1.125	5	34.939	1.079	341	482	
7 " "	28.506	666	1	2.745	—	7.612	966	17	1.991	4.979	301	5.475	3.742	30	277	2	361	1.125	5	34.939	1.079	341	482	
3 août	28.406	1.462	1	3.217	—	6.789	925	13	2.955	5.832	335	5.590	4.338	24	249	2	315	1.125	5	34.939	1.079	341	483	
0 " "	28.338	1.388	1	3.041	—	6.521	914	13	2.951	5.345	410	6.010	3.914	43	381	2	323	1.125	5	34.939	1.079	341	483	
7 " "	32.556	810	1	2.501	—	6.440	921	13	2.176	5.660	432	3.225	2.967	2	430	2	323	1.125	5	34.939	1.079	341	483	
4 " "	32.424	467	1	2.346	—	6.364	914	12	2.232	5.654	318	3.630	2.773	2	389	1	329	1.125	5	34.939	1.079	341	483	
1 " "	32.132	466	1	2.191	—	6.165	919	12	2.302	6.529	677	3.750	3.539	1	383	2	335	1.125	5	34.939	1.079	341	483	
7 septembre	31.083	982	1	2.111	—	6.321	1.273	11	2.792	5.900	316	3.825	3.865	4	380	2	382	1.125	5	34.939	1.079	341	481	
4 " "	30.261	1.096	1	1.971	—	6.253	1.273	12	3.112	5.934	351	3.605	3.830	18	386	2	402	1.125	5	34.939	1.079	341	481	
1 " "	30.216	1.015	1	1.491	—	6.452	1.306	3	3.506	5.600	289	2.735	4.327	6	387	2	410	1.125	5	34.939	1.079	341	486	
8 " "	29.930	1.217	1	1.307	—	6.596	1.322	3	3.981	6.005	325	2.870	4.379	16	412	2	433	1.125	5	34.939	1.079	341	486	
5 octobre	29.815	959	1	1.212	—	6.798	1.464	2	4.238	6.331	459	2.780	4.399	—	386	1	448	1.125	5	34.939	1.079	341	486	
2 " "	29.623	940	1	1.048	—	7.054	1.454	2	4.623	6.306	526	2.610	4.322	—	397	1	452	1.125	5	34.939	1.079	341	486	
9 " "	29.623	1.599	1	930	—	6.867	1.069	4	4.741	6.033	348	2.020	4.419	—	443	1	458	1.125	5	34.939	1.079	341	486	
6 " "	29.623	1.440	1	807	—	6.847	1.106	4	4.432	6.751	453	1.770	4.273	6	446	1	465	1.125	5	34.939	1.079	341	486	
2 novembre	29.623	1.108	1	767	—	6.909	1.129	3	4.107	7.547	858	2.000	4.527	14	427	2	511	1.125	5	34.939	1.079	341	483	
8 " "	29.185	1.012	1	565	—	7.309	1.167	3	4.102	7.268	258	2.635	4.254	16	407	2	536	1.125	5	34.939	1.079	341	489	
6 " "	29.198	1.768	1	—	2.203	5.820	1.026	152	3.734	7.644	376	5.015	2.784	15	410	1	555	1.125	5	34.939	1.079	341	488	
3 " "	29.190	1.579	1	—	2.203	6.095	1.134	152	3.341	7.323	238	4.725	3.007	20	413	2	611	1.125	5	34.939	1.079	341	488	
0 " "	29.040	1.579	1	—	2.203	5.849	1.231	2	2.927	8.546	586	4.255	3.023	14	387	2	608	1.125	5	34.939	1.079	341	488	
7 décembre	29.041	1.791	1	—	2.203	6.225	1.287	2	2.864	8.712	390	2.845	4.117	37	375	2	615	1.125	5	34.939	1.079	341	489	
4 " "	29.041	1.284	1	—	2.203	6.655	1.310	—	2.188	8.368	298	2.845	3.950	43	377	4	616	1.125	5	34.939	1.076	341	490	
1 " "	29.430	1.293	1	—	2.203	5.620	1.033	—	1.798	9.014	327	3.290	3.764	78	351	2	689	1.125	5	34.939	1.077	341	488	
8 " "	29.369	1.129	1	—	2.203	5.730	1.101	—	1.834	10.110	456	3.370	4.105	160	327	2	695	1.125	5	34.939	1.077	341	489	

SITUATIONS HEBDOMADAIRES PUBLIEES AU « MONITEUR BELGE » EN 1950

(millions de francs)

P A S S I F

Divers	TOTAL DE L'ACTIF	Billets en circulation	Comptes courants									Total des engagements à vue	Devises étrangères et or à livrer	Créditeurs pour change et or, à terme	Caisse de Pensions du Personnel
			Trésor public		Fonds Monétaire International		Banques à l'étranger: comptes ordinaires	Comptes courants divers	Engagements envers l'étranger dans le cadre d'accords de paiement						
			Compte ordinaire	Comptes Accord de Coopération Economique	Compte francs belges	Compte francs luxembour- geois			Banques à l'étranger		Union Européenne de Paiements				
									a/	b/					
997	96.428	87.841	4,3	389	1.130	50	30	1.796	647	803	—	92.400	1.830	35	479
1.020	95.976	87.181	2,3	470	1.130	50	30	1.986	583	509	—	92.011	1.633	34	478
1.163	95.628	86.466	2,4	640	1.130	50	31	1.638	718	589	—	91.264	2.028	34	478
501	94.547	86.093	2,4	399	1.128	50	33	1.845	676	565	—	90.791	1.983	33	479
524	95.680	87.442	4,3	439	1.128	50	34	1.713	685	529	—	92.004	1.918	12	479
486	95.173	87.057	3,5	192	1.128	50	32	1.717	686	527	—	91.392	2.012	12	479
554	94.558	86.317	4	301	1.128	50	28	1.634	710	516	—	90.688	2.096	10	479
526	94.219	86.114	3,5	195	1.128	50	28	1.718	685	501	—	90.422	2.014	7	479
487	96.067	87.664	2,9	179	1.128	50	29	1.886	730	499	—	92.168	2.082	18	479
510	96.052	87.350	5,7	262	1.128	50	32	1.985	682	496	—	91.901	2.232	19	479
627	95.443	86.734	6,4	297	1.127	50	34	1.896	991	481	—	91.616	1.985	19	479
593	95.180	86.402	2,4	207	1.127	50	29	2.062	985	481	—	91.345	1.986	19	479
552	96.346	86.660	4,9	277	1.127	50	28	2.687	996	450	—	92.280	2.206	19	479
658	96.207	87.799	6	198	1.127	50	36	1.488	922	440	—	92.066	2.264	18	480
617	95.593	87.280	7,3	224	1.127	50	29	1.479	998	413	—	91.587	2.075	18	480
588	94.615	86.314	4,4	258	1.127	50	29	1.455	1.022	420	—	90.679	1.990	18	483
579	95.483	86.079	2,8	234	1.127	50	35	2.243	1.288	406	—	91.465	2.062	18	483
571	96.346	86.785	6,5	277	1.127	50	31	2.222	1.543	400	—	92.442	1.933	18	480
686	95.110	85.879	2,5	207	1.127	50	31	1.967	1.622	396	—	91.282	1.836	18	480
594	94.201	85.062	3,6	182	1.127	50	29	1.739	1.693	398	—	90.284	1.919	18	480
637	93.462	84.794	4,1	173	1.127	50	28	1.709	1.399	392	—	89.676	1.781	18	480
670	94.792	86.223	2,7	155	1.127	50	33	1.688	1.403	361	—	91.043	1.755	2	480
591	94.690	85.917	6,2	162	1.127	50	30	1.792	1.337	369	—	90.788	1.900	3	481
703	93.644	85.166	2,8	128	1.127	50	28	1.597	1.266	369	—	89.734	1.897	4	481
711	93.472	84.937	5,5	65	1.127	50	28	1.417	1.445	385	—	89.460	1.969	21	483
724	95.287	86.132	5,3	109	1.127	50	31	2.153	1.204	385	—	91.196	2.030	22	485
709	96.870	88.173	3,6	35	1.127	50	31	1.739	1.264	376	—	92.798	1.965	21	482
678	96.868	88.313	4,7	33	1.127	5	30	1.670	1.376	383	—	92.842	1.892	15	482
783	96.666	87.849	2,2	35	1.127	5	31	1.653	1.372	363	—	92.437	2.033	16	482
801	96.443	87.542	6,5	41	1.127	5	29	1.634	1.420	361	—	92.166	2.070	17	482
809	99.234	89.354	2	36	1.127	5	41	1.608	1.494	315	—	93.982	3.024	14	483
862	98.429	88.771	1	36	1.127	5	40	1.367	1.512	323	—	93.182	3.024	14	483
688	97.108	87.920	3	36	1.127	5	41	1.411	1.598	323	—	92.464	2.248	14	483
665	95.481	87.091	4,3	35	1.127	5	42	1.555	1.602	320	—	90.776	2.299	12	483
647	97.006	88.189	4	33	1.127	—	40	1.796	1.710	335	—	92.220	2.363	12	483
834	97.005	87.954	5,3	33	1.127	—	41	1.488	1.801	332	—	91.817	2.755	11	481
716	96.181	86.525	4,5	30	1.127	—	42	1.674	1.781	402	—	90.571	3.157	12	481
737	95.441	85.494	1,8	23	1.127	—	42	1.623	1.829	410	—	89.436	3.539	3	486
678	96.435	85.327	5,5	35	1.127	—	48	2.165	1.823	433	—	89.950	4.008	3	486
1.074	97.236	86.533	3	15	1.127	—	42	1.709	1.742	448	—	90.605	4.269	2	486
704	97.021	85.797	3,2	13	1.127	—	45	1.693	1.878	452	—	89.904	4.646	2	486
681	96.191	84.928	5,8	11	1.127	—	44	1.596	1.865	458	—	89.020	4.757	4	486
655	96.037	84.784	2,4	12	1.127	—	43	1.747	1.973	406	—	89.139	4.448	4	486
655	97.148	86.282	2,6	13	1.127	—	44	1.784	1.804	511	—	90.553	4.125	3	488
776	97.044	85.925	5,4	12	1.127	—	48	1.876	1.930	536	—	90.445	4.122	3	486
721	98.389	85.226	3,8	64	1.127	—	48	1.976	1.798	555	2.203	91.976	3.906	2	488
682	97.682	84.701	5,8	187	1.127	—	44	1.944	1.843	611	2.203	91.652	3.515	2	488
703	98.516	86.238	5	42	1.127	—	44	2.312	1.466	608	2.203	93.031	2.952	2	488
666	98.134	86.290	4,2	10	1.127	—	43	1.988	1.434	615	2.203	92.700	2.888	2	489
710	96.847	85.697	1,4	12	1.127	—	44	1.825	1.570	616	2.203	92.081	2.216	—	489
724	96.575	86.142	5,6	79	1.127	—	44	1.261	1.605	689	1.812	92.183	1.831	—	488
781	98.332	87.218	5,6	15	1.127	—	1.260	2.299	371	695	1.812	93.789	1.963	—	489

Divers	Capital	Réserves et comptes d'amortisse- ment	TOTAL DU PASSIF	DATES 1950
878	400	516	96.428	5 janvier 1950
904	400	516	95.976	12 »
908	400	516	95.628	19 »
182	400	679	94.547	26 »
188	400	679	95.680	2 février
199	400	679	95.173	9 »
206	400	679	94.558	16 »
218	400	679	94.219	23 »
241	400	679	96.067	2 mars
252	400	679	96.052	9 »
265	400	679	95.443	16 »
272	400	679	95.180	23 »
283	400	679	96.346	30 »
300	400	679	96.207	5 avril
354	400	679	95.593	13 »
366	400	679	94.615	20 »
376	400	679	95.483	27 »
394	400	679	96.346	4 mai
415	400	679	95.110	11 »
421	400	679	94.201	17 »
428	400	679	93.462	24 »
433	400	679	94.792	1er juin
439	400	679	94.690	8 »
449	400	679	93.644	15 »
460	400	679	93.472	22 »
475	400	679	95.287	29 »
525	400	679	96.870	6 juillet
558	400	679	96.868	13 »
619	400	679	96.666	18 »
629	400	679	96.443	27 »
632	400	679	99.234	3 août
647	400	679	98.429	10 »
820	400	679	97.108	17 »
832	400	679	95.481	24 »
849	400	679	97.006	31 »
862	400	679	97.005	7 septembre
881	400	679	96.181	14 »
898	400	679	95.441	21 »
909	400	679	96.435	28 »
795	400	679	97.236	5 octobre
814	400	679	97.021	12 »
845	400	679	96.191	19 »
881	400	679	96.037	26 »
900	400	679	97.148	2 novembre
909	400	679	97.044	8 »
938	400	679	98.389	16 »
946	400	679	97.682	23 »
964	400	679	98.516	30 »
976	400	679	98.134	7 décembre
982	400	679	96.847	14 »
994	400	679	96.575	21 »
1.012	400	679	98.332	28 »

ANNEXE 3

TAUX DES OPERATIONS D'ESCOMPTE ET D'AVANCES

	Taux en vigueur au début de l'exercice	Modification de taux au 11 septembre 1950	Modification de taux au 7 décembre 1950
ESCOMPTE			
— Acceptations de banque et effets documentaires ou acceptés préalablement visés par la B. N. de B. : représentatifs d'exportations de marchandises . . .	%	%	%
représentatifs d'importations de marchandises . . .	2,50	3,—	3,75
— Traités acceptés domiciliés en banque	3,25	3,75	3,75
— Warrants	3,25	3,75	3,75
— Traités acceptés non domiciliés en banque	3,50	4,—	4,—
— Traités non acceptés	4,50	5,—	5,—
— Promesses	5,—	5,50	5,50
PRETS ET AVANCES			
— Prêts et avances en compte courant sur Certificats de trésorerie :			
Ayant maximum 120 jours à courir	2,—	2,—	2,—
Ayant maximum 8 mois à courir	2,1875	2,1875	2,1875
Ayant maximum 12 mois à courir	2,375	2,375	2,375
A plus de 12 mois	5,—	5,50	5,50
<i>Quotité de l'avance : 95 %.</i>			
— Prêts et avances en compte courant sur autres effets publics	5,—	5,50	5,50
<i>Quotité de l'avance :</i>			
a) Obligations décennales (1940-1950) (1) 90 %			
b) Certificats de trésorerie 3 ½ % à 15 ans au plus (1942) 90 %			
c) Certificats de trésorerie 4 % à 5. 10 ou 20 ans (1943) 90 %			
d) Certificats de trésorerie 3 ½ % à 10 ans (1944) 90 %			
e) Certificats de trésorerie 4 % à 5 ou 10 ans (1947) 90 %			
f) Certificats de trésorerie 4 % à 5 ou 10 ans (1948) 90 %			
g) Certificats de trésorerie 4 % (1949) 90 %			
h) Certificats de trésorerie du Congo belge 4 % à 5 ou 10 ans (1950) 90 %			
i) Autres effets publics 80 %			
— Prêts et avances en compte courant sur Certificats de trésorerie à 5 ans (arrêté 25-10-1941) et sur Certificats de trésorerie émis en règlement de créances financières belges sur l'étranger (arrêté du 3-2-1942)	5,—	(2)	(2)
<i>Quotité de l'avance : 90 %.</i> <i>(Cette avance est uniquement consentie dans les cas spéciaux admis par la B. N. de B.)</i>			

(1) Les obligations décennales (1940-1950) ont été remboursées à partir du 1^{er} octobre 1950.

(2) Les Certificats de trésorerie à 5 ans (arrêté du 25-10-1941) et les Certificats de trésorerie émis en règlement des créances financières belges sur l'étranger (arrêté du 3-2-1942) ont été remboursés respectivement à partir du 31 décembre 1949 et du 14 août 1950; ces titres ont été rayés de la liste des valeurs admises en nantissement de prêts et d'avances en compte courant respectivement à partir du 2 janvier 1950 et 16 août 1950.

ANNEXE 4

COURS OFFICIELS DES CHANGES AU 31 DECEMBRE 1950
fixés par la Banque Nationale de Belgique
en vertu de l'arrêté n° 6 des Ministres réunis en conseil le 1^{er} mai 1944
« Moniteur belge » du 5 septembre 1944, n° 22.

(en francs belges)

D E V I S E S	Cours contractuel ou moyen	TRANSFERTS		BILLETS	
		Cours acheteur	Cours vendeur	Cours acheteur	Cours vendeur
1 £ sterling	140,—	139,90	140,10	139,35	141,—
100 florins P.-B.	1.315,7908	1.314,—	1.317,—	1.310,—	1.325,—
1 couronne suédoise	9,6652	9,64	9,69	9,60	9,75
1 Deutsche Mark	11,90475	11,88	11,93	—	—
100 francs congolais	—	100,—	100,—	—	—
100 francs luxembourgeois	—	100,—	100,—	—	—
1 couronne danoise	7,2389	7,21	7,26	7,15	7,30
1 couronne norvégienne	7,—	6,98	7,02	6,95	7,05
100 escudos	173,913	173,—	174,80	—	—
100 couronnes tch. slov.	100,—	99,70	100,30	99,—	101,—

COURS OFFICIELS DES CHANGES
arrêtés par les banquiers réunis en Chambre de Compensation à Bruxelles
Moyennes journalières des cours moyens, acheteurs et vendeurs
(en francs belges)

1950	100 fr. suisses	1 \$ U.S.A.	100 fr. français	1 \$ canadien
Janvier				
Moyen	1.163,48	49,97		
Acheteur	1.160,98	49,87		
Vendeur	1.165,98	50,07		
Février				
Moyen	1.163,45	49,99		
Acheteur	1.160,95	49,89		
Vendeur	1.165,95	50,09		
Mars				
Moyen	1.165,40	50,08		
Acheteur	1.162,90	49,98		
Vendeur	1.167,90	50,18		
Avril				
Moyen	1.168,97	50,20		
Acheteur	1.166,47	50,10		
Vendeur	1.171,47	50,30		
Mai				
Moyen	1.168,96	50,19		
Acheteur	1.166,46	50,09		
Vendeur	1.171,46	50,29		
Juin				
Moyen	1.164,64	50,32	14,29 ⁽¹⁾	45,76 ⁽²⁾
Acheteur	1.162,14	50,22	14,24 ⁽¹⁾	45,67 ⁽²⁾
Vendeur	1.167,14	50,42	14,34 ⁽¹⁾	45,85 ⁽²⁾
Juillet				
Moyen	1.161,91	50,40	14,32	45,82
Acheteur	1.159,41	50,30	14,27	45,73
Vendeur	1.164,41	50,50	14,37	45,91
Août				
Moyen	1.160,24	50,40	14,35	45,82
Acheteur	1.157,74	50,30	14,30	45,73
Vendeur	1.162,74	50,50	14,40	45,91
Septembre				
Moyen	1.157,74	50,40	14,37	45,82
Acheteur	1.155,24	50,30	14,32	45,73
Vendeur	1.160,24	50,50	14,42	45,91
Octobre				
Moyen	1.154,53	50,29	14,37	47,64 ⁽³⁾
Acheteur	1.152,03	50,19	14,32	47,54 ⁽³⁾
Vendeur	1.157,03	50,39	14,42	47,74 ⁽³⁾
Novembre				
Moyen	1.153,58	50,25	14,36	47,98
Acheteur	1.151,08	50,15	14,31	47,88
Vendeur	1.156,08	50,35	14,41	48,08
Décembre				
Moyen	1.159,61	50,—	14,35	47,41
Acheteur	1.157,11	49,90	14,30	47,31
Vendeur	1.162,11	50,10	14,40	47,51
Année				
Moyen	1.161,88	50,21	14,35	46,62
Acheteur	1.159,38	50,11	14,30	46,52
Vendeur	1.164,38	50,31	14,40	46,71

(1) Moyennes du 19 au 30 juin 1950.

(2) Moyennes du 26 au 30 juin 1950.

(3) Le dollar canadien n'a pas été coté du 1^{er} au 13 octobre 1950. — Moyennes du 16 au 31 octobre 1950.

TABLE DES MATIERES

	Pages
Rapport présenté par le Gouverneur au nom du Conseil de Régence . . .	3
Evolution monétaire et financière	15
Circulation	15
Dépôts bancaires	16
Avoirs aux Comptes Chèques Postaux	17
Finances publiques	17
Réserves de change globales	21
Réserves or	23
Règlement des déséquilibres bilatéraux	24
Situation des accords de paiement	25
Engagements hors accords vis-à-vis de l'étranger	27
Opérations à terme sur devises	27
Crédits à l'économie privée	27
Crédits aux organismes paraétatiques	31
Marchés du call money	32
Marché des capitaux	33
Evolution économique	37
Industrie	37
Industrie charbonnière	37
Electricité	39
Gaz	39
Industrie sidérurgique	40
Fabrications métalliques	41
Métaux non ferreux	42
Industrie chimique	43
Industrie textile	44
Industrie de la construction	47
Industrie du verre	48
Céramique	49
Industries diverses	49

	Pages
Agriculture	52
Transports	56
Marché de l'emploi	59
Prix et salaires	62
Commerce extérieur	69
Administration	79
Personnel	81
Analyse du bilan et du compte de profits et pertes de l'exercice 1950	83
<i>Actif</i>	
Encaisse en or	83
Avoirs sur l'étranger	83
Accord « Union Européenne de Paiements » : francs belges	84
Créances sur l'étranger dans le cadre d'accords de paiement	85
Devises étrangères et or à recevoir	86
Débiteurs pour change et or, à terme	86
Effets commerciaux sur la Belgique	86
Avances sur fonds publics	87
Effets publics	87
Monnaies divisionnaires et d'appoint	88
Avoirs à l'Office des chèques et virements postaux	88
Avance spéciale à l'Etat pour participation au Fonds Monétaire International	89
Créance consolidée sur l'Etat	89
Fonds publics (art. 18 et 21 des statuts)	90
Valeurs à recevoir	90
Immeubles, matériel et mobilier	90
Valeurs de la Caisse de Pensions du Personnel	91
Valeurs amorties et à réaliser	91
Comptes transitoires de l'actif	91
<i>Passif</i>	
Billets de banque en circulation	93
Comptes courants et divers	93
Engagements envers l'étranger dans le cadre d'accords de paiement	95
Total des engagements à vue	95
Devises étrangères et or à livrer	95
Créditeurs pour change et or, à terme	96

	Pages
Caisse de Pensions du Personnel	96
Comptes transitoires du passif	96
Capital	99
Fonds de réserve	99
Bénéfice net à répartir	99
<i>Comptes d'ordre</i>	
Valeurs à l'encaissement	100
Crédits documentaires ouverts	100
Office de Compensation belgo-luxembourgeois	100
Dépôts divers	100
Cautionnements divers reçus	101
Certificats de garanties reçus du Trésor public	101
Cautions données en faveur du personnel	101
Endossements de certificats en dollars E.-U. pour compte du Trésor public	102
Trésor public	102
Fonds des Rentes, titres déposés	103
Caisse Générale d'Épargne et de Retraite	103
Répartition du bénéfice net de l'exercice 1950	104
Bilan. — Compte de profits et pertes. — Comptes d'ordre	105
Rapport du Collège des censeurs	111
Administration centrale. — Succursales. — Agences. — Comités et Comptoirs d'escompte. — Grand-Duché de Luxembourg	115
Administration centrale :	
Comité de direction. — Conseil de régence. — Collège des censeurs.	117
Services généraux. — Comité d'escompte de Bruxelles	118
Succursales :	
Anvers. — Liège. — Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg)	119
Agences :	
Agences auprès desquelles est établi un comptoir	119
Agences auprès desquelles il n'est pas établi de comptoir	123

ANNEXES

Annexes

Relevé des fonds publics constituant au 31 décembre 1950 les divers portefeuilles de la Banque	1
Relevé des situations hebdomadaires publiées au <i>Moniteur belge</i> en 1950 du 5 janvier au 28 décembre 1950	2
Taux des opérations d'escompte et d'avances	3
Cours officiels des changes au 31 décembre 1950	4
Cours officiels des changes arrêtés par les banquiers réunis en Chambre de Compensation à Bruxelles. Moyennes journalières des cours moyens, acheteurs et vendeurs	4 bis

Inprimerie de la
Banque Nationale de Belgique.
4, rue de la Banque, Bruxelles

L'Ingénieur en Chef
des Services Techniques :
Ch. AUSSEMS
